

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**26 JUIN 2017**

**PROCES-VERBAL**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 26 JUIN 2017**

**DELIBERATIONS**

**A - CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapports présentés par Daniel FIDELIN**

D.2017.06/**01** : APPEL NOMINAL

D.2017.06/**02** : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

D.2017.06/**03** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

D.2017.06/**04** : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - VOTE

D.2017.06/**05** : MODIFICATION DU RANG DES ADJOINTS - VOTE

D.2017.06/**06** : ELECTION DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – VOTE

D.2017.06/**07** : COMPOSITION DES NOUVELLES COMMISSIONS MUNICIPALES - ADOPTION

**B - RESSOURCES HUMAINES**

**Rapports présentés par Patricia DUVAL**

D.2017.06/**08** : MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**09** : MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**10** : MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT DE 2 AGENTS CONTRACTUELS EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTES D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**11** : MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**12** : RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AUX SERVICES TECHNIQUES – ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**13** : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'INFORMATICIEN) – ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**14** : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE DE RESPONSABLE MANIFESTATIONS PUBLIQUES) – ADOPTION - AUTORISATION

D.2017.06/**15** : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ADOPTION – AUTORISATION

## **C - FINANCES**

### *Rapports présentés par Laurent GILLE*

D.2017.06/**16** : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL– ADOPTION – AUTORISATION

D.2017.06/**17** : DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA SAHLM PLAINE NORMANDE POUR LA REHABILITATION DE 78 LOGEMENTS PLACE DE L'ANCIENNE HUILERIE.

## **D - MARCHES PUBLICS**

### *Rapports présentés par Dominique THINNES*

D.2017.06/**18**: MARCHES PUBLICS - ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU ET DE COLLECTIVITE – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CODAH – CONVENTION – MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION

D.2017.06/**19** : MARCHES PUBLICS - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, SCOLAIRES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES – APPEL D'OFFRES OUVERT – LANCEMENT - MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION

D.2017.06/**20** : MARCHES PUBLICS – NETTOYAGE DES BIENS COMMUNAUX ET DE LA SIGNALISATION VERTICALE DE LA VILLE DE MONTIVILLIERS – MARCHE - SIGNATURE - AUTORISATION

D.2017.06/**21** : MARCHES PUBLICS - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A LA BELLE ETOILE – MAITRISE D'ŒUVRE - MARCHE – SIGNATURE – AUTORISATION

## **E - MANIFESTATIONS PUBLIQUES / PATRIMOINE / TOURISME**

### *Rapports présentés par Emmanuel DELINEAU*

D.2017.06/**22** : MANIFESTATIONS PUBLIQUES - VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU GIP «LE HAVRE 2017» A L'ORCHESTRE ANDRE MESSENGER MONTIVILLIERS – AUTORISATION

D.2017.06/**23** : MANIFESTATIONS PUBLIQUES - REVERSEMENT DES BENEFICES DE LA COMPAGNIE CORINTHE A LA SUITE DES REPRESENTATIONS DES SPECTACLES SON ET LUMIERE « LES MISERABLES » ET « MAYFLOWER » A L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (A.F.M) AU TITRE DE L'OPERATION « TELETHON 2017 » - AUTORISATION.

D.2017.06/**24** - BIBLIOTHEQUE – PROJET NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME ET DE L'ETAT (DGD BIBLIOTHEQUES) - AUTORISATION

D.2017.06/**25** : PATRIMOINE CULTUREL - EGLISE ABBATIALE SAINT SAUVEUR – RESTAURATION POUTRE DE LA NEF ROMANE (COTE SUD) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE – DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE ET DU DEPARTMENT DE SEINE-MARITIME

## **F - VIE ASSOCIATIVE / ENVIRONNEMENT, SANTE, PREVENTION ET CADRE DE VIE**

### **Rapports présentés par Virginie LAMBERT**

D.2017.06/**26** : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE. DEMARCHE AGENDA 21 LOCAL DE 2017 A 2020. ADOPTION - AUTORISATION A METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D' ACTIONS NOUVELLES ET RENFORCEES DE L'AGENDA 21.

D.2017.06/**27** : ENVIRONNEMENT – CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LCBE - ADOPTION - AUTORISATION

## **G - ENFANCE / JEUNESSE / SCOLAIRE**

### **Rapport présenté par Corinne LEVILLAIN**

D.2017.06/**28** : FRAIS DE SCOLARITE – PRESENTATION DES COUTS ET APPLICATION DU PRINCIPE DE RECIPROCITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

## **INFORMATIONS**

### **Informations présentées par Daniel FIDELIN**

I.2017.06/**01** : INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR L'UTILISATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



**DELIBERATIONS**

**A – CONSEIL MUNICIPAL**

**1. CONSEIL MUNICIPAL - APPEL NOMINAL**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.** – Je vais procéder à l'appel nominal.

**Sont présents**

Daniel **FIDELIN**, Laurent **GILLE**, Dominique **THINNES**, Jean-Luc **GONFROY**, Gilbert **FOURNIER**, Virginie **LAMBERT**, Emmanuel **DELINEAU**, Patricia **DUVAL**, Pascal **LEFEBVRE**, Alexandre **MORA**, Jean-Pierre **QUEMION**, Estelle **FERRON**, Frédéric **PATROIS**, Gérard **DELAHAYS**, Karine **LOUISET**, Marie-Christine **BASSET**, Sophie **CAPELLE**, Franck **DORAY**, Juliette **LOZACH**, Liliane **HIPPERT**, Frédéric **LE CAM**, Fabienne **MALANDAIN**, Nada **AFIOUNI**, Jérôme **DUBOST**, Gilles **BELLIÈRE**, Gilles **LEBRETON**.

**Excusés ayant donné pouvoir**

Nicole **LANGLOIS** donne pouvoir à Virginie **LAMBERT**  
Corinne **LEVILLAIN** donne pouvoir à Daniel **FIDELIN**  
Marie-Paule **DESHAYES** donne pouvoir à Gilbert **FOURNIER**  
Stéphanie **ONFROY** donne pouvoir à Juliette **LOZACH**  
Martine **LESAUVAGE** donne pouvoir Jérôme **DUBOST**  
Nordine **HASSINI** donne pouvoir Gilles **BELLIÈRE**

**Absent excusé**

Aurélien **LECACHEUR**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE** par le Conseil Municipal.

**2. CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.** – Je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un de nos membres qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance et d'adopter la délibération suivante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le tableau du Conseil Municipal ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **de désigner** Alexandre MORA qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.**

### **3. CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.**— Je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 et de prendre la délibération ci-dessous :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017.

***Monsieur LEBRETON :** Je n'étais pas là mais j'avais tenté de m'excuser au dernier moment. Je ne sais pas si vous aviez reçu mes excuses à temps. Une heure avant le début du Conseil, je vous ai envoyé un mail. J'ai été obligé d'aller à Bruxelles de façon un peu urgente et j'ai tenté de vous prévenir. Je n'en fais pas une affaire d'état, mais je vous le signale. J'ai eu au moins cette courtoisie. Monsieur le Maire, j'ai quand même lu ce procès-verbal même si je n'étais pas présent. Je suis un peu troublé par la page 10. Je vous cite, Monsieur le Maire, « Il y a quelque chose que je ne peux pas accepter Monsieur BELLIERE. Je vous demande des excuses parce que vous avez dit que nous gérons notre Ville comme le Front National. C'est inacceptable. Je le dis et je pèse mes mots. C'est inacceptable. Je ne veux pas associer la Ville de Montivilliers et le Conseil Municipal, voire la Majorité, au Front National. Je m'y refuse ». Monsieur le Maire, ce sont des propos inutilement polémiques. Le Front National sait aussi gérer des villes, aussi bien que d'autres partis politiques, voire mieux et j'en veux pour preuve la Ville d'HENIN BEAUMONT qui est administré par mon ami Steeve BRIOIS et dont la gestion plaît à la population. J'en veux pour preuve absolument toutes les élections qui ont eu lieu à HENIN BEAUMONT depuis que Steeve BRIOIS est maire. Je pense que ces propos polémiques sont complètement déplacés. Je tenais à vous le dire.*

***Monsieur le Maire :** En ce qui concerne le premier point que vous évoquez, je vous excuserai bien volontiers. Il n'y a pas de souci. Concernant le deuxième point, je prends acte de vos propos qui seront mis dans le procès-verbal du prochain Conseil Municipal.*

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ par le Conseil Municipal.**

**Pour : 31**

**Abstention : 1 (Gilles LEBRETON)**

#### **4. CONSEIL MUNICIPAL – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - VOTE**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.** – Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales et par délibérations du 5 avril 2014 et 30 janvier 2017, le conseil municipal a décidé de fixer à neuf (9) le nombre d'adjoints au Maire de Montivilliers.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Compte tenu que le rang des adjoints va se trouver modifié du fait de la démission des adjoints en vue de l'adaptation de l'équipe municipale, il convient donc de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à neuf (9).

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-4, L.2122-7, L.2122-7-10 et L. 2122-15 ;

**VU** la délibération du 5 avril 2014 D.2014.04/08 relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire ;

**VU** la délibération du 5 avril 2014 D.2014.04/09 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

**VU** la délibération du 30 janvier 2017 D.2017.01/04 relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire ;

**VU** la délibération du 30 janvier 2017 D.2017.01/05 relative à l'élection d'un nouvel adjoint suite à la vacance d'un poste d'adjoint ;

##### **CONSIDERANT**

- La nécessité de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints

**Après en avoir délibéré,**

##### **DECIDE**

- de maintenir le nombre d'adjoints à neuf (9)

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 25**

**Abstention : 7** (Nada AFIOUNI, Martine LESAUVAGE Fabienne MALANDAIN, Jérôme DUBOST, Gilles BELLIERE, Nordine HASSINI, Gilles LEBRETON)

#### **5. CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DU RANG DES ADJOINTS - VOTE**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.**— Après deux ans et demi de fonctionnement de l'équipe municipale, je souhaite procéder à une adaptation du rang des adjoints.

En concertation avec les adjoints, ces derniers ont présenté collectivement leurs démissions par courrier transmis à Madame la Préfète le 12 juin 2017. Il s'agit uniquement d'une modification de rang en conservant la même équipe d'adjoints.

L'article L 2122-7-2 du CGCT précise que dans les communes de 1000 habitants et plus, « *les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un* ».

**Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la liste des candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élue.**

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L. 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 8 du 5 avril 2014 relative à la fixation du nombre d'adjoints au maire;

**VU** la délibération n° 9 du 5 avril 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;

**VU** la délibération n° 1Ter du 14 décembre 2015 relative à l'élection d'un nouvel Adjoint suite à la démission d'un d'entre eux;

**VU** l'arrêté en date du 25 novembre 2016 portant fin de délégation de fonctions et de signatures du 5<sup>ème</sup> Adjoint ;

**VU** la délibération n° 5 du 12 décembre 2016 sur le non maintien du 5<sup>ème</sup> Adjoint ;

**VU** la délibération n° 5 du 30 janvier 2017 concernant l'élection d'un nouvel adjoint suite à la vacance d'un poste d'adjoint et au maintien du nombre d'adjoints à 9 ;

**VU** le courrier de Mme la Préfète de Seine-Maritime en date du 19 juin 2017 acceptant les démissions des 9 adjoints de leurs fonctions d'adjoint au maire tout en conservant leurs mandats de conseiller municipal ;

**CONSIDERANT**

- le souhait de Monsieur le Maire d'adapter le rang des Adjoints

**1 / DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ASSESSEURS :**

**Alexandre MORA** est désigné secrétaire de séance.

**Frédéric PATROIS** et **Gilles LEBRETON** sont désignés accessseurs.

**Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote**

**Monsieur LEBRETON : Je me demande, Monsieur le Maire, si c'est bien une réforme purement technique ou bien si cela ne dénote pas un certain malaise dans votre majorité. J'observe qu'il est troublant que certains adjoints ne soient pas là aujourd'hui d'ailleurs. Certains se trouvent rétrogradés sans que l'on en sache très bien la raison. Tout cela me semble très très étonnant. Je tenais à vous le dire.**

**Monsieur le Maire : Il y a une modification du Premier Adjoint. Cela s'est fait en concertation. Si les Adjoints sont absents aujourd'hui, c'est que Nicole LANGLOIS est en vacances et Corinne LEVILLAIN est aux conseils d'écoles. Il y a 3 conseils d'écoles ce soir. Elle m'a donné pouvoir. Donc, vous voyez qu'il n'y a pas de problème. Nicole LANGLOIS a également donné pouvoir. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas de difficultés au niveau de l'équipe municipale et l'équipe des Adjoints.**

Monsieur DUBOST : Dans la précédente délibération, nous nous sommes abstenus parce que cela fait deux fois cette année que nous assistons à un remaniement. On a peut-être autre chose à faire et à se consacrer aux affaires de la Ville. Une seule question prévaut ce soir et ce sera la question centrale : à quoi cela sert ? A quoi cela sert de rétrograder votre Premier Adjoint pour en nommer un nouveau ?

Nous espérions que vous aviez enfin fait preuve d'autorité pour faire cesser toutes ces bisbilles, ces querelles internes, ces manœuvres en coulisse avec quelques-uns de vos Elus. Lors de vos vœux en janvier, vous aviez pris à témoin toute une assistance, dans le gymnase Gand – sans doute, étions-nous tous crédules – et vous aviez dit, devant des centaines de personnes, que tous les problèmes rencontrés en 2016 étaient résolus. Hélas, la zizanie se poursuivait puisque le 30 janvier 2017, ce fut la destitution d'Olivier LARDANS lors de ce Conseil Municipal, dans cette même salle. Six mois après, vous nous refaites le coup où « tout va bien » et pourtant, nous assistons, de nouveau, à ce remaniement qui en dit long sur la confiance qui règne entre certains. Monsieur le Maire, à quoi cela sert ?

Monsieur le Maire, après avoir exigé une lettre de démission de tous vos Adjoints, pourquoi n'avez-vous pas présenté la vôtre ? Nous aurions pu tous revoter. Ce fut le cas, je tiens à vous le dire ici même lorsqu'il y a eu une démission du Premier Adjoint, il y a de nombreuses années, lorsque Michel VALLERY avait demandé au Conseil Municipal de revoter. C'est étonnant que le Premier Magistrat n'ait pas été associé avec ses Adjoints pour repasser un vote. Cela eût été sans doute logique. Quelle est l'utilité de remplacer un Premier Adjoint à mi-mandat ? Peut-être sera-t-il appelé à vous remplacer avant 2020 ? Placez-vous votre éventuel successeur en première ligne ? Voulez-vous écarter votre actuel Premier Adjoint qui pourrait avoir d'autres ambitions ? On comprend difficilement cet état d'esprit ce soir que vous faites vivre à votre Premier Adjoint et puis hier, à Olivier LARDANS. Demain, on peut se demander à qui le tour ? A la limite, si ce n'était que des questions de personnes, cela ne serait pas très grave ou dommageable pour les personnes précédemment citées – c'est toujours douloureux pour certains – mais, c'est que ces difficultés vécues dans l'exécutif, posent des problèmes puisqu'elles rejaillissent sur l'action municipale, Monsieur le Maire, vous le savez. Si les Elus de la Majorité le décident, nous allons passer au vote. Ce sera le 6ème Adjoint qui sera nommé 1er Adjoint en lieu et place de Laurent GILLE. Voilà un signal inquiétant pour la stabilité et le fonctionnement de la municipalité. Lors du précédent remaniement, en janvier dernier, la délégation « Ressources Humaines » avait été retirée à Monsieur Gilbert FOURNIER tant il est vrai que la gestion du personnel municipal fut catastrophique : départs volontaires ou contraints, mal-être persistant des agents communaux, audit interne terriblement accablant.

L'élection de Monsieur FOURNIER en tant que Premier Adjoint est donc de mauvais augures. C'est mal vécu, très mal vécu par les agents. L'efficacité de l'action publique requiert de la sérénité, de la sérénité il n'y en a pas dans cette mairie avec la valse de vos Adjoints. Monsieur le Maire, nous espérons que ce soir c'est la dernière fois que nous assistons à un remaniement.

Tout simplement, parce que toutes ces querelles, elles nuisent à l'image de notre ville et qu'il faut absolument rétablir la confiance, une confiance indispensable pour le bon fonctionnement des services municipaux.

S'agissant, et j'en termine là, d'affaires internes à votre Majorité – ce sont vos histoires entre vous et ce qui se passe entre vous les inimitiés, les amitiés, à la limite peu nous importe – ces petits arrangements qui minent l'action municipale - nous refusons de prendre part à ce vote. Cela ne nous concerne pas. On vous laisse régler cela entre vous.

Madame AFIOUNI : Deux mots me chagrinent dans cette délibération. Vous allez me dire que c'est du détail certes, mais vous commencez par « Après 2 ans et demi de fonctionnement ». Or, votre décision a été prise il y a déjà six mois puisque là, nous sommes à 3 ans de votre mandat. Et puis, l'autre mot, toujours dans votre première phrase, c'est le souhait : « Je souhaite procéder à une adaptation du rang des Adjoints ». Je pense, Monsieur le Maire, que devant les montivillons, devant les Elus ici, il faudrait peut-être nous expliquer, nous donner un sens au-delà du souhait du Prince, il est quand même temps que nous ayons une explication à cette gestion que je qualifie de chaotique.

Monsieur GILLE : Je ne ferai pas de commentaires sur les déclarations des Elus de l'Opposition et sur les commentaires de Monsieur DUBOST, responsable du Groupe Socialiste. Je voudrais dire simplement quel est le sens de cette réorganisation à mi-mandat. Suite aux différentes actions à mener dans la deuxième partie de notre mandat, avec la réalisation de plusieurs projets, Daniel FIDELIN m'a demandé de prendre en charge, en tant que 2ème Adjoint au Maire, les Espaces Publics, en plus du suivi des finances de la Ville de Montivilliers, tenant compte de mes compétences et de mes disponibilités. Tout cela prend du temps, mais cela est passionnant !

Je me suis présenté à Montivilliers, et représenté en 2014 parce que j'aime ma ville, et je crois pouvoir contribuer à la vie municipale, en essayant de mettre en œuvre nos propositions faites lors de notre campagne électorale, ceci en tenant compte des priorités, et en s'adaptant aux contraintes budgétaires. Nous avons déjà entrepris un certain nombre d'actions. Nous avons déjà lancé plusieurs projets, et ceci malgré les réductions de dotations globales de fonctionnement draconiennes de l'Etat, la DGF. Adjoint aux Finances, j'ai eu l'occasion de dire aux montivillons, à plusieurs reprises, quelles décisions raisonnables nous avons prises pour ne pas augmenter les impôts locaux. Avec plusieurs de mes collègues, et les efforts des services municipaux, cadres et agents que je remercie au passage – Madame PAUMIER, vous leur redirez –, nous avons recherché des pistes d'économies, fait diminuer les consommations d'énergie, revu de nombreuses dépenses, renégocier de nombreux contrats avec les prestataires de la Ville (entreprises, assureurs, partenaires divers). Nous examinons en détail toutes les sources d'économies pour maîtriser les charges de fonctionnement d'une ville de 17.000 habitants. Depuis 2014, je me suis personnellement attaché à veiller à la pression fiscale, à la réduction de l'endettement de la Ville, à trouver des solutions pour envisager plusieurs investissements nécessaires ou souhaités dans notre ville. Tâche ingrate surtout quand il faut dire « Non ! ». Nous avons fait le maximum pour aider les associations et les clubs, animant notre ville, alors que nous sommes dans une période de restrictions budgétaires. Toute l'équipe y travaille, et nous avons largement de quoi nous investir, en gardant nos axes de campagne pour lesquels nous avons été élus. Nous avons eu l'occasion de l'expliquer largement dans le dernier Montivilliers Magazine. Il y a eu certes des difficultés, des embûches, des surprises – pour exemple l'imposition des TAP par l'Etat et des aléas sur des biens communaux – le dernier, c'est l'abbaye, avec les poutres. Certains Elus peuvent être parfois déçus de ne pas pouvoir faire aboutir un projet, répondre à certaines sollicitations.

Il y a eu des difficultés. Il y en aura encore et cela n'est pas propre uniquement à Montivilliers. Adjoint aux Finances, je suis souvent obligé d'indiquer aux collègues nos limites.

J'aimerais d'ailleurs que les Elus de l'Opposition participent un peu plus aux commissions et examinent un peu plus les budgets, et soient honnêtes, plutôt que de faire de la démagogie, vis-à-vis de nombreux montivillons ou vis-à-vis des associations. La critique est toujours facile et en faire un jeu politique, pourquoi pas, mais être constructif, responsable et raisonnable, c'est mieux ! Du moins, c'est ma façon de voir les choses. C'était ma façon d'agir pendant deux mandats dans l'Opposition. C'est toujours ma ligne de conduite aujourd'hui, avec l'intérêt général toujours à l'esprit.

*C'est ainsi que je continuerai demain ! Personnellement, je ne peux pas tout faire, et cette réorganisation a pour but de répartir le travail. Je préfère me consacrer aux tâches d'Adjoint en fonction des délégations qui me sont confiées, participer aux commissions municipales où je peux apporter mes idées, mon expérience, mes compétences. Il revient au Maire de décider comment organiser son équipe pour répondre aux besoins de la ville, faire les investissements nécessaires et engager les actions souhaitées. D'autre part, nous avons eu lieu hier, à un vote des Elus de la CODAH, suite à la nomination d'Edouard PHILIPPE comme Premier Ministre, et suite à l'élection des deux députés dans les 7ème et 8ème circonscriptions. J'ai été réélu Membre du Bureau de la CODAH, et à ce titre, je suis sollicité très souvent dans différents groupes de travail, avec des tâches également prenantes et évolutives en fonction des événements et sollicitations communautaires.*

*Je suis Membre du Pôle Métropolitain pour Montivilliers. Toutes ces tâches à remplir, je le répète, sont passionnants, et je souhaite m'y investir, dans l'intérêt général, pour Montivilliers et pour son agglomération. La réorganisation proposée ce soir par Monsieur le Maire tient compte de tout cela. Demain, je continuerai mes missions, comme hier, parce que j'aime Montivilliers et parce ce qu'il y a tant de choses à faire. Merci de voter cette réorganisation.*

Monsieur BELLIERE : *Nous venons d'assister à un beau discours « langue de bois » et qui ne correspond pas du tout à la réalité. Monsieur GILLE, en aparté, à plusieurs reprises, est venu nous rencontrer ou nous a vus en nous demandant notre aide. Donc, dire aujourd'hui que l'Opposition n'est pas concernée, que vous ne répondrez pas à l'Opposition, c'est complètement démagogique et c'est insupportable. Quant à la présence de l'Opposition dans les commissions, il suffit de pointer sur 6 et faire la proportion entre vos Elus et Conseillers Municipaux et ceux de l'Opposition, vous verrez que l'Opposition est loin d'être en retrait par rapport aux décisions prises. Il faut avoir un peu d'honnêteté vis-à-vis de tout le monde. Tout le monde nous dit que c'est une décision qui n'a pas du tout d'intérêt, que cela ne change rien. Mais humainement, c'est très important et le Maire de Montivilliers sera celui qui a fait descendre son Premier Adjoint en nombre des places et les Elus qui vont voter pour cette décision-là, auront aussi la responsabilité d'avoir appuyé sur la tête du Premier Adjoint. Je vous remercie.*

Monsieur GILLE : *Je veux juste dire que c'est vrai qu'il y a eu des difficultés ; moi-même, j'en ai eu. C'est vrai que je vous m'avez posé un certain nombre de questions. Comme je ne suis pas « langue de bois », j'ai essayé d'y répondre. J'ai eu des difficultés, nous avons eu des difficultés dans l'équipe, mais dans les mandatures précédentes, j'ai constaté un certain nombre de difficultés. Nos difficultés sont accentuées par des difficultés financières. Cela crée des tiraillements dans l'équipe. Je vous ai dit lors du vote du budget que depuis 2014, nous avons perdu 2 millions qui correspondent à la moitié des possibilités d'investissement de la Ville. Alors, forcément, quelques fois, cela crée des tensions. J'ai eu des difficultés, nous avons eu des difficultés tous ensemble.*

*Aujourd'hui, on essaye de se réorganiser en fonction des possibilités que l'on a et je compte continuer ma mission puisque les montivillonnais me l'ont confiée.*

Monsieur le Maire : *Monsieur DUBOST, Monsieur LEBRETON, vous évoquiez l'utilité de cette réorganisation. Nous ne sommes pas dans la tourmente comme le titrait la presse aujourd'hui. Monsieur DUBOST, vous faites de la mousse, si je peux me permettre cette expression, et de la polémique là où il n'y a pas lieu d'en faire. Tout ceci s'est fait en parfaite concertation. Il s'agit pour ma part et nous estimons qu'il y a là un réajustement technique fait suite aux modifications des délégations du mois de janvier dernier qui ont été importantes.*



*Monsieur FOURNIER prenait les affaires générales. Je considère que c'est un homme de dossier. Il est très présent à mes côtés de manière régulière. Il a prouvé, à plusieurs reprises, en trouvant une solution par un dialogue constructif et d'une manière juridique auprès de certaines associations. Rigoureux, il organise déjà depuis plusieurs mois, les conseils d'adjoints et les groupes de travail. Il est donc naturel, compte tenu du fait qu'il est proche de moi, qu'il devienne Premier Adjoint. Laurent GILLE est plutôt un homme de terrain. Je lui ai confié les Espaces Publics, sujet très important. Une très grosse majorité des RESU que vous connaissez proviennent de la voirie. Il y a donc lieu de voir sur place, de s'expliquer avec les riverains. Connaissant bien Montivilliers et ses habitants depuis de nombreuses années, je lui fais confiance pour accomplir ces tâches. En outre, il aura à réfléchir et à préparer la réhabilitation de l'avenue du Président Wilson. Laurent GILLE est également adjoint aux Finances, travail qu'il accomplit parfaitement bien. Avec Jean-Luc GONFROY, ils devront, sur le second semestre, trouver des économies budgétaires pour retrouver des marges de manœuvre.*

*Ce travail sera très chargé. Il a évoqué aussi, il y a quelques instants, ses fonctions au sein de la CODAH puisqu'il est à la Commission d'Appel d'Offres qui se réunit de manière très régulière, ainsi qu'au Pôle Métropolitain. C'est donc un réajustement technique. Laurent GILLE sera quelqu'un qui sera vraiment sur l'extérieur et Monsieur FOURNIER est quelqu'un qui sera plus proche de moi. Laurent GILLE souhaitait que nous différions un peu la décision qui avait été prise en début d'année puisque Gilbert FOURNIER prenait les affaires générales. C'est un réajustement technique qui s'est fait en concertation et avec l'accord de tout le monde.*

*Je peux vous dire que nous travaillons en toute sérénité depuis déjà longtemps et j'en veux pour preuve les différents projets qui sont en cours actuellement, que ce soit sur le pôle sportif, sur le secteur des hallettes avec les rénovations. Il y a un bon travail qui est fait. Nous allons continuer dans ce sens et nous réorganisons l'équipe. Cela ne pose pas de problème.*

*Madame AFIOUNI : Je voulais m'assurer que vous alliez bien changer la délibération et dire « au bout de 3 ans et 3 mois ». Votre délibération, elle a 9 mois de retard. Cela fait 9 mois que Monsieur est en sursis et ce serait tout de même bien que la date apparaisse clairement et qu'elle soit modifiée sur le procès-verbal.*

*Monsieur le Maire : Nous venons d'avoir 2 pouvoirs : Madame LOZACH qui donne pouvoir et Monsieur HASSINI qui donne pouvoir à Monsieur BELLIERE.*

## **2 / ELECTION**

Monsieur le Maire a constaté qu'une seule qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

La liste porte le nom de la personne placée en tête de liste.

| Liste « FOURNIER Gilbert »     |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| <b>1er Adjoint</b>             | <b>Gilbert FOURNIER</b>  |
| <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Laurent GILLE</b>     |
| <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Nicole LANGLOIS</b>   |
| <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Dominique THINNES</b> |
| <b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Corinne LEVILLAIN</b> |
| <b>6<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Jean-Luc GONFROY</b>  |



|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| <b>7<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Virginie LAMBERT</b>  |
| <b>8<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Emmanuel DELINEAU</b> |
| <b>9<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Patricia DUVAL</b>    |

Il est procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue parmi la liste déposée.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et, l'élection a lieu à la majorité relative.

**En cas d'égalité de suffrages, la liste des candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élue.**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

#### **RÉSULTATS (1<sup>er</sup> tour)**

- |                                                                             |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | <b>6</b> (dont 2 pouvoirs) |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :                                | <b>26</b>                  |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs :                            | <b>4</b>                   |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) :                                   | <b>22</b>                  |
| Majorité absolue (b/2 + arrondi à l'entier supérieur)                       | <b>12</b>                  |

Ont obtenu :

| Indiquer la référence de la liste | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                   | En chiffre                  | En lettre         |
| <b>FOURNIER Gilbert</b>           | <b>22</b>                   | <b>Vingt-deux</b> |

### **3 - PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DES ADJOINTS**

La liste « **FOURNIER Gilbert** » a été élue. Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats :

|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>  | <b>Gilbert FOURNIER</b>  |
| <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Laurent GILLE</b>     |
| <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Nicole LANGLOIS</b>   |
| <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Dominique THINNES</b> |
| <b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Corinne LEVILLAIN</b> |
| <b>6<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Jean-Luc GONFROY</b>  |
| <b>7<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Virginie LAMBERT</b>  |
| <b>8<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Emmanuel DELINEAU</b> |
| <b>9<sup>ème</sup> Adjoint</b> | <b>Patricia DUVAL</b>    |

#### **4 – SIGNATURE DU PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de l'élection est immédiatement signé en double exemplaire après la proclamation des résultats par :

- Mr le Maire,
- le Conseiller Municipal le plus âgé : Liliane HYPPERT
- le secrétaire de séance : Alexandre MORA
- les assesseurs : Frédéric PATROIS et Gilles LEBRETON

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 22**

**Blanc : 4**

**Abstention : 6** (Nada AFIOUNI, Martine LESAUVAGE, Fabienne MALANDAIN, Jérôme DUBOST, Gilles BELLIERE, Nordine HASSINI)

#### **6. CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - ADOPTION**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.**— La composition actuelle du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Havraise était déterminée par les termes d'un accord local adopté par les instances de la CODAH et les conseils municipaux des communes membres.

Un tel accord local ne peut plus être appliqué car le conseil municipal d'une des communes membres de la Communauté doit être renouvelé.

Dès lors, ce sont les dispositions générales de la réglementation qui s'appliquent et qui déterminent la nouvelle composition du Conseil communautaire qui est entérinée par un arrêté préfectoral.

Le nombre de conseillers communautaires représentant notre commune évolue. Celui-ci passe de **4 à 10**.

Il convient donc que notre conseil municipal procède à l'élection de **6 nouveaux conseillers communautaires**.

**Cette élection ne porte que sur les sièges supplémentaires à pourvoir** et les nouveaux conseillers sont élus par le conseil municipal **au scrutin de liste à un tour**.

Depuis 2014, sont délégués communautaires :

- Daniel FIDELIN,
- Laurent GILLE,
- Virginie LAMBERT,
- Jérôme DUBOST.

Il s'agit de listes constituées spécialement pour ce scrutin, qui doivent être alternativement composées d'un candidat de chaque sexe et qui peuvent être incomplètes.

Lors du vote, aucun nom ne peut être ajouté ou supprimé et l'ordre de la liste ne peut être modifié.

**La répartition des sièges entre les listes est ensuite opérée à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.**

**Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-6-2 ;

**CONSIDERANT** l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 2017 déterminant la composition du Conseil communautaire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection de nouveaux conseillers communautaires afin de tenir compte de la nouvelle représentation de notre commune au sein du Conseil communautaire.

**CONSIDERANT** la liste déposée par le groupe « Montivilliers, le Renouveau » en date du 12 juin 2017 :

- 1) Gilbert FOURNIER
- 2) Nicole LANGLOIS
- 3) Dominique THINNES
- 4) Patricia DUVAL
- 5) Pascal LEFEBVRE
- 6) Marie-Paule DESHAYES

**CONSIDERANT** la liste déposée par le groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » le 15 juin 2017 :

- 1) Nada AFIOUNI
- 2) Gilles BELLIERE
- 3) Fabienne MALANDAIN
- 4) Nordine HASSINI
- 5) Martine LESAUVAGE

## **DECIDE**

- **de procéder, à bulletin secret, à l'élection de 6 nouveaux conseillers communautaires**

### **1 / DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ASSESSEURS :**

**Alexandre MORA** est désigné secrétaire de séance.

**Frédéric PATROIS** et **Jérôme DUBOST** sont désignés accessseurs.

### **2 / ELECTION**

Il est procédé à l'élection au scrutin secret sur la base d'une liste, sans panachage.

|                                                  |                 |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| Blancs .....                                     | 2               |
| Liste « Agir ensemble pour Montivilliers » ..... | 6               |
| Liste « Montivilliers, le Renouveau » .....      | 24              |
| <b>Soit Total</b>                                | <b>32 votes</b> |

Puis la répartition des sièges entre les listes est ensuite opérée à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne soit

**6 sièges pour la liste « Montivilliers, le Renouveau**

**0 siège pour la liste « Agir ensemble pour Montivilliers**

### **3/ PROCLAMATION DES RESULTATS**

**Sont 6 nouveaux conseillers communautaires élus sont donc :**

- FOURNIER Gilbert
- LANGLOIS Nicole
- THINNES Dominique
- DUVAL Patricia
- LEFEBVRE Pascal
- DESHAYES Marie-Paule

### **4/ NOUVEAU TABLEAU DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Les 10 conseillers communautaires par ordre alphabétique pour la ville de Montivilliers est donc :

- DESHAYES Marie-Paule
- DUBOST Jérôme
- DUVAL Patricia
- FIDELIN Daniel
- FOURNIER Gilbert
- GILLE Laurent
- LAMBERT Virginie
- LANGLOIS Nicole
- LEFEBVRE Pascal
- THINNES Dominique

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

Liste « Agir ensemble pour Montivilliers » : **6**

Liste « Montivilliers, le Renouveau » : **24**

Blanc : **2**

### **7. CONSEIL MUNICIPAL – COMPOSITION DES NOUVELLES COMMISSIONS MUNICIPALES - ADOPTION**

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.**— Suite au vote du règlement intérieur du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017 restructurant la commissions municipales, je vous propose de revoir les compositions de ces instances dans lesquelles les différents groupes sont représentés et en fonction du tableau ci-joint ;

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 5 du 28 avril 2014 désignant les membres élus aux commissions municipales ;

**VU** la délibération n° 24 du 26 janvier 2015 relative à des correctifs dans la composition des commissions municipales ;

**VU** la délibération n° 4 du 25 janvier 2016 relative à la reconstitution des commissions municipales suite à des demandes de divers élus ;

**VU** la délibération n° 4 du 27 juin 2016 relative à la représentation des élus dans les commissions municipales ;

**VU** la délibération n° 4 du 12 septembre 2016 relative à l'installation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement d'un conseiller démissionnaire – Liste Montivilliers le Renouveau ;

**VU** la délibération n° 5 du 12 septembre 2016 relative à l'installation d'un nouveau conseiller municipal en remplace d'un conseiller démissionnaire – liste Agir Ensemble pour Montivilliers ;

**VU** la délibération n° 4 du 29 mai 2017 relative à la modification du règlement intérieur ;

#### **CONSIDERANT**

- Qu'il est nécessaire de recomposer le tableau pour appliquer les modifications adoptées concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017 ;

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **d'approuver** le tableau des reconstitutions des membres des commissions municipales.

***Monsieur le Maire : Nous avons accédé à la demande de l'Opposition puisqu'avec cette nouvelle formule, vous avez la possibilité de siéger à toutes les commissions s'il y a quelqu'un d'absent. Cela montre que nous sommes extrêmement démocrates et transparents.***

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.**

| TABLEAU RÉCAPITULATIF MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES<br>CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017 |                                                             |                      |                                                      |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|--------------------|
| Commission                                                                                     | Nom de la commission                                        | Elu référent         | Composition de la commission                         | Opposition         |
| 1                                                                                              | Finances                                                    | Laurent GILLE        | Tous les membres du Conseil Municipal sont concernés |                    |
|                                                                                                | Projets et économies budgétaires, informatique              | Gilbert FOURNIER     | Daniel FIDELIN                                       | Aurélien LECACHEUR |
|                                                                                                | Ressources Humaines                                         | Patricia DUVAL       | Sophie CAPELLE                                       | Gilles LEBRETON    |
|                                                                                                | Commande publique                                           | Dominique THINNES    | Gérard DELAHAYS                                      | Fabienne MALANDAIN |
|                                                                                                | Etat-Civil                                                  | Nicole LANGLOIS      | Patricia DUVAL                                       | Martine LESAUVAGE  |
|                                                                                                |                                                             |                      | Gilbert FOURNIER                                     | Nordine HASSINI    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Laurent GILLE                                        |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Luc GONFROY                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Nicole LANGLOIS                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Pierre QUEMION                                  |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Dominique THINNES                                    |                    |
|                                                                                                | Sur la période budgétaire                                   |                      | Laurent GILLE + Jean-Luc GONFROY                     |                    |
| 2                                                                                              | Manifestations publiques, Patrimoine Culturel et Tourisme   | Emmanuel DELINEAU    | Daniel FIDELIN                                       | Aurélien LECACHEUR |
|                                                                                                | Vie associative, Environnement, Communication               | Virginie LAMBERT     | Marie-Christine BASSET                               | Gilles LEBRETON    |
|                                                                                                | Vie des quartiers                                           | Pascal LEFEBVRE      | Emmanuel DELINEAU                                    | Jérôme DUBOST      |
|                                                                                                | Accessibilité                                               | Marie-Paule DESHAYES | Marie-Paule DESHAYES                                 | Nordine HASSINI    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Luc GONFROY                                     | Gilles BELLIERE    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Gilbert FOURNIER                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Liliane HIPPERT                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Virginie LAMBERT                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Nicole LANGLOIS                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Pascal LEFEBVRE                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Alexandre MORA                                       |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Frédéric PATROIS                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Pierre QUEMION                                  |                    |
|                                                                                                | Sur la période budgétaire                                   |                      | Laurent GILLE + Jean-Luc GONFROY                     |                    |
| 3                                                                                              | Urbanisme, Habitat                                          | Dominique THINNES    | Daniel FIDELIN                                       | Aurélien LECACHEUR |
|                                                                                                | Développement économique                                    | Gilbert FOURNIER     | Gérard DELAHAYS                                      | Gilles LEBRETON    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Franck DORAY                                         | Martine LESAUVAGE  |
|                                                                                                |                                                             |                      | Patricia DUVAL                                       | Gilles BELLIERE    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Gilbert FOURNIER                                     | Fabienne MALANDAIN |
|                                                                                                |                                                             |                      | Laurent GILLE                                        |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Virginie LAMBERT                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Pascal LEFEBVRE                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Juliette LOZACH                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Frédéric PATROIS                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Pierre QUEMION                                  |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Dominique THINNES                                    |                    |
|                                                                                                | Sur la période budgétaire                                   |                      | Laurent GILLE + Jean-Luc GONFROY                     |                    |
| 4                                                                                              | Affaires scolaires, petite enfance, restauration municipale | Corinne LEVILLAIN    | Daniel FIDELIN                                       | Aurélien LECACHEUR |
|                                                                                                | Sports                                                      | Jean-Luc GONFROY     | Gérard DELAHAYS                                      | Gilles LEBRETON    |
|                                                                                                | Jeunesse                                                    | Alexandre MORA       | Marie-Paule DESHAYES                                 | Jérôme DUBOST      |
|                                                                                                |                                                             |                      | Estelle FERRON                                       | Fabienne MALANDAIN |
|                                                                                                |                                                             |                      | Laurent GILLE                                        | Nada AFIOUNI       |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Luc GONFROY                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Liliane HIPPERT                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Virginie LAMBERT                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Corinne LEVILLAIN                                    |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Alexandre MORA                                       |                    |
|                                                                                                | Sur la période budgétaire                                   |                      | Laurent GILLE + Jean-Luc GONFROY                     |                    |
| 5                                                                                              | Sécurité, Circulation                                       | Pascal LEFEBVRE      | Daniel FIDELIN                                       | Aurélien LECACHEUR |
|                                                                                                | Espaces publics, cimetières                                 | Laurent GILLE        | Franck DORAY                                         | Gilles LEBRETON    |
|                                                                                                | Bâtiments communaux, Travaux                                | Dominique THINNES    | Gilbert FOURNIER                                     | Nada AFIOUNI       |
|                                                                                                | Commission ERP                                              | Jean-Pierre QUEMION  | Laurent GILLE                                        | Gilles BELLIERE    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Nicole LANGLOIS                                      | Jérôme DUBOST      |
|                                                                                                |                                                             |                      | Frédéric LE CAM                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Pascal LEFEBVRE                                      |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Karine LOUISET                                       |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Frédéric PATROIS                                     |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Jean-Pierre QUEMION                                  |                    |
|                                                                                                |                                                             |                      | Dominique THINNES                                    |                    |
|                                                                                                | Sur la période budgétaire                                   |                      | Laurent GILLE + Jean-Luc GONFROY                     |                    |

## B – RESSOURCES HUMAINES

### 8. RESSOURCES HUMAINES - MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION - AUTORISATION

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.**— Le contrat de travail de l'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité danse classique, actuellement en place à la Maison des Arts arrive à échéance le 31 août prochain. Afin d'assurer la bonne continuité du service et répondre aux attentes du public, il est nécessaire de recruter à nouveau sur ce poste à Temps Non Complet déjà existant, qui, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourrait l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Concernant la durée de temps de travail, elle ne pourra être supérieure à 20 heures par semaine, conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique. Elle sera fixée en fonction des besoins formulés et sera indiquée précisément dans le contrat de travail qui sera établi à cette occasion.

L'agent recruté sur ce poste sera chargé d'enseigner la danse classique au sein de la Maison des Arts à divers publics.

Au regard de cette mission, le profil recherché devra détenir une expérience dans le domaine de l'enseignement artistique d'au moins 5 ans ou un diplôme d'Etat dans la spécialité recherchée.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :**

**VU** le budget de l'exercice 2017 ;

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le rapport de Madame l'Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines ;

#### **CONSIDERANT**

- Que pour répondre aux besoins formulés par le public concerné, il est nécessaire de recruter sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à sa vacance,
- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à compter du 01/09/2017 et à signer le contrat :

- Qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.
- Et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut **459**, indice majoré 402 (2<sup>ème</sup> échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe), correspondant pour un temps complet à un salaire brut mensuel de **1 902,61 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoute le supplément familial de traitement le cas échéant.

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget Principal

Chapitre 01

Sous-fonctions et rubriques : 311

Nature 64111 - 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

**9. RESSOURCES HUMAINES - MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT DE 2 AGENTS CONTRACTUELS EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTES D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION - AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.**- Les contrats de travail des Assistants d'Enseignement Artistique, spécialité solfège pour l'un et chorale pour le second, actuellement en place à la Maison des Arts arrivent à échéance le 31 août prochain. Afin d'assurer la bonne continuité du service et répondre aux attentes du public, il est nécessaire de recruter à nouveau sur ces postes à Temps Non Complet déjà existants, qui, dans l'hypothèse où ils ne pourraient être pourvus par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourraient l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Concernant la durée de temps de travail, elle ne pourra être supérieure à 20 heures par semaine, conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique. Elle sera fixée en fonction des besoins formulés et sera indiquée précisément dans le contrat de travail qui sera établi à cette occasion.

Les agents recrutés sur ces postes seront chargés d'enseigner respectivement le solfège et la chorale au sein de la Maison des Arts à divers publics. Au regard de ces missions, le profil recherché devra détenir une expérience dans le domaine de l'enseignement artistique d'au moins 5 ans ou un diplôme d'Etat dans la spécialité recherchée.



**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le budget de l'exercice 2017 ;

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le rapport de l'Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines ;

**CONSIDERANT**

- Que pour répondre aux besoins formulés par le public concerné, il est nécessaire de recruter sur les postes d'Assistant d'Enseignement Artistique suite à leur vacance ;
- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires,
  - à recruter sous la forme contractuelle, 2 Assistants d'Enseignement Artistique à temps non complet à compter du 01/09/2017 et à signer les contrats qui seront établis, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.
  - et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut **366**, indice majoré 339 (1<sup>er</sup> échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique), correspondant pour un temps complet à un salaire brut mensuel de **1 604,43 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoute le supplément familial de traitement le cas échéant.

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget principal

Chapitre 012

Sous-fonctions et rubriques : 311

Nature 64111 - 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

**10. RESSOURCES HUMAINES - MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION - AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.**— Le contrat de travail de l'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité solfège, actuellement en place à la Maison des Arts arrive à échéance le 31 août prochain. Afin d'assurer la bonne continuité du service et répondre aux attentes du public, il est nécessaire de recruter à nouveau sur ce poste à Temps Non Complet déjà existant, qui, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourrait l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Concernant la durée de temps de travail, elle ne pourra être supérieure à 20 heures par semaine, conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique. Elle sera fixée en fonction des besoins formulés et sera indiquée précisément dans le contrat de travail qui sera établi à cette occasion.

L'agent recruté sur ce poste sera chargé d'enseigner le solfège au sein de la Maison des Arts à divers publics. Au regard de cette mission, le profil recherché devra détenir une expérience dans le domaine de l'enseignement artistique d'au moins 5 ans ou un diplôme d'Etat dans la spécialité recherchée.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le budget de l'exercice 2017 ;

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le rapport de Madame l'Adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines ;

**CONSIDERANT**

- Que pour répondre aux besoins formulés par le public concerné, il est nécessaire de recruter sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à sa vacance,
- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

– **d'autoriser** Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 01/09/2017 et à signer le contrat :

➤ Qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.

➤ Et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut **377**, indice majoré 347 (1<sup>er</sup> échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe), correspondant pour un temps complet à un salaire brut mensuel de **1 642,30 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoute le supplément familial de traitement le cas échéant.

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget Principal

Chapitre 012

Sous-fonctions et rubriques : 311

Nature 64111 - 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

**11. RESSOURCES HUMAINES - MAISON DES ARTS – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET) - ADOPTION - AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.-** Le contrat de travail de l'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité éveil musical, actuellement en place à la Maison des Arts arrive à échéance le 31 août prochain.

Afin d'assurer la bonne continuité du service et répondre aux attentes du public, il est nécessaire de recruter à nouveau sur ce poste à Temps Non Complet déjà existant, qui, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourrait l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Concernant la durée de temps de travail, elle ne pourra être supérieure à 20 heures par semaine, conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique. Elle sera fixée en fonction des besoins formulés et sera indiquée précisément dans le contrat de travail qui sera établi à cette occasion.

L'agent recruté sur ce poste sera chargé d'enseigner l'éveil musical au sein de la Maison des Arts à divers publics. Au regard de cette mission, le profil recherché devra détenir une expérience dans le domaine de l'enseignement artistique d'au moins 5 ans ou un diplôme d'Etat dans la spécialité recherchée.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le budget de l'exercice 2017 ;

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le rapport de Madame l'Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines ;

**CONSIDERANT**

- Que pour répondre aux besoins formulés par le public concerné, il est nécessaire de recruter sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à sa vacance,
- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 01/09/2017 et à signer le contrat :
  - Qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.
  - Et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut **420** indice majoré 373 (4<sup>ème</sup> échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe), correspondant pour un temps complet à un salaire brut mensuel de **1 747,88 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoute le supplément familial de traitement le cas échéant.

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget Principal

Chapitre 012

Sous-fonctions et rubriques : 311

Nature 64111 – 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

## **12. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AUX SERVICES TECHNIQUES –ADOPTION – AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.** – L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité/établissement. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable grâce à l'obtention d'un niveau de qualification et une expérience adaptée.

L'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien l'emploi des jeunes.

Dans cette optique, les services techniques de la Ville de Montivilliers, souhaite procéder au recrutement d'un apprenti dans le cadre de la préparation d'un BTS Etudes et Economie de la Construction. Ce contrat d'apprentissage sera conclu pour une durée de 2 années.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**VU** l'article L.6211-1 du Code du travail ;

**VU** la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

**VU** le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

**VU** le décret n° 2016-1818 du 22 décembre 2016 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

**VU** la circulaire DGEFPT-DGT n° 2007-04 du 24 janvier 2007 relative à la rémunération applicable aux apprentis ;

**VU** la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

**VU** le rapport de Mme L'Adjointe au Maire, chargée des ressources humaines ;

### **CONSIDERANT**

- Que le contrat d'apprentissage est conclu à compter du mois de septembre 2017 pour une durée de deux ans en vue de préparer un BTS Etudes et Economies de la Construction ;
- Que, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la rémunération sera établie à hauteur de 41% du SMIC pour la première année d'apprentissage et 61% du SMIC pour la deuxième année d'apprentissage ;
- Le comité technique, réuni le 23 juin 2017 consulté ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter un apprenti aux services techniques pour une période de deux ans, à compter du mois de septembre 2017 :

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget principal

Chapitre 012

Sous-fonction et rubriques : 0202

Nature et intitulé : 6411 - 64131

Montant de la dépense 2017 : 3612 euros

**Monsieur LEBRETON : C'est très bien que la Ville montre l'exemple en recrutant un apprenti puisque l'apprentissage est, comme chacun sait, peu développé en France.**

**Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEBRETON : Je vous rejoins à 200 %. C'est permettre de mettre ainsi un pied dans l'activité professionnelle. J'y suis vraiment très favorable, d'autant plus que nous avons un centre d'apprentissage sur notre commune.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

**13. RESSOURCES HUMAINES – DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE D'INFORMATICIEN) – ADOPTION - AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.** -Le contrat de travail de l'Informaticien, actuellement en place, arrive à échéance le 2 août prochain. Afin d'assurer la bonne continuité du service, il est nécessaire de recruter à nouveau sur ce poste à Temps Complet déjà existant, qui, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourrait l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Placé sous l'autorité du Responsable du Système d'Information de la Ville, les fonctions de l'Informaticien relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux seront les suivantes :

- Assurer la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et la qualité attendue,
- Surveiller le fonctionnement des équipements informatiques et des logiciels des services, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité
- Ecouter, assister et accompagner les utilisateurs (hotline)
- Assurer la première maintenance des matériels et logiciels
- Installer, configurer et paramétrer les PC ainsi que les connexions réseaux (hub, switch, cordons...)
- Reconditionner les anciens matériels (PC, imprimantes, tablettes, Smartphones...)
- Optimiser et mettre à niveau les logiciels
- Administrer le système et les bases de données
- Assurer une veille technologique
- Gérer le parc des ressources informatiques et les consommables
- Développer les services Internet ou intranet
- Gérer les sauvegardes et les restaurations de données

La personne recrutée devra également assurer la formation des utilisateurs, recenser les dysfonctionnements et apporter des améliorations fonctionnelles et procédurales.

Au regard de ces missions, le profil recherché devra détenir un baccalauréat + 2 ou un diplôme équivalent dans le domaine informatique ou expérience professionnelle confirmée dans le domaine informatique.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le budget de l'exercice 2017 ;

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents ;

**VU** le rapport de Madame l'Adjointe chargée des Ressources Humaines contractuels de la fonction publique territoriale ;

#### **CONSIDERANT**

- Que pour permettre le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de recruter sur le poste d'Informaticien suite à sa vacance,
- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade de Technicien ;

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Technicien à temps complet à compter du 03/08/2017 et à signer le contrat :
  - Qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.
  - Et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut **389**, indice majoré 356 (3<sup>ème</sup> échelon du grade de Technicien), correspondant pour un temps complet à un salaire brut mensuel de **1 684,90 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoute le supplément familial de traitement le cas échéant.

**Imputation budgétaire**

**Exercice 2017**

**Budget Principal**

**Chapitre 012**

Sous-fonctions et rubriques : 0201

Nature 64111 - 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.**

#### **14. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE DE RESPONSABLE MANIFESTATIONS PUBLIQUES) – ADOPTION - AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.-** Le poste de Responsable des Manifestations Publiques étant vacant depuis quelques mois, il est nécessaire, afin d'assurer le bon fonctionnement du service, de recruter à nouveau sur ce poste à Temps Complet, qui, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourrait l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services en charge des Services aux Usagers, les fonctions et les missions du Responsable des Manifestations publiques relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux seront les suivantes :

- Finalités du poste :
  - Participation à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité.
  - Pilotage et évaluation des projets culturels ; animation de l'ensemble des ressources des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial.
- Les missions :
  - Contribution à l'élaboration d'une stratégie au service des politiques publiques et mise en œuvre un plan d'action et d'attractivité culturelle,
  - Analyse des besoins culturels et des conditions d'accès à l'offre culturelle,
  - Coordination et pilotage des projets culturels et supervision de la faisabilité technique, économique et juridique,
  - Programmation et organisation de la saison culturelle de la commune (spectacles vivants et arts visuels)
  - Identification des partenaires stratégiques et développement des logiques de co-production et de négociation avec différents acteurs publics, privés, associatifs
  - Développement des coopérations avec les acteurs de la vie locale et les professionnels de l'action éducative, sociale, artistique et culturelle,
  - Accompagnement d'une équipe en mutation,
  - Elaboration et mise en œuvre un plan d'actions visant à favoriser la prise en compte de nouveaux publics, en particulier ceux éloignés de l'offre culturelle,
  - Management des équipes,
  - Elaboration chaque année d'un budget prévisionnel du service et recherche des moyens de financements, suivi de l'exécution budgétaire dans une optique d'optimisation et de maîtrise des dépenses.

Les diplômes requis sont BAC + 3 ou diplômes équivalents ou supérieurs dans le domaine culturel ou une expérience en programmation culturelle et en management de projet.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget de l'exercice 2017 ;



**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le rapport de l'Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines ;

## **CONSIDÉRANT**

- Qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de recruter sur le poste d'Attaché suite à sa vacance ;
- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade d'Attaché ;

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Attaché à temps complet à compter du 01/08/2017 et à signer le contrat :
  - Qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an
  - Et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut 810, indice majoré 664 (11<sup>ème</sup> échelon du grade d'Attaché), correspondant pour un temps complet à un salaire brut mensuel de **3 142,62 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoute le supplément familial de traitement le cas échéant.

### **Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget Principal

Chapitre 012

Sous-fonctions et rubriques : 30

Nature 64111 - 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

**Madame AFIOUNI :** *Je vois que c'est un recrutement de contractuel à temps complet et vous avez bien insisté sur le « contractuel ». Je pense que cela ne peut être en aucun cas la règle de recrutement d'un contractuel, surtout pour assurer, comme vous l'écrivez : « le bon fonctionnement du service ». N'y a-t-il pas de collègues en poste qui pourrait être promouvable sur ce poste ? Est-ce que nous n'avions pas à cœur de favoriser la progression de carrière de collègues en place ? Je trouve que cette accumulation de postes temporaires et précaires ne vous réussit pas. La précédente directrice a été licenciée de manière cavalière et c'est un euphémisme. Je ne vais pas développer là-dessus puisqu'il y a procès en cours. Je pense qu'il est temps de réfléchir à une gestion beaucoup plus sereine pour un service culturel qui est important pour la ville.*

**Monsieur DUBOST :** *En complément de ce qu'a dit Nada AFIOUNI, une fois de trop encore malheureusement, c'est une délibération qui est l'occasion de faire le constat de la casse qui a été opérée au niveau du service culturel.*

*Nous regrettons aussi, dans la continuité de ce qui a été dit vendredi au Comité Technique, où les représentants du personnel n'ont pas approuvé un certain nombre d'organigrammes, en l'occurrence celui des manifestations publiques, que les agents ne s'y retrouvent pas. Un autre constat : il est quand même regrettable que l'on embauche un directeur ou une directrice qui va devoir s'atteler à la tâche alors que tout est déjà bien calé en termes d'organigramme. Aurait-t'il pu être intéressant qu'il puisse amener sa patte, surtout s'il a un bagage professionnel. Il aurait peut-être pu dénouer un certain nombre de situations. C'est un peu dommage dans la chronologie. Cela a été dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, en avril 2014 et en septembre 2014, je reprends vos propos devant l'ensemble des agents de la Ville de Montivilliers, vous dites : « Je serai le promoteur de la promotion interne, je favoriserai la promotion interne ». Cela n'a pas été le cas en 2014.*

*Je rappelle que, ici même, nous avons voté contre la délibération pour le recrutement de feu la directrice. En 2017, on va voter contre à nouveau comme cela a été expliqué, parce que c'est un contrat, en plus cette fois, c'est un contrat d'un an. On a observé que le 12 octobre 2015, il était prévu un contrat de trois ans. Aujourd'hui, vous le ramenez à un an. En 2015, la rémunération de l'attaché, j'ai repris la délibération, était fixé à 1.758 euros. Elle est aujourd'hui à 3.142 euros. Donc les contrats précaires, c'est dommage pour ce service culturel qui a tant rayonné dans notre ville et nous souhaitons peut-être à celui qui arrive bon courage et de prendre une bonne protection juridique, car il peut en coûter d'arriver à ce poste.*

*Monsieur le Maire : Lorsque nous recrutons, nous recrutons sur le profil de poste. Les personnes qui sont déjà dans la collectivité peuvent postuler. Aujourd'hui, il y a un jury auquel le maire ne participe pas. Vous avez évoqué le CHSCT. J'ai d'ailleurs été surpris du vote négatif d'autant plus que le deuxième vote qui était « patrimoine et tourisme », ce fut un vote à l'unanimité. Ce sont là les quelques réponses que je voulais vous apporter. C'est vrai que si nous pouvons faire la promotion de personnes en interne, tout est autant qu'elles sont dans le profil du poste, nous le ferons bien volontiers.*

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 26**

**Contre : 6** (Nada AFIOUNI, Martine LESAUVAGE, Fabienne MALANDAIN, Jérôme DUBOST, Gilles BELLIERE, Nordine HASSINI)

## **15. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ADOPTION – AUTORISATION**

**Mme Patricia DUVAL, Adjointe au Maire.** - Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et d'apporter des modifications au tableau des effectifs pour répondre aux évolutions des postes de la collectivité.

Afin de tenir compte des mouvements du personnel au sein de la collectivité, il convient de modifier le tableau indicatif des emplois 2017 de la façon suivante :

### **1°) Département Ressources**

- Nomination du Directeur Général Adjoint du Département Ressources sur un poste vacant de Directeur et détachement sur emploi fonctionnel de DGA
- Suppression d'un poste d'attaché contractuel à 100 % et création d'un poste d'attaché stagiaire à 100% suite à nomination après sélections professionnelles

## **2°) Service Entretien et Restauration**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 60% et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 60% suite à une demande de changement de filière de la part d'un agent
- Augmentation du taux d'emploi d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de 60% à 70% afin de répondre aux besoins du service sur des missions administratives,

## **3°) CCAS**

Dans le cadre du projet de service du CCAS, des modifications doivent intervenir sur les effectifs du service afin d'assurer une cohérence d'organisation :

- Suppression d'un poste d'attaché principal contractuel à 100 % suite au départ à la retraite d'un agent,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 100 % pour répondre aux missions d'animation auprès des personnes logées dans les résidences pour personnes âgées. Il est à noter que ce poste sera financé dans son intégralité par l'Etat
- Augmentation du taux d'emploi d'un adjoint d'animation de 50% à 100% avec la même logique de développement des animations au sein de chacune des résidences,
- Création d'un poste de rédacteur à 100% pour assurer les missions d'assistant(e) de projets auprès du responsable de service.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise d'un agent parti en disponibilité et création d'un poste d'infirmier à 100% pour des missions de responsable de résidence
- Suppression d'un poste d'adjoint technique vacant dans la collectivité suite au départ à la retraite d'un agent et création d'un poste d'infirmier à 100% pour des missions de responsable de résidence

## **4°) Service Espaces Publics**

- Suppression d'un poste d'ingénieur qui avait été créé par la précédente délibération en vue de procéder au recrutement du poste de responsable espaces publics. Le recrutement de l'agent retenu s'effectuera sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe suite au départ à la retraite d'un agent et afin de procéder au recrutement du responsable espaces publics,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent et création d'un poste d'adjoint technique au sein du secteur espaces verts
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal suite au départ en retraite d'un agent et création d'un poste d'adjoint technique au sein du secteur espaces verts
- Suppression d'un poste de technicien à 100% suite au départ à la retraite d'un agent

## **5°) Service Manifestations Publiques**

- Suppression d'un poste d'attaché qui avait été créé en qualité de titulaire pour pourvoir le poste de responsable manifestations publiques. L'agent pressenti sur le poste sera recruté en qualité de contractuel. Par conséquent, un poste d'attaché contractuel à 100% est créé pour permettre le recrutement du responsable du service manifestations publiques

## **6°) Service Patrimoine culturel et tourisme**

- Création d'un poste de rédacteur à 100% pour exercer les missions de chargé de promotion touristique,

### **7°) Service police municipale**

- Suppression d'un poste de gardien de police municipale à 100% suite au départ d'un agent de la collectivité,
- Création d'un poste de brigadier chef principal de 1<sup>ère</sup> classe pour recruter un agent du service police municipale

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le budget de l'exercice 2016 ;

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 où il est précisé que :

- Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.
- Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.
- La nomination d'un agent est subordonnée à l'existence d'un poste.
- Les suppressions d'emploi relèvent également de la compétence de l'assemblée délibérante et elles doivent être soumises en amont et pour avis au comité technique paritaire.

**VU** le rapport de Madame Patricia DUVAL, Adjoint délégué aux Ressources Humaines ;

**VU** l'avis du Comité Technique réuni le 23 Juin 2017 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**-d'apporter** les modifications au tableau des emplois 2017 figurant ci-dessous

# IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2017

### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2017

| GRADES OU<br>EMPLOIS<br>(1)               | CATEGORIES<br>(2) | POSTES DE LA<br>COLLECTIVITE |                                 | EFFECTIFS<br>POURVUS<br>BUDGETAIREMENT |                                 | EFFECTIF ETP |      |      |       | Précisions                                                                                       |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------|--------------|------|------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                           |                   |                              | dont<br>TEMPS<br>NON<br>COMPLET |                                        | dont<br>TEMPS<br>NON<br>COMPLET | TC           | TP   | TNC  | TOTAL |                                                                                                  |
| Directeur général<br>des services         | A                 | 1                            | 0                               | 1                                      | 0                               | 1            | 0    | 0    | 0     |                                                                                                  |
| Directeur général<br>adjoint des services | A                 | 2                            | 0                               | 1                                      | 0                               | 1            | 0    | 0    | 0     | 1 détachement<br>sur emploi<br>fonctionnel et 1<br>autre détachement à<br>compter d'août<br>2017 |
| <b>FILIERE<br/>ADMINISTRATIVE<br/>①</b>   |                   |                              |                                 |                                        |                                 |              |      |      | 0     |                                                                                                  |
| Directeur                                 | A                 | 1                            | 0                               | 0                                      | 0                               | 0            | 0    | 0    | 0     | Création d'un<br>poste de directeur<br>pour le<br>recrutement du<br>DGA Ressources               |
| Attaché principal                         | A                 | 2                            | 0                               | 2                                      | 0                               | 2            | 0    | 0    | 2     |                                                                                                  |
| Attaché                                   | A                 | 6                            | 0                               | 5                                      | 0                               | 5            | 0    | 0    | 5     | 1 poste en double<br>carrière                                                                    |
| Attaché                                   | A                 | 9                            | 0                               | 7                                      | 0                               | 7            | 0    | 0    | 7     |                                                                                                  |
| Rédacteur principal<br>de 1ère cl.        | B                 | 14                           | 1                               | 14                                     | 1                               | 10           | 2,6  | 0,5  | 13,1  |                                                                                                  |
| Rédacteur principal<br>de 2ème cl.        | B                 | 8                            | 0                               | 8                                      | 0                               | 6            | 1,6  | 0    | 7,6   |                                                                                                  |
| Rédacteur                                 | B                 | 8                            | 0                               | 6                                      | 0                               | 4            | 1,6  | 0    | 5,6   | 1 poste créé au<br>CCAS<br>1 poste créé PCT                                                      |
| Rédacteur                                 | B                 | 30                           | 1                               | 28                                     | 1                               | 20           | 5,80 | 0,50 | 26,30 |                                                                                                  |

|                                             |   |     |    |    |    |    |     |           |       |                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------|---|-----|----|----|----|----|-----|-----------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint administratif principal de 1ère cl. | C | 4   | 0  | 4  | 0  | 3  | 0,8 | 0         | 3,8   |                                                                                                                                                     |
| Adjoint administratif principal de 2ème cl. | C | 16  | 1  | 16 | 1  | 12 | 2,5 | 0,7       | 15,2  | Création d'un poste d'adjt adm Ppal 2ème classe suite demande changement de filière avec augmentation du taux d'emploi                              |
| Adjoint administratif                       | C | 19  | 3  | 19 | 3  | 12 | 3,1 | 2         | 17,1  |                                                                                                                                                     |
| Adjoint Administratif                       | C | 39  | 4  | 39 | 4  | 27 | 6,4 | 2,7       | 36,1  |                                                                                                                                                     |
| <b>TECHNIQUE ②</b>                          |   |     |    |    |    |    |     |           | 0     |                                                                                                                                                     |
| Ingénieur hors classe                       | A | 0   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0   | 0         | 0     |                                                                                                                                                     |
| Ingénieur principal                         | A | 1   | 0  | 1  | 0  | 1  | 0   | 0         | 1     |                                                                                                                                                     |
| Ingénieur                                   | A | 1   | 0  | 1  | 0  | 1  | 0   | 0         | 1     | Suppression d'un poste                                                                                                                              |
| Ingénieur                                   | A | 2   | 0  | 2  | 0  | 2  | 0   | 0         | 2     |                                                                                                                                                     |
| Technicien principal de 1ère cl.            | B | 1   | 0  | 1  | 0  | 1  | 0   | 0         | 1     | Suppression d'un poste                                                                                                                              |
| Technicien principal de 2ème cl.            | B | 5   | 0  | 5  | 0  | 5  | 0   | 0         | 5     | Création d'un poste pourvu au 1er juillet                                                                                                           |
| Technicien                                  | B | 1   | 0  | 1  | 0  | 1  | 0   | 0         | 1     | suppression d'un poste                                                                                                                              |
| Technicien                                  | B | 7   | 0  | 7  | 0  | 7  | 0   | 0         | 7     |                                                                                                                                                     |
| Agent de maîtrise principal                 | C | 4   | 0  | 4  | 0  | 4  | 0   | 0         | 4     | Suppression d'un poste suite au départ à la retraite d'un agent                                                                                     |
| Agent de maîtrise                           | C | 17  | 0  | 17 | 0  | 17 | 0   | 0         | 17    | Suppression d'un poste d'agent de maîtrise                                                                                                          |
| Agent de maîtrise                           | C | 21  | 0  | 21 | 0  | 21 | 0   | 0         | 21    |                                                                                                                                                     |
| Adjoint technique principal de 1ère cl.     | C | 5   | 0  | 5  | 0  | 4  | 0,7 | 0         | 4,7   |                                                                                                                                                     |
| Adjoint technique principal de 2ème cl.     | C | 37  | 3  | 36 | 3  | 30 | 2,4 | 2,35      | 34,75 | 1 agent en dispo - suppression d'un poste pour changement de filière - suppression d'un poste pour départ en dispo                                  |
| Adjoint technique                           | C | 62  | 13 | 55 | 13 | 38 | 3,3 | 10,1<br>3 | 51,43 | Suppression d'un poste d'adjoint technique - 6 postes ouverts à nomination résorption emploi précaire - création de 2 postes d'adjoint tech pour EV |
| Adjoint technique                           | C | 104 | 16 | 96 | 16 | 72 | 6,4 | 12,4      | 90,88 |                                                                                                                                                     |

|                                                  |   |    |   |    |   |   |      |      |      |                                 |
|--------------------------------------------------|---|----|---|----|---|---|------|------|------|---------------------------------|
|                                                  |   |    |   |    |   |   |      | 8    |      |                                 |
| <b>SOCIALE ③</b>                                 |   |    |   |    |   |   |      |      | 0    |                                 |
| Educateur principal de jeunes enfants            | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| Educateur de jeunes enfants                      | B |    | 0 |    | 0 | 0 | 0    | 0    | 0    |                                 |
| Educateur Jeunes Enfants                         | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| Assistant socio-éducatif principal               | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| Assistant socio-éducatif                         | B | 0  | 0 | 0  | 0 | 0 | 0    | 0    | 0    |                                 |
| Assistant socio-éducatif                         | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| ATSEM principal de 1ère cl.                      | C | 5  | 0 | 3  | 0 | 0 | 2,7  | 0    | 2,7  | 2 postes vacants                |
| ATSEM principal de 2ème cl.                      | C | 8  | 5 | 8  | 5 | 1 | 1,8  | 4,1  | 6,9  |                                 |
| ATSEM de 1ère cl.                                | C | 0  | 0 | 0  | 0 | 0 | 0    | 0    | 0    |                                 |
| ATSEM                                            | C | 13 | 5 | 11 | 5 | 1 | 4,50 | 4,10 | 9,60 |                                 |
| Agent social de 2ème classe                      | C | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| <b>MEDICO-SOCIALE ④</b>                          |   |    |   |    |   |   |      |      | 0    |                                 |
| Infirmier                                        | B | 2  |   |    |   |   |      |      |      | Création de deux postes au CCAs |
| Cadre de santé                                   | A | 1  | 0 | 1  | 0 | 0 | 0,90 | 0    | 0,90 |                                 |
| <b>SPORTIVE ⑤</b>                                |   |    |   |    |   |   |      |      | 0    |                                 |
| Educateur principal de 1ère cl.                  | B | 2  | 0 | 2  | 0 | 2 | 0    | 0    | 2    |                                 |
| Educateur principal de 2ème cl.                  | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| Educateur APS                                    | B | 5  | 0 | 5  | 0 | 5 | 0    | 0    | 5    |                                 |
| Educateur APS                                    | B | 8  | 0 | 8  | 0 | 8 | 0    | 0    | 8    |                                 |
| <b>CULTURELLE ⑥</b>                              |   |    |   |    |   |   |      |      | 0    |                                 |
| Bibliothécaire                                   | A | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| Assistant enseignement artistique ppal 1ère cl.  | B | 4  | 3 | 4  | 3 | 1 | 0    | 0,57 | 1,57 |                                 |
| Assistant enseignement artistique ppal 2ème cl.  | B | 4  | 2 | 4  | 2 | 2 | 0    | 1,04 | 3,04 |                                 |
| Assistant d'enseignement artistique              | B | 0  | 0 | 0  | 0 | 0 | 0    | 0,00 | 0,00 |                                 |
| Assistant territorial d'enseignement artistique  | B | 8  | 5 | 8  | 5 | 3 | 0    | 1,61 | 4,61 |                                 |
| Assistant de conservation du patri ppal 1ère cl. | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |
| Assistant de conservation du patri ppal 2ème cl. | B | 1  | 0 | 1  | 0 | 1 | 0    | 0    | 1    |                                 |

|                                                              |   |            |           |            |           |            |              |              |               |                                                                |
|--------------------------------------------------------------|---|------------|-----------|------------|-----------|------------|--------------|--------------|---------------|----------------------------------------------------------------|
| Assistant de conservation du patrimoine bib                  | B | 0          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0            | 0            | 0             |                                                                |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | B | 2          | 0         | 2          | 0         | 2          | 0            | 0            | 2             |                                                                |
| Adjoint du patrimoine principal de 1ère cl.                  | C | 2          | 0         | 2          | 0         | 2          | 0            | 0            | 2             |                                                                |
| Adjoint du patrimoine principal de 2ème cl.                  | C | 2          | 0         | 2          | 0         | 1          | 0,8          | 0            | 1,8           |                                                                |
| Adjoint du patrimoine                                        | C | 2          | 1         | 2          | 1         | 1          | 0            | 0,5          | 1,5           |                                                                |
| Adjoint du patrimoine                                        | C | 6          | 1         | 6          | 1         | 4          | 0,8          | 0,5          | 5,3           |                                                                |
| <b>ANIMATION ⑦</b>                                           |   |            |           |            |           |            |              |              | 0             |                                                                |
| Animateur principal de 1ère cl.                              | B | 2          | 0         | 2          | 0         | 1          | 0,8          | 0            | 1,8           |                                                                |
| Animateur principal de 2ème cl.                              | B | 2          | 0         | 2          | 0         | 1          | 0,8          | 0            | 1,8           |                                                                |
| Animateur                                                    | B | 3          | 0         | 3          | 0         | 3          | 0            | 0            | 3             |                                                                |
| Animateur                                                    | B | 7          | 0         | 7          | 0         | 5          | 2            | 0            | 6,6           |                                                                |
| Adjoint d'animation principal de 1ère cl.                    | C | 0          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0,00         | 0            | 0             |                                                                |
| Adjoint d'animation principal de 2ème cl.                    | C | 1          | 0         | 1          | 0         | 1          | 0,00         | 0            | 1             |                                                                |
| Adjoint d'animation                                          | C | 4          |           | 3          |           | 2          | 0,60         |              | 2,6           | 1 poste vacant CCAS - passage à temps complet d'un autre poste |
| Adjoint d'animation                                          | C | 5          | 0         | 4          | 0         | 3          | 0,6          | 0            | 3,6           |                                                                |
| <b>POLICE MUNICIPALE ⑧</b>                                   |   |            |           |            |           |            |              |              | 0             |                                                                |
| Chef de service de PM ppal de 1ère cl.                       | B | 0          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0            | 0            | 0             |                                                                |
| Chef de service de PM ppal de 2ème cl.                       | B | 1          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0            | 0            | 0             | 1 poste vacant                                                 |
| Chef de service de PM                                        | B | 0          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0            | 0            | 0             |                                                                |
| Chef de service de police municipale                         | B | 1          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0            | 0            | 0             |                                                                |
| Brigadier-chef principal                                     | C | 3          | 0         | 3          | 0         | 2          | 0,8          | 0            | 2,8           | 1 recrutement                                                  |
| Brigadier                                                    | C | 0          | 0         | 0          | 0         | 0          | 0            | 0            | 0             |                                                                |
| Gardien                                                      | C | 1          | 0         | 0          | 0         |            | 0            | 0            | 0             |                                                                |
| Agent de police municipale                                   | C | 4          | 0         | 3          | 0         | 2          | 0,80         | 0            | 2,80          | 1 poste vacant                                                 |
| <b>TOTAL GENERAL<br/>(①+②+③+④+<br/>⑤+⑥+⑦+⑧)</b>              |   | <b>274</b> | <b>32</b> | <b>256</b> | <b>32</b> | <b>190</b> | <b>27,80</b> | <b>21,89</b> | <b>237,69</b> |                                                                |



| IV - ANNEXES                                                     | IV   |
|------------------------------------------------------------------|------|
| AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION<br>ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2017 | C1.1 |

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2017**

| AGENTS NON TITULAIRES<br>(emplois pourvus)                                              | CATEGORIES<br>(1) | SECTEUR<br>(2) | REMUNERATION<br>(3) | CONTRAT<br>(4) | ETP  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|---------------------|----------------|------|
| 1 attaché                                                                               | A                 | URB            | 584                 | Art. 3-3       | 1    |
| 1 attaché                                                                               | A                 | CULT           | 664                 | Art. 3-3       | 1    |
| 1 ingénieur                                                                             | A                 | INFOR          | 349                 | Art.3-3        | 1    |
| 1 rédacteur                                                                             | B                 | COM            | 332                 | Art.3-2        | 1    |
| 1 rédacteur                                                                             | B                 | URB            | 338                 | Art.3-2        | 1    |
| 1 animateur                                                                             | B                 | ANIM           | 364                 | Art 3-2        | 1    |
| 1 technicien                                                                            | B                 | INFOR          | 351                 | Art.3-2        | 1    |
| 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl.                             | B                 | CULT           | 401                 | A (CDI)        | 0,55 |
| 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl.                             | B                 | CULT           | 401                 | A (CDI)        | 0,03 |
| 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl.                             | B                 | CULT           | 327                 | Art. 3-2       | 0,25 |
| 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl.                             | B                 | CULT           | 327                 | Art. 3-2       | 0,49 |
| 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl.                             | B                 | CULT           | 367                 | Art 3-2        | 0,11 |
| assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques<br>1 principal de 2ème cl. | B                 | CULT           | 327                 | Art. 3-2       | 1,00 |
| 1 éducateur de jeunes enfants                                                           | B                 | JEU            | 333                 | Art. 3-2       | 0,40 |

14

9,83

**(1) CATEGORIES :** A, B ou C

**(2) SECTEUR :**

ADM : administratif (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : financier

TECH : technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : communication

S : social (dont aide sociale)

MS : médico-social

MT : médico-technique

SP : sportif

CULT : culturel (dont enseignement)

ANIM : animation

RS : restauration scolaire

ENT : entretien

CAB : collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

COM PUB : commande publique

JEU : jeunesse

INFOR : informatique

**(3) REMUNERATION :** référence à un indice majoré de la fonction publique ou en euros annuels bruts

**(4) CONTRAT :** motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

**Monsieur LEBRETON :** *Je m'interroge car j'ai observé qu'il y a plus de créations que de suppressions.*

**Madame DUVAL :** *Non*

**Monsieur LEBRETON :** *D'après le document qui m'est remis : oui. Il y a une ambiguïté. Je pense qu'au bas mot, c'est la création de 60 % d'un poste et dans l'hypothèse haute, puisqu'il y a une ambiguïté, de 160 %, c'est-à-dire un peu plus d'un poste et demi. Je voudrais en avoir confirmation. Je trouve que le document tel qu'il nous est présenté n'est pas très clair parce que, ce qui compte avant tout, me semble-t-il, pour un conseiller municipal, c'est de savoir s'il y a une augmentation des effectifs, une diminution ou une stabilité. Là, cela n'apparaît pas clairement et selon moi, il y a une légère augmentation. Dans cette mesure, je tiens à tirer la sonnette d'alarme, parce que je me souviens très bien, nous l'avons vu lors des débats budgétaires, que l'un des points faibles de la commune, c'est l'augmentation de la charge salariale. Donc attention.*

**Madame DUVAL :** *pour vous répondre, la masse salariale reste, à quelque chose près, très stabilisée. J'ai quelques chiffres sous les yeux. Comparé au 1er janvier 2017, et à maintenant, c'est sensiblement la même chose. Il n'y a pas de dérive.*

Madame AFIOUNI : Je n'ai pas fait le savant calcul de Monsieur LEBRETON, mais j'ai eu une impression générale assez désagréable, qu'il n'y a pas de prévision, aucune anticipation des mouvements en interne. J'ai trouvé un slogan, peut-être, pour la prochaine campagne, Monsieur FIDELIN, c'est « navigation à vue » parce que c'est ce que je vois. On a l'impression que vous naviguez à vue. Je ne comprends pas trop ces mouvements. J'avais l'impression qu'une bonne partie des postes ouverts aux recrutements, se faisait au grade d'en dessous. Je ne comprends pas vos choix, ni vos décisions.

Monsieur DUBOST : Dans la précédente délibération, nous parlions du service culturel. Il faut rajouter qu'il y a la disparition du programmateur culturel. C'est fort dommageable. Rajouter également, je l'ai dit tout à l'heure, que les organisations syndicales ont voté contre une réorganisation d'un organigramme. On va aussi s'appuyer sur ce que disent les représentants des personnels. Il est fait mention de la police municipale. Je le dis en un mot : je suis affligé, affligé qu'aujourd'hui, il n'y ait pas de responsable de la police municipale. Je suis saisi de nombre de courriers de montivillons, de je ne sais combien de sollicitations pour de gros problèmes actuellement d'incivilité, de délinquance. En ce moment, il n'y a pas de chef de la police. C'est un homme qui a marqué la Ville de Montivilliers pendant 25 ans, un quart de siècle. On sait, un petit peu, lorsque quelqu'un va partir à la retraite. C'est dommage que cela n'ait pas été anticipé. C'est très dommage parce qu'aujourd'hui il y a eu le recrutement d'un deuxième policier qui va arriver et il faut lui laisser le temps. On a deux policières qui aujourd'hui font ce qu'elles peuvent et elles font très bien leur boulot. Mais imaginez combien c'est difficile. Sur les 25 ans de carrière de Philippe GRAUX, je suis stupéfait qu'il n'y ait pas eu ce tuilage. Cela avait été le cas lorsque Jean-Claude BRUBION était parti. Vous aviez recruté pour permettre un tuilage avec Madame DECOOL. Là, il n'y a pas de policier responsable de la police municipale. Je suis un peu attristé. Il aurait permis d'apporter toute son expérience en permettant au nouveau chef de la police de notre ville de connaître les partenaires. C'est regrettable. Est-ce que vous pouvez nous dire ce soir si cela va être remédié et très vite Monsieur le Maire car vous êtes en tant que Maire, responsable de la police municipale et de la sécurité de nos concitoyens. Nous voterons, au regard de cet élément, au regard de celui du culturel contre cette délibération.

Monsieur LEFEBVRE : Je souhaiterais répondre à Monsieur DUBOST. Le recrutement du chef de la police n'a pas été laissé, sans rien faire. Mais il faut savoir qu'il y a des gens qui postulent et qui ne réfléchissent pas à ce poste. Nous avons un chef de la police municipale qui devait nous rejoindre début juillet et ce monsieur a décliné au dernier moment. Lundi prochain, nous avons l'arrivée de l'agent et je peux vous dire qu'aujourd'hui, le recrutement du chef de la police municipale est en cours. A court terme, nous aurons des éléments à vous donner.

Monsieur BELLIERE : Nous aimerions savoir la raison pour laquelle il a décliné. A priori, il y avait un certain nombre de questions qu'il avait posé à la municipalité auquel nous n'étions pas capables de lui répondre. Est-ce cette raison là ou y en a-t-il d'autres ?

Monsieur le Maire : Absolument pas. Ne laissez pas des rumeurs de ce genre. Je voudrais répondre. En ce qui concerne la masse salariale, nous y sommes, Monsieur LEBRETON, extrêmement vigilants qui représente un très gros pourcentage dans notre budget. Il faut savoir que lorsque nous parlons de recrutement au CCAS, c'est lié à une réorganisation. Le nombre de personnes est légèrement supérieur mais nous obtenons des subventions de la part du Département dans le cadre de la Résidence Autonomie. Cela nous permet de financer ces postes supplémentaires de façon à apporter un peu plus de soutien et d'accueil envers les personnes âgées dans les deux résidences, Beauregard et Eau Vive. En ce qui concerne le programmateur du service culturel, Monsieur DUBOST, en CHSCT, les personnes de votre groupe qui étaient présentes ont dû vous rapporter, puisque la question a été posée, que la personne qui fait la programmation est prévue dans le profil du poste et nous ne fermons pas du tout cette fonction. En ce qui concerne la police Monsieur LEFEBVRE vous a répondu.

*C'est vrai que Philippe GRAUX a été pendant un quart de siècle dans notre collectivité. Il nous a prévenus assez tard pour que nous puissions faire un tuilage comme nous l'aurions souhaité. Dans le Montivilliers Magazine qui va paraître la semaine prochaine, j'ai mentionné bien sûr le travail qu'il a effectué durant ces très nombreuses années et il n'y avait pas que lui d'ailleurs. J'ai évoqué également Monsieur LELEU. Ce sont les deux personnes qui partaient en retraite. Le nouveau chef de la police, nous espérons comme le disait Monsieur LEFEBVRE, le recruter très rapidement et nous avons celui qui remplace Malik qui est parti à la police municipale du Havre, qui arrive la semaine prochaine. Nous allons retrouver, je l'espère vivement, dans ces prochaines semaines, l'effectif normal. Quant aux raisons du désistement, il ne m'appartient pas de vous les dire. Le chef de police qui nous avons recruté avait donné son accord. Il est revenu sur sa décision. Cela le regarde. Il ne m'appartient pas de le dire en public ce soir.*

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 25**

**Contre : 7** (Nada AFIOUNI, Martine LESAUVAGE, Fabienne MALANDAIN, Jérôme DUBOST, Gilles BELLIERE, Nordine HASSINI, Gilles LEBRETON)

## **C – FINANCES**

### **16. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION-AUTORISATION**

**Mr Laurent GILLE, Adjoint au Maire.** – Je vous propose d'adopter une décision modificative n° 1 permettant l'enregistrement comptable des ajustements budgétaires.

- Les crédits pour les achats de pharmacie de l'infirmière municipale ont été inclus dans un autre article budgétaire prévu principalement pour les visites médicales. Il est donc nécessaire de transférer la somme de 4 000 € vers l'article idoine.
- Le service communication doit acheter une caméra pour 5 446,38 € et les crédits en investissement alloués à l'acquisition de ce genre de matériel n'étaient pas suffisants. Un virement d'un compte de la section de fonctionnement s'avère donc nécessaire.
- Le GIP Le Havre 2017 dans le cadre des 500 ans du Havre nous a subventionné à hauteur de 20 000 € pour le concert Rigoletto de Verdi du 2 juin dernier. Cette subvention, par convention, sera reversée à l'orchestre André Messager. Ainsi, il faut ouvrir la recette non prévue au budget primitif pour pouvoir ouvrir la dépense équivalente.
- Le budget prévu pour l'acquisition de matériel pour le psychologue scolaire (tests psychologiques) était de 1 678 € mais il est insuffisant de 200 €. Ainsi un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est nécessaire.
- Les goûters périscolaires émanant de la cuisine centrale pour l'AFGA sont refacturés à l'association. Ainsi, l'encaissement de cette recette, non prévue au budget, permet l'ouverture d'une dépense équivalente.
- Une dotation aux amortissements a été minorée de 165 € lors de l'élaboration du budget. Les écritures d'amortissements sont des opérations d'ordre obligatoires qui sont sur des chapitres budgétaires spécifiques. Il faut donc réévaluer ce montant pour pouvoir passer les écritures en dépenses et en recettes.
- Lors de l'élaboration du budget, l'acquisition de 2 ordinateurs pour le service de la restauration scolaire a été prévu. Or, les licences inhérentes à ces acquisitions ont été incluses dans l'article budgétaire prévu pour le matériel. Il faut donc transférer ce montant vers l'article budgétaire approprié.

## **BUDGET PRINCIPAL :**

### **Ouverture et annulation de dépenses pour un même montant donc sans impact budgétaire:**

- Ouverture d'une dépense de fonctionnement de **4 000 €** grâce à l'annulation d'une dépense de fonctionnement de même montant pour les achats de pharmacie. Cette somme a été incluse dans un autre article.
- Ouverture d'une dépense d'investissement pour l'acquisition d'une caméra pour **2 597 €** grâce à l'annulation d'une dépense de fonctionnement pour le service communication.
- Ouverture d'une dépense d'investissement de **200 €** pour l'acquisition de matériel du psychologue scolaire grâce à l'annulation d'une dépense de fonctionnement de même montant.
- Ouverture d'une dépense d'investissement de **660 €** pour des licences informatiques suite à l'acquisition de 2 ordinateurs au service de la restauration municipale, grâce à l'annulation d'une dépense d'investissement de même montant. Ce montant avait été inclus dans le compte prévu pour le matériel et non les licences.

### **Ouverture simultanée de dépenses et de recettes :**

- Ouverture d'une dépense de **165 €** permise par l'ouverture d'une recette de même montant correspondant à une erreur de prévision des amortissements des logiciels et licences.
- Ouverture d'une dépense de fonctionnement de 20 000 € grâce à l'ouverture d'une recette de même montant permettant le reversement de la subvention du GIP Le Havre 2017 à l'orchestre André Messager pour le concert Rigoletto de Verdi du 2 juin 2017.
- Ouverture d'une dépense de fonctionnement de **728 €** permise par l'ouverture d'une recette de même montant émanant de la refacturation de goûters périscolaires à l'AFGA.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la Loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales ;

**VU** l'instruction M14 budgétaire et comptable ;

**VU** le budget primitif 2017 ;

**VU** le rapport de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances ;

## CONSIDERANT

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**-d'adopter** la décision modificative n° 1 sur le budget principal synthétisée dans le tableau ci-dessous en votant par chapitre de nature tant en dépenses qu'en recettes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 26**

**Contre : 6** (Nada AFIOUNI, Martine LESAUVAGE, Fabienne MALANDAIN, Jérôme DUBOST, Gilles BELLIERE, Nordine HASSINI)

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme au registre dûment signé.*

*Le Maire,*

|                                                           | Ouverture de dépenses | Annulation de dépenses | Ouverture de recettes | Annulation de recettes |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                     |                       |                        |                       |                        |
| <b><u>Sous-fonction 01 : Non Ventilable</u></b>           |                       |                        |                       |                        |
| 023 Virement à l'investissement                           | 2 632                 |                        |                       |                        |
| 60628 Autres fournitures non stockées                     | 4 000                 |                        |                       |                        |
| 6475 Médecine du travail                                  |                       | 4 000                  |                       |                        |
| 6811 Dotations aux amortissements                         | 165                   |                        |                       |                        |
| <b><u>Sous-fonction 023 : Service communication</u></b>   |                       |                        |                       |                        |
| 6237 Publications                                         |                       | 2 597                  |                       |                        |
| <b><u>Sous-fonction 025 : Aides aux associations</u></b>  |                       |                        |                       |                        |
| 6574 Subventions de fonctionnement pers.droit privé       | 20 000                |                        |                       |                        |
| <b><u>Sous-fonction 212 : Ecoles primaires</u></b>        |                       |                        |                       |                        |
| 6068 Autres matières et fournitures                       |                       | 200                    |                       |                        |
| <b><u>Sous-fonction 251 : Restauration municipale</u></b> |                       |                        |                       |                        |
| 60623 Fournitures alimentation                            | 728                   |                        |                       |                        |
| 7067 Redevances et droits des services périsco.           |                       |                        | 728                   |                        |
| <b><u>Sous-fonction 30 : Manifestations publiques</u></b> |                       |                        |                       |                        |
| 7478 Autres organismes                                    |                       |                        | 20 000                |                        |

|                                                     |                              |                               |                              |                               |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>                               |                              |                               |                              |                               |
| <b>Sous-fonction 01 : Non Ventilable</b>            |                              |                               |                              |                               |
| 021 Virement de la section de fonctionnement        |                              |                               | 2 632                        |                               |
| 28051 Amortissements concessions, licences,...      |                              |                               | 165                          |                               |
| <b>Sous-fonction 023 : Service communication</b>    |                              |                               |                              |                               |
| 2188 Autres immobilisations corporelles             | 2 597                        |                               |                              |                               |
| <b>Sous-fonction 251 : Restauration scolaire</b>    |                              |                               |                              |                               |
| 2051 Concessions et droits similaires (licences)    | 660                          |                               |                              |                               |
| 2183 Matériel de bureau et matériel informatique    |                              | 660                           |                              |                               |
| <b>Sous-fonction 254 : Médecine scolaire</b>        |                              |                               |                              |                               |
| 2188 Autres immobilisations corporelles             | 200                          |                               |                              |                               |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>30 982</b>                | <b>7 457</b>                  | <b>23 525</b>                | <b>0</b>                      |
| <b>RECAPITULATIF</b>                                | <b>Ouverture de dépenses</b> | <b>Annulation de dépenses</b> | <b>Ouverture de recettes</b> | <b>Annulation de recettes</b> |
| <b>Fonctionnement</b>                               | 24 893                       | 6 797                         | 20 728                       | 0                             |
| correction virement à l'investissement              | 2 632                        |                               |                              |                               |
| <b>Investissement</b>                               | 3 457                        | 660                           | 165                          | 0                             |
| correction virement de la section de fonctionnement |                              |                               | 2 632                        |                               |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>30 982</b>                | <b>7 457</b>                  | <b>23 525</b>                | <b>0</b>                      |

**17. FINANCES – DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA SAHLM PLAINE NORMANDE POUR LA REHABILITATION DE 78 LOGEMENTS PLACE DE L'ANCIENNE HUILERIE.**

**Mr Laurent GILLE, Adjoint au Maire.** – La SAHLM Plaine Normande sollicite la commune pour la garantie totale d'un prêt de 349 987 € pour la réhabilitation de 78 logements place de l'Ancienne Huilerie.

Le contrat de prêt est annexé à la présente délibération.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

**VU** le budget primitif 2017 ;

**VU** le Contrat de Prêt n° 64826 en annexe signé entre : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré de la Plaine Normande ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé des projets et des finances ;

**CONSIDERANT**

- Que par précaution, le montant des annuités garanties, majoré de l'annuité de la dette ne doit pas dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio prudentiel au 31/12/2016 est de 22,08 % ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la Ville de Montivilliers accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 349 987,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 64826 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **Imputation budgétaire**

Budget principal

Pas d'impact budgétaire sauf cas de défaillance  
de la SAHLM Plaine Normande dans le remboursement de prêt

**Monsieur le Maire :** *Monsieur LEBRETON, je m'attendais à ce que vous fassiez une observation.*

**Monsieur LEBRETON :** *J'ai une question préliminaire. Je suis un peu surpris. Il me semble que ces logements, place de l'ancienne huilerie, ne sont pas si anciens que cela.*

*(voix non reconnaissable et non énoncée)..... 1992*

**Monsieur LEBRETON :** *Je suis surpris que nous soyons déjà obligés de les réhabiliter. Est-ce normal, au bout de 20 ans, de réhabiliter des logements ? D'autre part, et c'est la question de fond, nous donnons donc notre garantie d'emprunt alors que nous en sommes déjà à un ratio de plus de 22 % fin 2016 d'après le document. Là, nous allons approcher les 25 %, sachant que d'après les règles de précaution, il ne faut pas dépasser 50 %. Vous allez me dire, Monsieur le Maire, que nous en sommes encore loin, mais moi, cela m'inquiète. J'ai eu l'idée de regarder la situation financière de la société anonyme Plaine Normande. La situation ne me paraît pas encore alarmante mais j'observe que son chiffre d'affaires ne cesse de diminuer d'année en année. Je crois qu'il faut être très prudent. J'ai examiné les résultats 2012, 2013, 2014 et cela baisse dangereusement. Les chiffres 2015 ne sont pas encore disponibles. Personnellement, je voterai contre cette délibération par prudence.*

**Monsieur le Maire :** *Je m'attendais à votre intervention Monsieur LEBRETON. Bien évidemment, c'est normal que vous vous inquiétiez sur notre garantie d'emprunt auprès de cette société d'HLM. Avant d'accepter les 100 %, nous vous avons écouté. Nous nous sommes dit que cela commençait à monter. Nous avons envoyé un courrier à cette société d'HLM à laquelle nous avons dit « zéro ». Ensuite, ils sont revenus vers nous et nous avons dit « 50 % ». Ils sont revenus de nouveau vers nous et nous disant : « si vous n'acceptez pas 100 % comme font toutes les autres collectivités, on ne pourra pas faire cette réhabilitation des 78 logements place de l'ancienne huilerie ». De deux choses l'une, soit on acceptait et nous arrivions à un peu plus de 22 %, effectivement très loin des 50 %, ou alors ce sont les habitants de Montivilliers, les locataires de la place de l'ancienne huilerie qui n'auraient pas pu bénéficier de cette réhabilitation. Nous avons fait le choix d'accorder notre garantie de façon à ce que les habitants puissent vraiment bénéficier de cette belle réhabilitation. Je pense que lorsqu'il y a réhabilitation, c'est de l'isolation et ceci permet de réduire la facture d'électricité ou de gaz.*

**ADOPTÉE A LA MAJORITE** par le Conseil Municipal.

**Pour : 31**

**Contre : 1** (Gilles LEBRETON)



GROUPE



www.groupecaisseledesdepots.fr

COPIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

CONTRAT DE PRÊT

N° 64826

Entre

SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE DE LA PLAINE NORMANDE - n°  
000060461

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PR0090-PR0068.V1.623 page 1/21  
Contrat de prêt n° 64826 Emprunteur n° 000060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS

1/21

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

### CONTRAT DE PRÊT

Entre

**SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE DE LA PLAINE NORMANDE,**  
SIREN n°: 775560816, sis(e) 16 AVENUE DE VERDUN CS 10277 14012 CAEN CEDEX 1,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE DE LA PLAINE NORMANDE** » ou « l'Emprunteur »,

**DE PREMIÈRE PART,**

et :

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

**DE DEUXIÈME PART,**

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

PR0090-PR0068 V1.62.3, page 2/21  
Contrat de prêt n° 64826 Emprunteur n° 000060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS

2/21

GROUPE



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## SOMMAIRE

|            |                                                                   |      |
|------------|-------------------------------------------------------------------|------|
| ARTICLE 1  | OBJET DU PRÊT                                                     | P.4  |
| ARTICLE 2  | PRÊT                                                              | P.4  |
| ARTICLE 3  | DURÉE TOTALE                                                      | P.4  |
| ARTICLE 4  | TAUX EFFECTIF GLOBAL                                              | P.4  |
| ARTICLE 5  | DÉFINITIONS                                                       | P.4  |
| ARTICLE 6  | CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT | P.7  |
| ARTICLE 7  | CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT       | P.8  |
| ARTICLE 8  | MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT                        | P.8  |
| ARTICLE 9  | CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT              | P.10 |
| ARTICLE 10 | DÉTERMINATION DES TAUX                                            | P.11 |
| ARTICLE 11 | CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS                                   | P.12 |
| ARTICLE 12 | AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL                         | P.13 |
| ARTICLE 13 | RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES                                           | P.13 |
| ARTICLE 14 | COMMISSIONS                                                       | P.13 |
| ARTICLE 15 | DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR                       | P.14 |
| ARTICLE 16 | GARANTIES                                                         | P.16 |
| ARTICLE 17 | REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES          | P.16 |
| ARTICLE 18 | RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES                          | P.19 |
| ARTICLE 19 | NON RENONCIATION                                                  | P.20 |
| ARTICLE 20 | DROITS ET FRAIS                                                   | P.20 |
| ARTICLE 21 | NOTIFICATIONS                                                     | P.20 |
| ARTICLE 22 | ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE                 | P.20 |

|          |                                                        |
|----------|--------------------------------------------------------|
| ANNEXE 1 | ÉCHÉANCIER DE VERSEMENTS                               |
| ANNEXE 2 | CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE |

LES ANNEXES SONT UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

PR009-PR008 V. 02.3 page 3/21  
Contrat de prêt n° 04823 Emprunteur n° 00060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes  
IS

3/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## **ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT**

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération MONTVILLIERS HUILERIE, Parc social public, Réhabilitation de 78 logements situés Place de l'Ancienne Huilerie 76290 MONTVILLIERS.

## **ARTICLE 2 PRÊT**

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de trois-cent-quarante-neuf mille neuf-cent-quatre-vingt-sept euros (349 987,00 euros) constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PAM, d'un montant de trois-cent-quarante-neuf mille neuf-cent-quatre-vingt-sept euros (349 987,00 euros) ;

## **ARTICLE 3 DURÉE TOTALE**

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

## **ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL**

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

## **ARTICLE 5 DÉFINITIONS**

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt avec ses annexes et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

Paraphes

IS

Caisse des dépôts et consignations

7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29

dr.normandie@caissedesdepots.fr

4/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ; qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

PR0090-PROCES V4 62.2 page 5/21  
Contrat de prêt n° 64623 Emprunteur n° 00060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS

5/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation** » (**PAM**) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux dans les conditions prévues aux articles R. 313-23 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité** » (**DR**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux de Swap EURIBOR** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Paraphes

IS

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

6/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

## **ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT**

Le présent contrat et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

Le contrat prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **29/08/2017** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est donc subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat

PR0030-EP0038-V1 CS 3 Page 7/21  
Contrat de prêt n° 000000461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes  
IS



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## **ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
  - Garantie(s) conforme(s)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur ne sera pas tenu de verser les fonds de chaque Ligne du Prêt et pourra considérer le Contrat comme nul et non avenu.

## **ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, l'échéancier de Versements est négocié entre l'Emprunteur et le Prêteur. Il correspond au rythme prévisionnel des paiements à effectuer par l'Emprunteur pour la réalisation de ou des opérations financées par le Prêt.

Pour chaque Ligne du Prêt, si le total des Versements portés sur l'échéancier est inférieur au montant maximum des Lignes du Prêts indiqué à l'Article « **Caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt** », ce montant sera réduit d'office à hauteur des sommes effectivement versées à la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt.

Les échéanciers de Versements sont établis par l'Emprunteur sachant que, d'une part, le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet, et, d'autre part, le dernier Versement doit impérativement intervenir deux mois avant la première Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

En cas de retard dans le déroulement du chantier, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Paraphes

IS

Caisse des dépôts et consignations

7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -

Télécopie : 02 35 15 65 29

dr.normandie@caissedesdepots.fr

8/21



GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être adressée par l'Emprunteur au Prêteur, par lettre ou via le site internet de ce dernier, au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur chaque échéancier de Versements.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

PR039-PR039 V1.02.3 page 9/21  
Contrat de prêt n° 00000461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS 

9/21

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

| Offre CDC                                      |                                          |  |  |  |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|--|--|--|
| Caractéristiques de la Ligne du Prêt           | PAM                                      |  |  |  |
| Enveloppe                                      | -                                        |  |  |  |
| Identifiant de la Ligne du Prêt                | 5182523                                  |  |  |  |
| Montant de la Ligne du Prêt                    | 349 987 €                                |  |  |  |
| Commission d'instruction                       | 0 €                                      |  |  |  |
| Durée de la période                            | Annuelle                                 |  |  |  |
| Taux de période                                | 1,35 %                                   |  |  |  |
| TEG de la Ligne du Prêt                        | 1,35 %                                   |  |  |  |
| Phase d'amortissement                          |                                          |  |  |  |
| Durée                                          | 20 ans                                   |  |  |  |
| Index                                          | Livret A                                 |  |  |  |
| Marge fixe sur index                           | 0,6 %                                    |  |  |  |
| Taux d'intérêt <sup>1</sup>                    | 1,35 %                                   |  |  |  |
| Périodicité                                    | Annuelle                                 |  |  |  |
| Profil d'amortissement                         | Amortissement déduit (intérêts différés) |  |  |  |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle                    |  |  |  |
| Modalité de révision                           | DR                                       |  |  |  |
| Taux de progressivité des échéances            | 0 %                                      |  |  |  |
| Mode de calcul des intérêts                    | Equivalent                               |  |  |  |
| Base de calcul des intérêts                    | 30 / 360                                 |  |  |  |

<sup>1</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

PR0390-PR0088 V1.62.3 page 10/21  
Contrat de prêt n° 64826 Emprunteur n° 00006461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS 

10/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garantie** ».

## **ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX**

### **MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

### **MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE**

PR0090-PR0093 V1.62.3 Page 11/21  
Contrat de prêt n° 04826 Emprunteur n° 000050461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS

11/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, en fonction d'un coefficient (R) dans les conditions ci-après définies :

- Le coefficient de Révision (R) est déterminé par la formule :  $R = 1 + DT/(1+I)$

où DT désigne la différence positive ou négative constatée entre le taux de l'Index en vigueur à la date de la Révision et celui en vigueur à la Date d'Effet du Contrat.

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule :  $I' = R (1+I) - 1$   
Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule :  $P' = R (1+P) - 1$   
Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0 %.

#### ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

■ Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

PRO090-PR0068 V1.02.3 page 12/21  
Contrat de prêt n° 04628 Emprunteur n° 00000461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS

12/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## **ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL**

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

## **ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES**

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation signée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

## **ARTICLE 14 COMMISSIONS**

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

PR0030-PR0068 V1.62.3 page 13/21  
Contrat de prêt n° 64826 Emprunteur n° 000060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS   
13/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## **ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR**

### **DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :**

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

### **ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :**

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- justifier du titre définitif conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis ;

Paraphes  
**IS**

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

PR0090-PR0068 V1.62.3 Page 14/21  
Contrat de prêt n° 64826 Emprunteur n° 000000461

14/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- transmettre chaque année au Prêteur le document de référence relatif au ratio annuel de couverture de la dette (Annual Debt Service Cover Ratio ou ADSCR) ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur :
  - de toute transformation de son statut, ou de toute opération envisagée de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de toute signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, ou de toute modification à intervenir relative à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/21  
Contrat de prêt n° 64626 Emprunteur n° 00060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS 

15/21



## ÉTABLISSEMENT PUBLIC

## DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout événement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur.
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser les opérations de réhabilitation au moyen des fonds de chaque Ligne du Prêt PAM et dans le respect des caractéristiques figurant au tableau « Détail des opérations de réhabilitation » transmis au Prêteur lors de la demande de Prêt.

**ARTICLE 16 GARANTIES**

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

| Type de Garantie      | Dénomination du garant / Désignation de la Garantie | Quotité Garantie (en %) |
|-----------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| Collectivités locales | VILLE DE MONTIVILLIERS                              | 100,00                  |

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

**ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES**

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

Paraphes

IS

Caisse des dépôts et consignations

7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -

Télécopie : 02 35 15 65 29

dr.normandie@caissedesdepots.fr

16/21





ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

## 17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

### 17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

### 17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursement anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

PR0090-PR0066 V1.62.3 Page 17/21  
Contrat de prêt n° 64626 Emprunteur n° 00060461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes  
IS   
17/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## 17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

### 17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «**Objet du Prêt**» du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article «**Déclarations et Engagements de l'Emprunteur**», ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

### 17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition) ou de la gouvernance de l'Emprunteur, qui affecterait sa situation financière (notamment dans l'éventualité d'un ADSCR inférieur à 1), et qui aurait des conséquences sur sa capacité de remboursement ;

Paraphes

IS 

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

PR0090-PR0068 V1.62.3 page 18/21  
Contrat de prêt n° 64828 Emprunteur n° 00000461



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

### 17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

### **ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES**

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1154 du Code civil.

PR0000-PR0000 V1 02.3 Page 10/21  
Contrat de prêt n° 64826 Emprunteur n° 00000461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

IS

19/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

### **ARTICLE 19 NON RENONCIATION**

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

### **ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS**

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions** ».

### **ARTICLE 21 NOTIFICATIONS**

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Ligne du Prêt) peuvent être effectuées soit par courriel soit par télécopie signée par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou télécopie l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

### **ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera porté devant les juridictions civiles parisiennes.



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 2 juin 2017  
Pour l'Emprunteur,  
Civilité : Madame  
Nom / Prénom : GÉRALDINE GARDETTE  
Qualité : Directrice Générale  
Dûment habilité(e) aux présentes

Le, 30 mai 2017  
Pour la Caisse des Dépôts,  
Civilité :  
Nom / Prénom : Isabelle SAFFREY  
Qualité : Directrice Régionale Adjointe  
Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

**HLM PLAINE NORMANDE**  
Société Anonyme HLM  
16, Av. de Verdun - CS 10277  
14012 CAEN Cedex 1 - Tél. 02 31 27 15 15

Cachet et Signature :

**Isabelle SAFFREY**  
Directrice Régionale Adjointe

PROCES-VERBAL V1.62.3, page 21/21  
Contrat de prêt n° 646226 Emprunteur n° 00000461

Caisse des dépôts et consignations  
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 -  
Télécopie : 02 35 15 65 29  
dr.normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes.

IS

21/21

## D – MARCHES PUBLICS

### 18. MARCHES PUBLICS - ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU ET DE COLLECTIVITE – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CODAH – CONVENTION – MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire.**– Compte tenu du montant dépensé chaque année par les différents services de la Ville pour l'achat de mobilier, il est nécessaire, afin de respecter les seuils des procédures de consultation en matière de marchés publics, de mettre en place un marché pour l'acquisition de mobilier de bureau et de collectivité.

La Communauté de l'Agglomération Havraise devant procéder à une consultation afin de couvrir ses mêmes besoins, il serait opportun de constituer un groupement de commande avec la CODAH et les autres communes de l'agglomération intéressées, afin d'obtenir les meilleures conditions de réalisation et de prix. La possibilité de constituer un groupement de commande entre les collectivités territoriales et les établissements publics est prévue à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, les accords-cadres à bons de commande seront conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et renouvelables trois fois, par période d'un an, soit une durée totale de 4 ans.

Le coordonnateur du groupement de commande est la CODAH et la CAO compétente pour attribuer le marché sera celle du coordonnateur.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

**VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire chargé de la Commande Publique ;

#### CONSIDERANT

- La nécessité de conclure des marchés pour l'acquisition de mobilier de bureau et de collectivité de la Communauté de l'Agglomération Havraise, de la commune de Montivilliers et de certaines communes membres de l'agglomération,
- Qu'il est opportun de former un groupement de commandes afin d'obtenir les meilleures conditions de réalisation de prix

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** le Maire à signer, avec la Communauté de l'Agglomération Havraise et les autres communes membres du groupement, la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de mobilier de bureau et de collectivité ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, à attribuer et signer l'accord-cadre avec les fournisseurs qui seront désignés à l'issue de la procédure de consultation des entreprises ;

*Imputation budgétaire : la dépense en résultant sera imputée, chaque année, sur les crédits ouverts aux diverses sous-fonctions d'investissement et de fonctionnement du budget primitif de l'exercice considéré.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

**19. MARCHES PUBLICS – ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, SCOLAIRES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES – APPEL D'OFFRES OUVERT – LANCEMENT - MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION**

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire.**– Le marché de fournitures de bureau a pris fin en avril 2017. Aussi, il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation pour la mise en place d'un nouveau marché.

Celui-ci comprendra en plus de l'acquisition de papier, de consommables informatiques, et de fournitures courantes de bureau déjà en vigueur dans le précédent marché pour les services municipaux et le CCAS (conformément à la délibération de groupement de commandes du conseil municipal du lundi 27 février 2017), l'acquisition de fournitures scolaires et de matériels pédagogiques pour les établissements scolaires, le service jeunesse et la maison de quartier Jean Moulin.

**Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande comprenant 5 lots**, signé pour une durée maximum de 4 ans dont les montants maximums annuels HT sont fixés à :

- Lot 1 : papier : 16 000 €
- Lot 2 : cartouches imprimantes : 24.000 €
- Lot 3 : fournitures courantes : 23.000 €
- Lot 4 : fournitures scolaires : 26.000 €
- Lot 5 : matériel pédagogique : 14.000 €

Compte tenu de ces montants, la procédure retenue est celle de l'Appel d'Offres Ouvert.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;
- VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;
- VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de la commande publique ;

## CONSIDERANT

- La nécessité d'acquérir des fournitures de bureau, scolaire et matériel pédagogiques pour les services de la ville, les écoles et le CCAS.
- La délibération n° 4 du conseil municipal du 12 décembre 2016 qui donne délégation de signature à Monsieur le Maire des marchés jusqu'aux seuils des procédures formalisées (209.000 € HT pour les marchés de services), qu'au-dessus de ces seuils, l'autorisation du conseil municipal est requise ;

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ces accords-cadres à bons de commande avec les entreprises retenues.

### **Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget de la ville :

6064-0201-422/ 6067-211/212/

Budget CCAS : 6064-02/6064-6111 et 6112 (RPA Beauregard et Eau Vive)

***Monsieur LEBRETON :** Les chiffres ne paraissent pas du tout extravagants, mais j'aimerais savoir s'il y a une augmentation des plafonds, pour les papiers, cartouches, fournitures, etc... par rapport au marché précédent, puisque l'on nous parle du marché précédent or aucune comparaison n'est faite. C'est donc très difficile d'apprécier l'augmentation du plafond et donc, en définitive, de voter. Je trouve, Monsieur le Maire, qu'il y a un manque d'information.*

***Monsieur THINNES :** Le CCAS est venu se greffer et gonfler puisqu'avant c'était sur un autre budget. Les montants qui sont annoncés là, c'est pratiquement à l'identique de l'année passée, avec l'intégration du CCAS, du service jeunesse et de la maison de quartier Jean Moulin*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE** par le Conseil Municipal.

## **20. MARCHES PUBLICS – NETTOYAGE DES BIENS COMMUNAUX ET DE LA SIGNALISATION VERTICALE DE LA VILLE DE MONTIVILLIERS – MARCHE - SIGNATURE - AUTORISATION**

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire.**— Un marché de nettoyage des biens communaux et de la signalisation verticale de la Ville de Montivilliers doit être relancé.

Les prestations consistent :

- au nettoyage des surfaces extérieures, des biens communaux, bâtiments et espaces publics ;
- au nettoyage de la signalisation de police et de la signalétique verticale ;
- et à l'effacement ponctuel de tag ou graffiti.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande signé pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois. Le montant maximum annuel est estimé à 60.000 € TTC, soit au total sur 4 ans, un maximum de 240.000 TTC. La procédure retenue est celle de l'Appel d'Offres Ouvert.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;



**VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de la commande publique ;

#### **CONSIDERANT**

- La nécessité de réaliser les prestations de nettoyage des surfaces extérieures, des biens communaux, des bâtiments, des espaces publics, de la signalisation de police et de la signalétique verticale et l'effacement ponctuel de tag ou graffiti de la Ville de Montivilliers.
- La délibération n° 4 du conseil municipal du 12 décembre 2016 qui donne délégation de signature à Monsieur le Maire des marchés jusqu'aux seuils des procédures formalisées (209.000 € HT pour les marchés de services), qu'au-dessus de ces seuils, l'autorisation du conseil municipal est requise ;

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché de nettoyage des biens communaux, bâtiments et de la signalisation verticale et d'effacement de la Ville de Montivilliers avec l'entreprise retenue.

#### **Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget principal

Sous-fonction et rubriques : 61523-822/615212-211/615212-212/60633-822

***Madame AFIOUNI : Une question probablement due à mon ignorance : qu'est-ce que la signalisation verticale, et ensuite, ce marché de nettoyage de biens communaux, qui l'avait avant et combien nous coûtait-il ?***

***Monsieur THINNES : La signalisation verticale, ce sont tous les panneaux routiers pour indiquer l'abbaye de Montivilliers, la mairie, les zones d'activités. C'est tout ce qui est sur mâts ou sur poteaux. Il ne vous a pas échappé non plus effacement de tags et de graffitis. Cela représente un montant assez important même si l'année passée, il y a eu moins de dégradations et de vandalisme. Le montant annuel maximum, c'était le montant que nous avions déjà sur le marché précédent. La société qui a été retenue pour cela est la même que celle qui avait le marché depuis quatre ans. Parce que, encore une fois, financièrement parlant, ils étaient bien positionnés et en plus, nous avons regardé cela avec les services techniques bien évidemment, le service est rendu correctement, la réactivité est bonne. Mais 60.000 euros ne veut pas dire que nous les dépensons. C'est un montant qui est toujours difficile à évaluer. Ce n'est pas un montant que nous sommes obligés d'engager. Cela permet aussi d'avoir de la souplesse. Il n'y a rien de concret et de mathématique. L'année passée, comme je vous le disais, nous n'avons pas eu trop de souci de vandalisme et de tags. Mais, on ne peut pas présager du futur.***

***Monsieur le Maire : Les marchés à bons de commande nous permettent d'être très réactifs, notamment lorsqu'il y a besoin de travaux. Ceci nous évite de faire des appels d'offres. C'est une bonne chose, mais comme le dit Monsieur THINNES, s'il n'y a pas de graffitis, nous ne dépenserons pas ces sommes là.***

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE** par le Conseil Municipal.

#### **21. MARCHES PUBLICS - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A LA BELLE ETOILE – MAITRISE D'ŒUVRE - MARCHÉ – SIGNATURE – AUTORISATION**

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire.**— Lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2016, le programme du projet de construction d'un complexe sportif à la Belle Etoile a été adopté et

Monsieur le Maire a été autorisé à organiser un concours dans le but de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre.

Au terme de ce concours, les membres du jury du 17 mai 2017 ont procédé au classement des projets et Monsieur le Maire a choisi de suivre l'avis du jury en retenant le **CABINET TESSIER PONCELET** (projet J1047J), lauréat du concours dont l'offre est chiffrée à 514.080,74 € HT - 616.896,74 € TTC, avec un taux de rémunération de 13,41 %.

Par ailleurs, sur proposition du jury, il a été décidé d'octroyer à chacun des candidats non retenus, le montant maximum de la prime prévue au règlement de concours, conformément à l'article 90-III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, soit la somme de 34.000 € HT. Le candidat retenu se verra attribuer cette même somme à valoir sur la rémunération de ses études d'avant-projet sommaire (APS).

Selon l'article 30-I-6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, une négociation a ensuite été menée avec ce cabinet. A l'issue de celle-ci le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est arrêté à 495.297,29 € HT – 594.356,74 € TTC, au taux de 12,92 %.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

**VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire chargé de la Commande Publique ;

**CONSIDERANT**

- La nécessité de mener à bien le projet de construction du complexe sportif de la Belle Etoile et de conclure le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le **CABINET TESSIER PONCELET**.

*Imputation budgétaire : 2031-411-1040*

***Monsieur LEBRETON : J'ai deux remarques. La première remarque, c'est une déception puisque nous sommes en train de voter l'un des projets les plus importants de votre mandat et on n'a aucune idée à ce stade de ce à quoi va ressembler notre complexe sportif. Vous nous avez distribué aujourd'hui et c'est une très bonne idée une belle carte postale qui représente la fontaine Saint Sauveur rénovée, mais j'aurais aimé aussi avoir un croquis de notre futur complexe sportif. Pour un projet aussi important, nous aurions pu quand même être un peu dans le concret. J'ai une deuxième remarque d'ordre financier, une fois de plus, c'est pourquoi a-t-on décidé de faire ce beau cadeau aux autres candidats, aux candidats non retenus que de leur donner le montant maximum de la prime prévue ? Rien ne nous y obligeait. Nous avons dilapidé les fonds des Montivillons. Je ne vais pas aller jusqu'à voter contre ce projet, cela serait absurde mais je vais m'abstenir pour marquer le coup.***

***Monsieur THINNES : Nous sommes partis d'un jury de concours. Nous avons eu 63 candidatures pour le futur complexe sportif. Il y a eu tout un travail de fait par notre comité technique, commission d'appels d'offres, pour arriver à sélectionner trois candidats. Ces candidats ont eu deux mois pour plancher.***

*Ce n'est pas un format 21 x 29.7 que l'on nous présente. C'est une maquette, un avant-projet assez abouti avec des planches, un grand format, avec des explications, avec des arguments techniques qui répondent à notre programme.*

*Pourquoi la somme maximum ? C'est parce que sur des grosses affaires comme celle-ci, des gros appels d'offres, des gros jury de concours, c'est ce qui se pratique assez régulièrement. Il faut tout de même rétribuer un peu le travail réalisé par les trois qui étaient sur la short list.*

Monsieur le Maire : *En ce qui concerne la déception que vous évoquez Monsieur LEBRETON, nous allons organiser une réunion de présentation du projet au conseil municipal. Vous aurez ainsi la présentation des trois. Il a été répondu à votre deuxième réponse. Il y a un temps important pour travailler sur ce projet. Il me semble important que les trois premiers soient rémunérés. 34.000 euros représentent peu et surtout pas la totalité du travail effectué sur le dossier.*

Monsieur QUEMION : *Je voudrais préciser à Monsieur LEBRETON que lorsque l'on est short lister, on est meilleur disant sur une offre architecturale. Il faut passer à un avant-projet de façon à pouvoir remplir toutes les conditions et beaucoup d'intervenants y travaillent, notamment des économistes, des électriciens, des éclairagistes, etc.... et que l'heure d'engineering aujourd'hui en France est de l'ordre de 100 euros. Je vous laisse imaginer : 34.000 euros divisés par 100, c'est tout à fait raisonnable pour la somme de travail qui nous a été remise.*

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 31**

**Abstention : 1 (Gilles LEBRETON)**

## **E – MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

### **22. MANIFESTATIONS PUBLIQUES - VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU GIP «LE HAVRE 2017» A L'ORCHESTRE ANDRÉ MESSENGER MONTIVILLIERS – AUTORISATION -**

**M. Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire.**— En 2017, année de la célébration du 500e anniversaire de la fondation du Havre par François Ier, l'Orchestre André Messenger Montivilliers s'est engagé dans la production d'une représentation unique, en version concert de l'opéra *Rigoletto*, chef d'œuvre de Verdi, dont l'aspect particulièrement populaire et la qualité de la distribution a réuni le 2 juin dernier un public très nombreux venu de Montivilliers et de toute la Région Havraise.

Lors de sa réunion du 24 avril 2017, le Conseil municipal a décidé d'autoriser le versement d'une subvention dont montant global est de **54 310€** à l'association de l'Orchestre André Messenger pour l'année 2017.

Comme convenu lors de la signature de la convention entre la Ville de Montivilliers et l'Orchestre André Messenger pour cette année 2017, cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

#### **Modalités de versement :**

- 28 290 € ont déjà été versés à l'association respectivement en février et avril 2017.
- **16 230 €** conditionnés au versement de la subvention du GIP le Havre 2017 d'un montant de 20 000 €. Cette somme est aujourd'hui recouvrée par les services de la ville et nous sommes donc en mesure de verser 16 230€ à l'association.
- **9 790 €** au cours du 2ème semestre 2017 et après avoir reçu de l'association, le bilan financier de cette opération.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la commission municipale manifestations publiques du 5 avril 2017 ;

**VU** le rapport de Monsieur l'Adjoint, en charge du service Manifestations Publiques

**CONSIDERANT**

- Que la commission municipale manifestations publiques événementiel du 5 avril 2017 a donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser**, Monsieur le Maire, à effectuer le versement de la subvention de 16 230 € à l'Orchestre André Messager Montivilliers.

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget principal

Sous-fonction et rubriques : 025

Nature et intitulé : 6574 subvention de fonctionnement aux associations

Montant de la dépense : 16 230 €

**Monsieur le Maire : Je vous rappelle que nous avons pu obtenir une subvention de 20.000 euros du GIP 2017, c'est-à-dire de l'organisation du 500ème anniversaire de la Ville du Havre.**

**Monsieur BELLIERE : Il était prévu à l'origine le versement de la réserve parlementaire et nous ne la voyons pas reprise. A-t-elle été prise en compte ?**

**Monsieur le Maire : Non, malheureusement, nous n'avons pas d'information sur ce sujet.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.**

**23. SERVICE MANIFESTATIONS PUBLIQUES - REVERSEMENT DES BENEFICES DE LA COMPAGNIE CORINTHE A LA SUITE DES REPRESENTATIONS DES SPECTACLES SON ET LUMIERE « LES MISERABLES » ET « MAYFLOWER » A L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (A.F.M) AU TITRE DE L'OPERATION « TELETHON 2017 » - AUTORISATION.**

**M. Emmanuel Delineau, Adjoint au Maire.**— Les 18 et 19 novembre 2017, la Compagnie Corinthe, dont le siège est situé 7, rue Pierre Farcis au Havre donnera deux représentations de son spectacle son et lumière « Mayflower » et une représentation « Les Misérables » à la Salle Michel Valléry. Il est convenu que l'organisateur ; la Ville de Montivilliers s'engage à reverser des bénéfices de ces représentations à l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M) au titre de l'opération « Téléthon 2017 ».

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport de Monsieur l'Adjoint en charge du service Manifestations Publiques ;

## CONSIDERANT

Sa commission municipale, Manifestations Publiques Événementiel, réunie le 16 mai 2017 ayant donné un avis favorable ;

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

**-d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder au reversement des bénéfices après le bilan des recettes des représentations du 18 et 19 novembre par la Compagnie Corinthe à l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M) au titre de l'opération « Téléthon 2017 ».

### **Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget Annexe

Sous-fonction et rubriques : 324.6

Nature et intitulé :

Montant de la dépense : à préciser après les représentations.

***Monsieur le Maire : L'année dernière, nous avons eu le spectacle des Misérables qui avait fait le plein salle Michel Valléry. C'est renouvelé cette année avec en plus Mayflower.***

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.**

## **24. SERVICE BIBLIOTHEQUE – PROJET NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME ET DE L'ETAT (DGD BIBLIOTHEQUES) - AUTORISATION**

**Mr Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire.**— La Bibliothèque municipale Condorcet et son annexe de quartier, l'Espace lecture Jean Moulin, offrent à chaque citoyen la possibilité de se cultiver, s'informer, se former et découvrir le plaisir de la lecture à travers des collections variées et actualisées.

Au fil du temps, l'offre a été élargie à d'autres supports que le livre et à un accès aux ressources en ligne.

Face à l'évolution des pratiques de lecture sur des supports nomades et l'utilisation du numérique, il est proposé d'acquérir des liseuses et des tablettes afin de familiariser les usagers à ces nouveaux outils et de développer les ressources en ligne.

Pour assurer un bon fonctionnement de ce matériel, un logiciel de gestion et de maintenance a été prévu par le Service des systèmes d'information.

Ainsi, l'offre de lecture publique évoluera et participera à l'attractivité de la Ville de Montivilliers.

Le coût d'acquisition de ce matériel, hors formation et maintenance, s'élève à 14 368.40 € H.T. en investissement. Le coût en fonctionnement s'élève à 1500 € pour les livres numériques et à 690 € HT pour la formation au logiciel.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**VU** le texte du 8 décembre 2014 *Recommandations pour la diffusion du livre numériques par les bibliothèques publiques* du Ministère de la Culture – Service du Livre et de la Lecture ;

**VU** le rapport de M. l'adjoint au Maire chargé des Manifestations publiques, du Patrimoine et du Tourisme ;

#### **CONSIDERANT**

- que la commission réunie le 28 janvier 2016 avait donné un avis favorable.
- que la Ville de Montivilliers a fixé le budget annuel d'acquisition de documents à au moins 1,50 € par an et par habitant.

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter les aides financières suivantes sur la base du plan de financement ci-après :

- le Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour le matériel et logiciels.
- l'Etat dans le cadre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) des Bibliothèques au taux le plus élevé pour :
- le matériel et logiciels ;
- l'acquisition de livres numériques : 1 500 € ;
- la formation au logiciel de gestion multimédia : 690 € HT ;
- de solliciter une dérogation d'acquérir le matériel avant l'obtention de subvention.

#### **Exercice 2017**

##### **Budget principal**

Sous-fonction et rubrique : 321.1 investissement

Nature et intitulé : 218.3 matériel informatique

Sous-fonction et rubrique : 321.1 fonctionnement

Nature et intitulé : 6065 livres, abonnements

Sous-fonction et rubrique : 011 fonctionnement

Nature et intitulé : 6184-01 formation

***Monsieur le Maire : Il y a une petite coquille dans la délibération. Ce n'est pas le Conseil Général, mais le Conseil Départemental. Monsieur DUBOST avait demandé la parole. J'imagine que c'est pour cela.***

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.**

#### **25. EGLISE ABBATIALE SAINT SAUVEUR – RESTAURATION POUTRE DE LA NEF ROMANE (COTE SUD) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTRE DE LA CULTURE – DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME**

**M Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire.**— Lors des travaux menés sur les gouttières et chéneaux de l'église abbatiale, il s'est avéré que la défectuosité du chéneau sud de l'église abbatiale avait eu pour conséquence la dégradation importante des abouts des poutres. Depuis deux poutres ont été étayées en raison d'une perte importante de matière et un bilan sanitaire est en cours de réalisation. Parallèlement, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie doit être saisie pour que la ville soit autorisée à réaliser des travaux au sein de ce Monument Historique Classé. Toutefois, à ce jour, la ville est en attente de l'estimation chiffrée des travaux par le cabinet d'architectes retenu.

A noter, en plus d'une subvention de la DRAC, la Ville peut espérer une subvention du Département de Seine-Maritime.

Il est important de souligner qu'une seconde délibération devra être soumise au Conseil Municipal, lorsque le prix des travaux sera connu.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé du patrimoine culturel et tourisme ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**-d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et du Département de Seine Maritime pour réaliser cette opération

***Monsieur le Maire : Nous avons eu quelques craintes avec les travaux. Nous avons dû fermer l'abbatiale pendant quasiment une semaine. Avec les étais qui ont été mis, nous avons assuré la sécurité pour les différentes cérémonies futures.***

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** par le Conseil Municipal.

## **F – ENVIRONNEMENT**

### **26. ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE. DEMARCHE AGENDA 21 LOCAL DE 2017 A 2020. ADOPTION - AUTORISATION A METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D' ACTIONS NOUVELLES ET RENFORCEES DE L'AGENDA 21.**

**Mme Virginie LAMBERT, Adjointe au Maire.**— Lors de l'élaboration de notre programme municipal, nous avons émis le souhait de mettre en place un AGENDA 21 local en 2014. Il s'agit pour nous, collectivité locale, de renforcer un projet de développement durable avec une approche globale en cohérence avec les enjeux de notre territoire et d'obtenir une labélisation. C'est une priorité qui s'inscrit, vous le savez, dans un contexte planétaire avec une situation qui nous oblige à agir pour lutter efficacement contre le changement climatique et ses conséquences néfastes pour l'homme mais aussi pour la faune et la flore.

Ce projet s'est organisé progressivement en s'appuyant sur les services municipaux, les acteurs locaux et les habitants. Les actions portées par la CODAH viendront, elles aussi, renforcer notre dynamique locale.

Jusqu'à aujourd'hui, la commune faisait du développement durable. Désormais, avec cet Agenda 21, la Ville de Montivilliers fait du projet de développement durable, elle envisage l'avenir en intégrant dans son action les défis d'aujourd'hui et de demain, environnementaux, sociaux, économiques et sociétaux.

#### **Les étapes clés de ces trois dernières années :**

➤En 2015, l'élaboration du diagnostic de territoire recouvrant les champs de l'économie, du social, de l'environnement, réalisé en partie par le bureau d'étude Extracité en 2015.

Une ville déjà engagée sur de nombreuses actions mais qui voulait donner une cohérence avec un projet.

➤ En 2016, la définition de la stratégie de développement durable concertée, par la mise en place d'ateliers de travail, cherchant à mettre en cohérence les objectifs de la ville et à les inscrire dans le long terme **avec** l'écriture d'un projet Document Cadre et d'un Cadre de Référence avec un plan d'actions répondant aux 5 défis pour innover : (Ces supports présentés en commission municipale sont à disposition des élus au service environnement)

- DEFI 1 Ville nature, ville responsable
- DEFI 2 Ville d'inclusion, ville connectée
- DEFI 3 Ville d'accueil, ville dynamique
- DEFI 4 Ville économique, inventive et moderne
- DEFI 5 Ville exemplaire

En 2016, la Ville de Montivilliers a vu l'interruption de la démarche de labellisation « Agenda 21 local France » qui était jusqu'alors proposé par le ministère du Développement Durable. Il s'agissait d'un objectif stimulant pour la Ville de Montivilliers qui aurait, si elle avait été labellisée, été reconnue et légitimée dans son travail.

➤ Fin 2016 et début 2017, l'étude de faisabilité des actions nouvelles, retenues en Comité de Pilotage en septembre 2016, pour une présentation au Conseil Municipal ce jour des éléments suivants (voir documents en annexes):

- Un plan d'actions décliné au travers de 20 fiches actions nouvelles et renforcées pour 2017/2020,
- Un schéma synthétique des actions existantes avant 2017 et des actions nouvelles de l'Agenda 21,
- Le budget 2017 du plan d'actions nouvelles et le 1<sup>er</sup> prévisionnel 2018/2020.

➤ Le début de l'année 2017 a aussi été marqué par :

- Une dynamique et une sensibilisation des services au travers d'actions phares et de formations.
- La restitution de l'Agenda 21 aux Montivillonnais, associations locales et acteurs locaux le 31 mai.

L'agenda 21 n'est pas un projet figé mais évolutif. Les besoins et les priorités du territoire peuvent changer, les initiatives éclorement selon les idées des uns et des autres sur les années à venir.

Dans la déclinaison des fiches actions nouvelles, les éléments budgétaires des projets seront présentés à nouveau au Conseil Municipal pour une validation.

### **Un mode opératoire pour garantir la mise en œuvre du projet**

#### **❖ Un comité technique Agenda 21**

Il se réunit une fois par mois, il a pour missions :

- de faire le point sur l'avancée de l'Agenda 21,
- d'évoquer la dynamique de mobilisation interne autour du développement durable,
- d'être le lieu de préparation des événements autour du développement durable.

#### **❖ Un comité de pilotage de l'Agenda 21**

Il se réunit une fois par an pour :

- faire le point sur l'année écoulée,
- voir l'évolution des enjeux repérés dans le diagnostic,
- analyser les réponses apportées aux défis de l'Agenda 21,
- analyser la dynamique de développement durable au sein de la commune et sur le territoire.



❖ Un séminaire politique annuel

❖ Septembre 2016 recrutement d'une animatrice Agenda 21 chargée de l'animation du projet

❖ Gouvernance

Afin de consolider la mise en œuvre du projet, un mode de gouvernance a été mis en place, coordonné par l'animatrice Agenda 21. Ce mode de gouvernance positionne les Directeurs Généraux Adjointes et les élus de référence sur chacun des défis afin de consolider et de faciliter la mise en œuvre du plan d'actions.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**VU** l'Article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la Déclaration des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, réunies à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;

**VU** la Charte des villes européennes pour la durabilité, Charte d'Aalborg du 27 mai 1994 ;

**VU** la Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au Sommet Mondial sur le développement durable de Johannesburg – août 2002 ;

**VU** la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement ;

**VU** la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) du 12 juillet 2010 ;

**VU** le rapport de Madame l'adjointe au Maire en charge de l'environnement, la communication et la vie associative ;

**CONSIDERANT**

- que les actions nouvelles jugées prioritaires dans le plan d'actions pour 2017/2020 lors du CoPil du 20 septembre 2016 ont été étudiées afin de mesurer leur faisabilité technique et financière ;
- que le plan d'actions proposé aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des actions existantes sur le territoire et les actions nouvelles sont complémentaires à celles antérieures à 2017 ;
- que les actions qui sont aujourd'hui proposées sont de véritables enjeux pour le programme de développement durable de la municipalité, tant sur le plan local qu'intercommunal ;

Sa commission municipale, vie associative, environnement, communication, vie des quartiers consultée en date du 30 mai 2017 ayant donné un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à valider le plan d'actions nouvelles de l'Agenda 21 de la Ville de Montivilliers pour 2017/2020.

**Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget principal

Sous-fonction et rubriques :

Nature et intitulé :

Montant de la dépense supportée par les services porteurs et services associés :

Masse Salariale de 168 550€ (Valorisation)

Budget de fonctionnement : 58 850 €

***Monsieur BELLIERE :** Depuis le début de ce projet d'Agenda 21, notre groupe a toujours soutenu ces initiatives. Encore à la dernière restitution, la moitié de notre groupe était présent à Jean Moulin. Sur le principe de l'Agenda 21, nous sommes tout à fait d'accord. Par contre, depuis un certain temps, il nous semble que des choses ne vont pas tellement dans le sens de l'Agenda 21, par exemple, les deux modifications du PLU. On se rappelle celle de la ZAC du Mesnil avec l'augmentation des autorisations à 10.000 m<sup>2</sup> pour les entrepôts logistiques ou alors le château DECAENS avec un projet immobilier en bord de Lézarde, complètement excentré de la ville. Ce sont les deux projets pour lesquels nous nous étions exprimés contre.*

*Aujourd'hui, dans toutes les fiches que nous voyons, on voit apparaître une somme de 40.000 euros pour des études sur la stratégie touristique. Monsieur le Maire, vous êtes à la fois Vice-Président de la CODAH, et au comité directeur de l'Office du Tourisme. Il nous semble que la compétence qui a été prise par la CODAH devrait se reporter sur ces études à Montivilliers. Cette somme de 40.000 euros nous paraît exorbitante. D'accord pour l'Agenda 21, mais nous voterons contre à cause de ces sommes, il me semble, mises à l'emporte-pièce.*

***Monsieur LEBRETON :** Je tiens à préciser que moi aussi, je soutiens l'Agenda 21 dans sa démarche. Je trouve que le dossier qui nous est remis aujourd'hui est assez riche. Il y a beaucoup d'actions qui sont détaillées et dont l'estimation financière est faite. Cela dit, même si globalement je suis satisfait du document, il y a un peu de tout. Il y a d'abord quelques idées qui ne semblent peut-être pas pertinentes, comme l'idée de créer des citoyens ambassadeurs. Je crois franchement que c'est un gadget. Cela ne fait pas de mal, mais je crois que c'est de la « poudre aux yeux » pour parler franc. Il y a d'autres actions envisagées qui me laissent un peu songeur comme la stratégie touristique communale. J'ai l'impression que l'on va consacrer des sommes d'argent à des préparatifs qui me semblent assez abstraits pour tout dire alors qu'il y a beaucoup à faire dans le concret, notamment avec la CODAH.*

*Il y a en revanche beaucoup de choses qui sont meilleures et j'aimerais citer comme exemple l'enquête qui sera faite avec des étudiants du département technique de commercialisation de l'IUT pour savoir quelles sont les attentes des Montivillonnais en matière de commerce de proximité. Je trouve que c'est une bonne idée, d'abord de se soucier de cette désertification commerciale qui nous guette et d'autre part, d'associer les étudiants de ce département de l'IUT à nos soucis. Je voterai quand même pour mais, néanmoins, le document n'est pas parfait.*

***Madame LAMBERT :** Effectivement, ces orientations s'inscrivent dans une logique de long terme selon une démarche d'amélioration continue en s'appuyant sur des méthodes et des instruments de mesure, aussi bien pour l'évaluation que pour assurer le suivi. C'est ce que nous ferons d'ailleurs car ces études sont vraiment des études de stratégie. Nous devons répondre aux besoins de présent sans en compromettre les capacités pour les générations futures, pour répondre aux leurs.*

*L'agenda 21, ce n'est pas pour faire une couche supplémentaire aux mille-feuilles et je remercie effectivement l'Opposition d'être très constructive avec nous sur ce dossier et Monsieur LEBRETON, je pense, à apprécier de venir à certaines réunions, et il devient constructif sur ce sujet.*

*Monsieur LEBRETON : Je l'ai toujours été.*

*Madame LAMBERT : L'agenda 21 sert surtout à concilier des procédures entre elles et rappeler les principes du développement durable au fur et à mesure de leurs mises en œuvre. Nous avons beaucoup de partenaires institutionnels, d'associations et d'habitants. Vous parlez des ambassadeurs et je pense que justement, les ambassadeurs, ce sont vraiment nos meilleures publicités. On le voit au centre social lors de notre restitution et derniers travaux. Les gens commencent à en parler parce que lorsque l'on parlait d'Agenda 21 il y a quelques temps, les gens ne connaissaient pas forcément et cela permet de mobiliser tout le monde. Le fil conducteur de cette démarche, c'est vraiment le respect des principes du développement durable et sans lesquels on ne pourra pas prendre en compte les besoins des générations futures. On reste bien évidemment très attentifs et si nous faisons certaines études, c'est parce qu'elles sont nécessaires.*

*Monsieur le Maire : Vous avez évoqué, Monsieur LEBRETON, les jeunes. On a fait confiance aux jeunes. Nous avons pu le voir encore vendredi soir quand on y inauguré notre nouvelle fontaine. Il y avait un certain nombre de jeunes du CFA Bâtiment qui étaient présents et qui ont travaillé sur ce beau projet de cette fontaine. Pour eux, c'était quelque chose de tout à fait intéressant et innovant. Ils ont beaucoup apprécié les relations humaines avec les employés municipaux. Monsieur BELLIERE a évoqué les projets DECAENS et Mesnil. En ce qui concerne le Mesnil, nous l'avons déjà suffisamment évoqué. Tout ce qui est environnement a été largement pris en compte. Sur le projet DECAENS, je vous rappelle qu'il y a un certain pourcentage de logements sociaux. Lorsque vous regardez la plaquette qui est distribuée par le promoteur, vous vous apercevez également que, là encore, l'environnement est particulièrement important puisqu'il y a un lac. Il y a beaucoup de verdure, de pelouses. C'est un environnement tout à fait agréable et la nature est préservée. Vous évoquez aussi les subventions de la CODAH/Tourisme. La CODAH n'a pas compétence en matière touristique. Elle délègue à l'Office de Tourisme un certain nombre de projets.*

*Nous, Ville de Montivilliers, nous en bénéficions pas au niveau de l'Office de Tourisme, mais au niveau de la CODAH car ils ont une autre compétence en matière de mobilité, puisqu'est en train de se construire actuellement une piste cyclable à la sortie de Montivilliers vers Epouville. C'est plutôt positif pour parler d'environnement. Je me réjouis aussi de cet Agenda 21 parce que cela nous a permis de beaucoup rencontrer les montivillonnais lors des réunions au centre social Jean Moulin et notamment la dernière où il y avait plus de 120 personnes m'a-t-on dit, et où tout le monde a pu s'exprimer. Je pense que c'était une excellente chose.*

*Monsieur DUBOST : Vous n'avez pas répondu à la question de Gilles BELLIERE, et Madame l'Adjointe non plus, sur la question des 40.000 euros d'études. Je dois dire que je suis un peu déçu en participant à la commission. Nous avons eu des débats intéressants, et on a souligné la qualité de tout ce qui a pu être mis en œuvre pour essayer de réorganiser les choses. C'était très intéressant et je me souviens avoir pointé cette question en commission en disant que j'étais surpris qu'aujourd'hui on mette 40.000 euros pour une étude tout en sachant, et là, je vais vous inviter chers collègues à aller voir sur le site de la CODAH, la séance du 15 mars 2012, où vous étiez déjà Vice-Président, Monsieur FIDELIN. Qu'est ce qu'elle dit cette délibération ? Elle dit : « les statuts prévoient que l'Office du Tourisme exercent des missions pour le compte de la CODAH, ainsi que pour le compte d'autres personnes publiques... Il est chargé par le conseil communautaire de mettre en œuvre la politique locale du tourisme et les programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines... » - il y en a un certain nombre – et puis « des études ». Je suis navré.*

*On s'est vu à la CODAH hier matin de bonne heure et on a tous souligné combien la CODAH était un outil pour toutes les communes.*

*Sur ce dossier-là, Montivilliers est absente. C'est dommage, parce que c'est clairement la possibilité de saisir la CODAH et l'Office du Tourisme. C'est clairement dans ses statuts. Je peux vous donner la délibération. Jean-Paul LECOQ était intervenu, Edouard PHILIPPE, Madame GAUTIER-HURDATO aussi. On est en plein dans la compétence et moi je préférerais que ce soit la CODAH qui fasse cette étude. Franchement, aujourd'hui, à l'heure où nous vivons, est-ce que l'on peut rester sur une stratégie purement communale ? Monsieur le Maire, ce n'est pas possible.*

*Aujourd'hui, on vit à l'ère du numérique. Tout va très vite. Aujourd'hui, on ne peut pas rester sur notre petit îlot. Montivilliers est cité. Je crois que c'est un collègue qui l'avait évoqué dans le guide du Routard. On a un certain nombre d'éléments. Je regrette que l'on mette 40.000 euros dans ce beau projet d'Agenda 21. J'aurais préféré que l'on mette cette somme sur d'autres thématiques, que l'on gonfle un peu d'autres thématiques, mais certainement pas que Montivilliers soit oubliée dans la CODAH, certainement pas que pour 40.000 euros, on n'aille pas frapper plus fortement à porte de la CODAH. Je le regrette. Est-il possible de surseoir au moins sur ce point et que l'on puisse voter le restant ? Vraiment, 40.000 euros, c'est une somme, surtout si on a moyen d'aller les chercher ailleurs.*

*Madame LAMBERT : C'est une estimation que nous avons faite. Là on vous a présenté le plan d'actions, mais rien ne nous empêche, et c'est ce que nous comptons faire, d'en parler lors d'une commission CODAH. Ensuite, Monsieur FIDELIN, au bureau CODAH essaiera de voir avec la CODAH, puisqu'elle est partenaire de l'Agenda 21. Dans nos actions, ils viennent lors de nos réseaux prévention santé ou pour la collecte des déchets. Rien ne nous empêche de demander. On ne l'a pas mis pour 2017. C'est pour 2018. On n'a rien voté pour cette année.*

*Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre de conférences à la CODAH. Nous intervenons pour solliciter des subventions.*

*Monsieur DUBOST : C'est pour changer le vote. Madame LAMBERT a apporté ses explications après que nous ayons insisté. Au départ, nous voulions voter contre. Si nous avons l'assurance ce soir que vous irez frapper à la porte de la CODAH, qu'à la prochaine conférence, vous puissiez véritablement aller demander une subvention conformément aux statuts de l'Office du Tourisme communautaire, nous n'allons pas nous opposer. Vraiment, nous serons vigilants et nous vous invitons à nous envoyer les courriers que vous pourriez faire pour des demandes de subventions, ou en tous les cas pour toute demande d'aide de la CODAH. On va se tenir à une abstention de prudence.*

*Monsieur le Maire : Ce n'est pas dans le cadre de l'Office de Tourisme, même si vous avez regardé les statuts de l'époque. C'est plutôt dans le cadre des conférences. Croyez-moi que lorsque l'on peut, Madame la Directrice Générale des Services est là derrière moi, glaner une subvention, on le fait. Nous sommes bien conscients des difficultés budgétaires.*

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

**Pour : 26**

**Abstention : 6** (Nada AFIOUNI, Martine LESAUVAGE, Fabienne MALANDAIN, Jérôme DUBOST, Gilles BELLIERE, Nordine HASSINI)



# Actions déjà existantes sur le territoire de Montivilliers et les actions nouvelles de l'Agenda 21

## Actions existantes sur le territoire de Montivilliers, avant 2017

## Actions nouvelles de l'Agenda 21 de Montivilliers, 2017-2020

### Agenda 21 Montivilliers

#### Défi 1. Ville nature, ville responsable

- Action 1 : Intégrer dans les PLU les exigences du développement durable
- Action 2 : Elaborer un "Plan biodiversité"
- Action 3 : Créer un chemin pédagogique reliant le centre-ville à la prairie humide du fond de vallée
- Action 4 : Relancer les balades urbaines
- Action 5 : Engager un programme de rénovation énergétique de l'habitat
- Action 6 : Poursuivre le travail sur le développement durable avec les écoles
- Action 7 : Promouvoir le jeu "Montivilliers se met sur son 21"

#### Défi 2. Ville d'inclusion, ville connectée

- Action 8 : Mettre une étude d'opportunité à la pierre
- Action 9 : Mettre en place un système d'échanges et de services entre génération
- Action 10 : Elaborer un plan de lutte contre la fracture numérique
- Action 11 : Développer le logement intergénérationnel

#### Défi 3. Ville d'accueil, ville dynamique

- Action 12 : Mettre en place un plan d'accueil pour les nouveaux habitants
- Action 13 : Mettre en place des citoyens ambassadeurs
- Action 14 : Evaluer et accompagner les besoins des associations locales

#### Défi 4. Ville économique, ville inventive

- Action 15 : Définir une stratégie touristique sur Montivilliers
- Action 16 : Etudier les besoins en commerce et artisanat
- Action 17 : Mettre en place d'un plan d'économie sociale et solidaire
- Action 18 : Sensibiliser les acteurs locaux au développement durable

#### Défi 5. Ville exemplaire

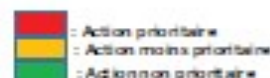
- Action 19 : Développer la commande publique responsable
- Action 20 : Intégrer le développement durable dans le plan de formation des agents
- Action 21 : Organiser des éco-événements à Montivilliers

- Entretien par les bénévoles highlands de zones prioritaires
- Mise en place du plan "zéro phytos" et de la gestion différenciée
- Création d'un parcours botanique
- Animaient des parcours et ateliers pédagogiques ainsi qu'une résurgence
- Protection et valorisation du patrimoine naturel de la Clinanderie
- Mise en place de jardins partagés
- Mise en route du projet des jardins de la ville
- Mise à disposition d'un réseau de circulation douce à vélo
- Réaliser des économies et économiser l'énergie sur le patrimoine municipal
- Mise en place d'une tournée de ramassage des bio-déchets pour leur recyclage
- Prise en compte du développement durable dans les écoles
- Mise en place de ruches municipales
- Mise à disposition de Mobifi pour les personnes à mobilité réduite
- Commission tripartite "Lien social"
- Animation d'un atelier Emploi, Formation, Insertion
- Mise en place d'un accompagnement à la parentalité
- Création d'une AMAP au centre social Jean-Moulin
- Mise à disposition d'un centre de ressources à la Maison de la solidarité
- Service de plateau repas issus de l'AB dans les EPELAD et les résidences seniors
- Création de logements dans le respect des exigences de la loi de solidarité
- Animation d'un réseau de prévention, santé
- Naissance d'un Comité Local de Santé
- Création de plusieurs organes de démocratie participative
- Lancement d'actions culturelles
- Mise en place d'une mutuelle solidaire
- Création d'un marché hebdomadaire
- Valorisation du potentiel touristique (restauration de l'Aître Brégoire)
- Animation d'un club d'entreprises
- Lancement de la foire aux livres et aux vêtements
- Démocratisation des documents
- Mise en place d'un comité technique Agenda 21
- Favoriser les économies d'énergie au sein des locaux municipaux
- Création de zones d'activités respectueuses des normes environnementales
- Mise en place du co-voiturage entre collègues
- Mise en place d'actions visant à promouvoir le développement durable dans les événements
- Mise aux normes des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite
- Entretien des locaux avec des produits respectueux de l'environnement
- Organisation de la semaine européenne du développement durable

Au 29 mai 2017

PLAN D'ACTIONS AGENDA 21  
ACTIONS 2017 / ACTIONS INCOMPRENSIBLES 2018

Priorité\*



|                                        |                                                                           |                           | 2017                                                  |                | 2018                                                  |                |          |          |                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------|----------------|----------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEFIS                                  | ACTIONS NOUVELLES OU RENFORCEES                                           | SERVICE PORTUEUR          | COUT ESTIMANT SUPPLAIS PUBLICS DE MONTVILLIERS (MONT) |                | COUT ESTIMANT SUPPLAIS PUBLICS DE MONTVILLIERS (MONT) |                | 2019     | 2020     | OBSERVATIONS                                                                                                                                                  |
|                                        |                                                                           |                           | MONTANT SAISONNIER VALORISATION (MONT)                | FONCTIONNEMENT | MONTANT SAISONNIER VALORISATION (MONT)                | FONCTIONNEMENT |          |          |                                                                                                                                                               |
| VILLE NATURE, VILLE RESPONSABLE        | 1 Intégrer dans le PLO les exigences du développement durable             | URM                       | 7 750 €                                               | 50 000 €       | 5 600 €                                               | 4 000 €        | X        |          | Fonctionnement 2018-2020, commission enquêteur + 1000€ publications (Météo)                                                                                   |
|                                        | 2 Elaborer un plan biodiversité                                           | RV                        | 81 600 €                                              | 2 500 €        | 26 350 €                                              | 9 600 €        | 9 600 €  | 9 600 €  | 11 300 € Economies réalisées en 2017 / Accompagnement bureau d'étude en 2018                                                                                  |
|                                        | 3 "Fond de vallée rive droite"                                            | URM TRICH                 | 0                                                     | 0              | 12 750 €                                              | 6 200 €        |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 4 Engager un programme de rénovation énergétique de l'habitat social      | CCO / H MONTVILLIERS      | 0                                                     | 0              | 0                                                     | 0              |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 5 Poursuivre le travail sur le développement durable dans les écoles      | ESPCOM                    | 2 500 €                                               | 0              | 21 900 €                                              | 10 200 €       |          |          | Démande sur l'ensemble des écoles                                                                                                                             |
|                                        | 6 Promouvoir le jeu "Montvilliers se met sur son 2e"                      | RUE                       | 5 000 €                                               | 950 €          | 30 000 €                                              | 2 000 €        |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 7 Relancer les balades urbaines                                           | ESPCOM                    | 3 000 €                                               | 300 €          | 6 250 €                                               | 1 600 €        |          |          |                                                                                                                                                               |
| VILLE D'INCLUSION, VILLE CONNECTEE     | 8 Mettre en place un système d'échanges et de services entre générations  | CCAR                      | 0                                                     | 0              | 0                                                     | 0              |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 9 Mener une étude d'opportunité sur les services à la personne            | CCAR                      | 0                                                     | 0              | 0                                                     | 6 670 €        | 6 670 €  | 6 670 €  | Accompagnement bureau d'étude en 2018                                                                                                                         |
|                                        | 10 Mettre en place un système d'échanges et de services entre générations | CCAR                      | 0                                                     | 0              | 9 150 €                                               | 100 €          |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 11 Elaborer un plan de lutte contre la fracture numérique                 | SECCAR CCOUM MONTVILLIERS | 22 250 €                                              | 600 €          | 37 200 €                                              | 600 €          |          |          |                                                                                                                                                               |
| VILLE D'ACCUEIL, VILLE DYNAMIQUE       | 12 Développer le logement intergénérationnel                              | CCAR                      | 0                                                     | 0              | 5 600 €                                               | 100 €          |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 13 Mettre en place un plan d'accompagnement aux soins                     | INTERCO                   | 0                                                     | 0              | 0                                                     | 0              |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 14 Mettre en place des citoyens ambassadeurs                              | ESPCOM                    | 0                                                     | 0              | 2 740 €                                               | 1 200 €        |          |          |                                                                                                                                                               |
| VILLE ECONOMIQUE, INVENTIVE ET MODERNE | 15 Evaluer et accompagner les besoins des associations locales            | ESPCOM / RUE CCAR Agence  | 25 750 €                                              | 900 €          | 26 250 €                                              | 1 700 €        |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 16 Définir une stratégie touristique pour Montvilliers                    | PARCULT RT TOUR           | 7 800 €                                               | 700 €          | 7 800 €                                               | 13 350 €       | 13 350 € | 13 350 € | Coût 2017-2020 = mais en fait par rapport au plan d'actions suite au diag par un bureau d'études (40000€) (animation du plan d'actions à réaliser en interne) |
|                                        | 17 Etudier les besoins en commerce et artisanat                           | DVPE / COO                | 2 350 €                                               | 2 500 €        | 4 000 €                                               | 6 500 €        | X        |          | Montant fonctionnement 2018 = subvention allouée à la chambre des métiers                                                                                     |
|                                        | 18 Mettre en place un plan d'économie sociale et solidaire                | DVPE / COO                | 0                                                     | 0              | 9 300 €                                               | 0              | 20 000 € | 20 000 € | 2018 : 3000€ (3000€/an) pour le financement de l'étude AMO 2019/2020 réalisation AMO                                                                          |
|                                        | 19 Sensibiliser les commerçants au développement durable                  | DVPE / COO                | 0                                                     | 0              | 1 600 €                                               | 5 000 €        | 6 500 €  | 6 500 €  | 2018 : 5000€ partenariat COO = 6500€ à réaffecter tout les ans                                                                                                |
| VILLE EXEMPLAIRE                       | 20 Développer la démocratie publique responsable                          | COO / PUBL                | 3 500 €                                               | 200 €          | 4 500 €                                               | 200 €          |          |          |                                                                                                                                                               |
|                                        | 21 Intégrer le développement durable dans le plan de formation des agents | RV                        | 7 050 €                                               | 200 €          | 0                                                     | 7 000 €        | 7 000 €  | 7 000 €  |                                                                                                                                                               |
|                                        | 22 Organiser des éco-événements                                           | RVH                       | 0                                                     | 0              | 5 740 €                                               | 2 650 €        |          |          |                                                                                                                                                               |
| Sous-total                             |                                                                           |                           | 148 550 €                                             | 58 850 €       | 257 000 €                                             | 78 670 €       |          |          |                                                                                                                                                               |
| Total                                  |                                                                           |                           | 227 400 €                                             |                | 336 320 €                                             |                |          |          |                                                                                                                                                               |



**Action : Intégrer dans le PLU les exigences de l'aménagement durable**

Action n°1

**Défi de l'Agenda 21 : Ville nature, ville responsable**  
**Objectif : Maîtriser son urbanisation et laisser sa place à la nature**

**Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action**

- Le diagnostic a souligné la nécessité de se doter d'outils dynamiques permettant à la commune de rester maître de son développement urbain en s'appuyant sur les documents et schémas de planification.
- La dimension nature de la ville ne doit pas être délaissée au profit de projets d'aménagement qui dénatureraient le territoire.
- De même, le centre-ville doit être préservé en termes d'aménagement, ceci afin de garder une cohérence d'ensemble sur toute la commune.
- Le PLU de Montivilliers a été révisé en 2011 mais n'intégrait pas les lois dites Grenelle.
- Il s'agit donc de :
  - Renforcer la dimension environnementale et territoriale du PLU en fixant de nouveaux objectifs issus de la loi Grenelle
  - Elaborer le PLU en élaborant un projet cohérent pour répondre aux enjeux du territoire (Habitat, déplacement, cadre de vie, économie...)

**Stade de mise en œuvre :**

- Action existante à poursuivre
- Action nouvelle à mettre en œuvre**

**Public(s) ciblé(s) par l'action :**

Les Montivilliers

**Détails de mise en œuvre :**

Etape préalable : définir précisément ce que recouvre la notion d'aménagement durable pour être en mesure ensuite de veiller à intégrer ces exigences dans le PLU, en cours de révision.

Le cadre de référence de la Ville, validé avec l'Agenda 21 propose déjà quelques éléments de réflexion sur l'aménagement durable du territoire.

Repérer les échéances de révision du PLU pour engager un travail de coproduction d'une approche durable de l'aménagement.

S'appuyer sur le travail réalisé par les étudiants de l'ESITPA pour l'intégrer dans la réflexion sur le PLU.

Envisager un groupe de travail présentant l'objectif de l'action et amenant à une réflexion collective sur ce que peut être l'aménagement durable sur Montivilliers au regard des orientations politiques, des contraintes, des pressions, opportunités, menaces.

**Pilotage :**

|                                      |                   |
|--------------------------------------|-------------------|
| Pilote technique                     | Nicolas Landry    |
| Responsable hiérarchique / politique | Dominique Thinnès |

**Services, partenaires, ressources :**

- Guides de l'aménagement durable existants
- ARE
- CAUE
- DREAL

**Calendrier démarrage de l'action :**

- ☐ Action engagée
- ☒ Court terme (moins d'un an) :
- ☐ Moyen terme (1 à 3 ans)
- ☐ Long terme (+ 3 ans)

**Budget de l'action**

**2017 : 57750€**  
 - Fonctionnement : 50 000€  
 - Masse salariale valorisée : 7750€  
**2018 : 19600€**  
 - Fonctionnement : 4000€  
 - Masse salariale valorisée : 15600€

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

- Nombre de projets d'aménagement respectant les critères de l'aménagement durable (sous réserve qu'ils soient définis)

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

- Evolution des surfaces artificialisées sur la commune entre 2016 et (date à définir)
- Densification apportée au PLU en zone urbaine
- Analyse de consommation des espaces agricoles, naturels forestiers

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

- Démarche de révision du PLU
- Plan Biodiversité

Action : **Elaborer un Plan Biodiversité**

Action n°2

Défi de l'Agenda 21 : Ville nature, ville responsable  
Objectif : Maîtriser son urbanisation et laisser sa place à la nature

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La biodiversité, ensemble du « tissu vivant » de la planète, peut rapidement être menacée par des projets divers, publics ou privés (imperméabilisation des sols, utilisation de produits chimiques, urbanisation, agriculture massive...). Il s'agit ici de porter une attention particulière à son état, sa protection, son développement.</li> <li>Il s'agit également de ne pas réduire la biodiversité à la préservation des espaces, mais travailler à la renforcer parce qu'elle contribue à la qualité de vie, la réduction de la pollution... Les services offerts à l'homme par la nature sont nombreux et à valoriser.</li> <li>L'autre enjeu consistera à faire évoluer le regard qu'on peut porter sur la nature en ville et avoir une approche positive de ses apports.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Stade de mise en œuvre :</b></p> <p>Action existante à poursuivre<br/>■ Action nouvelle à mettre en œuvre</p> <p><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b></p> <p>Montivillonnais<br/>Touristes<br/>Agents et élus<br/>Acteurs économiques...</p> |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>Elaborer un « Plan biodiversité » nécessite un message politique fort pour lancer les travaux, avec, une fois le projet défini dans son périmètre, une valorisation visible.</p> <p>Cette élaboration induit une <u>connaissance</u> fine de la biodiversité, des inventaires de certaines zones ont déjà été réalisés.</p> <p>Des actions en faveur de la biodiversité existent et sont à <u>favoriser</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des agents du service espaces verts formés et aptes à répondre aux questions ou sollicitations des riverains.</li> <li>Un plan « zéro phyto et gestion différenciée ».</li> <li>Des parcours pédagogiques expliquant la faune et la flore sur certaines zones de Montivilliers.</li> <li>Zones pâturées entretenues par des bœufs Highlands.</li> <li>Parcours botanique.</li> <li>Aménagement de parcours et manes pédagogiques.</li> <li>Création de résurgences de la Lézarde et de la Curande.</li> <li>Mise en place d'hôtels à insectes et de ruches.</li> <li>Accompagnement dans la création de jardins partagés.</li> <li>Création du quartier des « Jardins de la Ville ».</li> <li>Actions d'actions à l'environnement et à la biodiversité.</li> <li>Semaine européenne du développement durable.</li> <li>Actions de développement durable des établissements scolaires.</li> <li>Evénements sur la thématique.</li> </ul> <p>D'autres peuvent être réalisés de manière partagée avec les professionnels, les universitaires et les Montivillonnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un maillage vert.</li> <li>Mise en place d'un jardin pédagogique.</li> <li>Installation d'éclairage nocturne préservant la biodiversité. (à vérifier)</li> <li>Développer la communication en direction des habitants.</li> </ul> <p>Ne pas oublier les propositions faites par les étudiants de l'ESTPA</p> <p>Ce type de démarche nécessite également un travail de <u>sensibilisation</u> sur ce qui se fait déjà et ce qui va se faire.</p> <p>Des étapes à imaginer :</p> |                                                                                                                                                                                                                                                        |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                  |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|-------------|----------------|--------------------------|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre attache auprès d'une collectivité ayant réalisé un plan Biodiversité (Paris...) pour comprendre les enjeux, idées de méthodes, écueils à éviter, le budget à prévoir...</li> <li>- Engager un travail de mobilisation des Montivillains, avec l'appui d'acteurs de type établissements scolaires... pour faire connaître la démarche, élaborer un diagnostic partagé de la nature en ville, construire des pistes d'amélioration et d'innovation, etc.</li> <li>- Définir le calendrier de réalisation de ce plan puis de sa mise en œuvre...</li> </ul> |                  |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| <table border="1"> <tr> <td colspan="2"> <b>Pilotage : SERVICE DES ESPACES VERTS</b> </td> <td rowspan="4"> <b>Services, partenaires, ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARE Normandie</li> <li>- Villes engagées sur ce type de plan</li> <li>- CODAH</li> <li>- CARDÈRE</li> <li>- La Ligue pour la Protection des Oiseaux</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Pilote technique</td> <td>Pascal LEBIGRE</td> </tr> <tr> <td>Responsable</td> <td>Jean-Luc MOREL</td> </tr> <tr> <td>hiérarchique / politique</td> <td>Virginie Lambert</td> </tr> </table>                           |                  | <b>Pilotage : SERVICE DES ESPACES VERTS</b>                                                                                                                                                                                                        |  | <b>Services, partenaires, ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARE Normandie</li> <li>- Villes engagées sur ce type de plan</li> <li>- CODAH</li> <li>- CARDÈRE</li> <li>- La Ligue pour la Protection des Oiseaux</li> </ul> | Pilote technique | Pascal LEBIGRE | Responsable | Jean-Luc MOREL | hiérarchique / politique | Virginie Lambert |
| <b>Pilotage : SERVICE DES ESPACES VERTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                  | <b>Services, partenaires, ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARE Normandie</li> <li>- Villes engagées sur ce type de plan</li> <li>- CODAH</li> <li>- CARDÈRE</li> <li>- La Ligue pour la Protection des Oiseaux</li> </ul> |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| Pilote technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pascal LEBIGRE   |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| Responsable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Jean-Luc MOREL   |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Virginie Lambert |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| <b>Calendrier démarrage de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Action engagée</li> <li><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)</li> <li><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  | <b>Budget de l'action</b><br><b>2017 : 84100€</b><br>-Fonctionnement : 2500€<br>-Masses salariales valorisée : 81600€<br><b>2018 : 82950 €</b><br>-Fonctionnement : 9600€<br>-Masses salariales valorisée : 73350€                                 |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| <b>Evaluation :</b><br><br><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'événements organisés sur le plan Biodiversité</li> <li>- Réalisation du plan</li> </ul><br><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes qui ont été impliquées dans l'élaboration du plan</li> </ul>                                                                                                                                                                                             |                  |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |
| <b>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions dans les écoles</li> <li>- Actions des jardins partagés, ouvriers ou associations qui œuvrent sur la thématique...</li> <li>- Développement durable dans le PLU</li> <li>- Toutes actions en lien avec la biodiversité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                |                  |                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                |             |                |                          |                  |

**Action** Création d'un chemin pédo-ludique reliant le centre-ville à la prairie humide du fond de vallée

Action n°3

Défi : 1 Ville nature ville responsable

Objectif : Maîtriser son urbanisation et laisser toute sa place à la nature

#### Diagnostic et enjeux de l'action :

Dans le cadre de l'agenda 21 de la commune de Montvilliers, la volonté de sensibiliser les habitants de la commune à la biodiversité est devenue un objectif majeur. La création d'un parcours pédo-ludique reliant la zone humide et le centre-ville permettrait de faire découvrir la biodiversité locale tout en mettant en valeur une zone naturelle en milieu urbain. C'est aussi un moyen de développer un parcours agréable au cœur de la ville.

Les enjeux pour la création de ce projet sont la conservation d'une biodiversité et d'un aménagement écologique important, du caractère calme de la zone et la valorisation de l'identité du tracé tout comme la sensibilisation des visiteurs.

Objectifs de l'action : 1 – Sensibilisation du public à un espace menacé

2 - Préservation de la biodiversité

3 – Développement d'un chemin de randonnée

4 - Amélioration du cadre de vie communale.

Stade de mise en œuvre :

☐ Action existante à poursuivre

☒ Action nouvelle à mettre en œuvre

Publics cibles : Tout public

#### Détails de mise en œuvre :

L'action commence d'abord par la création du chemin en tant qu'espace avec une identité propre. Le chemin « centre-ville/zone humide » se doit d'être un parcours agréable permettant aux habitants de se promener ou de faire du footing. Il est donc nécessaire de prévoir un tracé et un aménagement répondant aux réalités du terrain mais aussi demandes des habitants. Les routes étant déjà presque toutes existantes, le travail s'articule principalement autour de la mise en place de la signalisation et des points pédagogiques. La possibilité de passer de l'autre côté de la voie ferrée pour traverser la lézarde juste avant la zone commerciale est cohérent mais nécessite un surplus d'aménagement. (Pont)

Il ne faut pas oublier que c'est aussi un endroit avec une forte valeur écologique qui doit être « valorisé au titre de la protection du patrimoine naturel. Ce chemin doit donc permettre une sensibilisation des habitants au moyen d'un aménagement pédagogique adapté. Les attractions pédagogiques doivent être ludiques avec la nécessité de manipuler certains passages. La pédagogie doit s'appuyer aussi bien sur la faune que la flore de la mare.

Du point de vue financier les points pédagogiques seront les éléments les plus coûteux. Les différents panneaux pédagogiques ayant un prix allant de 500 à 2800€ selon leur niveau d'élaboration et leur robustesse. Il est possible de regarder les ateliers de fabrique de l'ONF pour la construction de ces panneaux. L'aménagement de la signalétique peut être représenté de plusieurs manières possibles. Les coûts varient aussi jusqu'à 80€ pour une pancarte en bois.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                    |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Pilotage : Services techniques</b><br><table border="1"> <tr> <td>Référent(s) techniques :</td> <td>Jean-Luc MOREL</td> </tr> <tr> <td>Responsable technique :</td> <td>Jean-Luc MOREL DGA attractivité</td> </tr> <tr> <td>Responsable politique :</td> <td>Dominique THINNES</td> </tr> </table> |                                                                                                                                    | Référent(s) techniques : | Jean-Luc MOREL | Responsable technique : | Jean-Luc MOREL DGA attractivité | Responsable politique : | Dominique THINNES | <b>Services, partenaires, ressources :</b><br>CODAH |
| Référent(s) techniques :                                                                                                                                                                                                                                                                              | Jean-Luc MOREL                                                                                                                     |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |
| Responsable technique :                                                                                                                                                                                                                                                                               | Jean-Luc MOREL DGA attractivité                                                                                                    |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |
| Responsable politique :                                                                                                                                                                                                                                                                               | Dominique THINNES                                                                                                                  |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |
| <b>Calendrier de l'action :</b><br><input type="checkbox"/> Action engagée<br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)                                                    | <b>Budget prévisionnel de l'action :</b><br><b>2018 : 18950€</b><br>-Fonctionnement : 6200€<br>-Masse salariale valorisée : 12750€ |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |
| <b>Evaluation :</b><br><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u><br>" "<br><br><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u><br>" "<br><br><br>                                                                                                                                   |                                                                                                                                    |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |
| <b>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</b>                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                    |                          |                |                         |                                 |                         |                   |                                                     |

**Action : Engager un programme de rénovation énergétique de l'habitat social**

Action n°4

Défi de l'Agenda 21 : Ville nature, ville responsable  
Objectif : Engager la transition énergétique et écologique

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                                                                                                                              |                 |                                      |  |                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b><br>*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                 | <b>Stade de mise en œuvre :</b><br>Action existante à poursuivre<br><input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle<br><br><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b><br>Les Montivilliers |                 |                                      |  |                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Détails de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le point avec la direction du développement durable de la CODAH et la direction logement pour évaluer la situation plus précisément, les données existantes, la faisabilité de ce type de plan. Possibilité d'associer des acteurs ressources locaux (espace info énergie, DREAL...). Cette réunion peut permettre de constituer un groupe projet sur le sujet</li> <li>- Envisager des rencontres bilatérales avec les organismes HUM pour présenter la démarche de Montivilliers sur le développement durable et la transition énergétique. Cet échange peut permettre d'identifier les marges de manœuvre de ceux-ci, ce dont ils ont besoin, etc.</li> </ul> <b>Périmètre de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas s'interdire d'élargir l'action à l'habitat privé qui est souvent le plus concerné par les enjeux énergétiques.</li> </ul> <p>L'action n'est pas figée, elle est à construire dans son périmètre, ses objectifs, ses cibles</p> |                 |                                                                                                                                                                                              |                 |                                      |  |                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Pilotage :</b> <table border="1"> <tr> <td>Pilote technique</td> <td>Hélène Lesaffre</td> </tr> <tr> <td>Responsable hiérarchique / politique</td> <td></td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                 | Pilote technique                                                                                                                                                                             | Hélène Lesaffre | Responsable hiérarchique / politique |  | <b>Services, partenaires, ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques</li> <li>- ARE</li> <li>- ANAH</li> <li>- DREAL</li> <li>- Espace Info Énergie</li> <li>- CODAH</li> <li>- Etc.</li> </ul> |
| Pilote technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Hélène Lesaffre |                                                                                                                                                                                              |                 |                                      |  |                                                                                                                                                                                                                                    |
| Responsable hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                 |                                                                                                                                                                                              |                 |                                      |  |                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Calendrier démarrage de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Action engagée</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) :</li> <li><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)</li> <li><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                 | <b>Budget de l'action</b>                                                                                                                                                                    |                 |                                      |  |                                                                                                                                                                                                                                    |

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

-

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

- Voir avec la CODAH notamment (Plan Énergie Climat)

## FICHE ACTION

**Action : Poursuivre le travail sur le développement durable dans les écoles**

Action n°5

Défi : ville nature, ville responsable

Objectif : impulser l'écocitoyenneté auprès des montivillonnais

### Diagnostic et enjeux de l'action :

Les actions menées sur la thématique du Développement Durable constituent un outil important pour permettre aux enfants de construire leur propre réflexion autour des questions environnementales. Les techniques d'animation permettent de faire passer des messages et de fournir des éléments de compréhension de façon ludique.

Dans ce cadre, le service Enfance Jeunesse Scolaire propose depuis plusieurs années des activités sur les temps périscolaires (TAP, pause méridienne, accueil périscolaires), en complément avec les actions menées sur le temps scolaire.

#### Les forces : public captif

- Cohérence des projets
- Utilisation de supports ludiques
- La richesse du patrimoine environnemental du territoire
- La complémentarité interne du service (scolaire / extrascolaire)
- La création du département Sports Education Jeunesse

#### Les faiblesses :

- Manque de lisibilité sur le projet global Agenda 21 chez les équipes enseignantes et d'animation.
- Manque de temps pour un projet qui nécessite un investissement grandissant

### Objectifs de l'action :

Promouvoir la culture du développement durable. Sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement. Aider à la compréhension des enjeux du développement durable. Aider aux enfants à être le relais du projet au sein de la cellule familiale.

#### Objectifs secondaires :

- Découvrir et profiter des richesses naturelles du territoire.
- Mutualiser les compétences
- Récupérer et recycler des matériaux
- Sensibiliser aux économies d'énergie
- En perspective, profiter du département pour travailler en lien avec le service restauration sur le gaspillage alimentaire.

### Stade de mise en œuvre :

- ☐ Action existante à poursuivre

### Public cible : Scolaire

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pilotage : service Enfance Jeunesse Scolaire<br><table border="1"> <tr> <td>Référent(s) techniques :</td> <td>Ludovic Trihan<br/>Elisabeth Lecompte</td> </tr> <tr> <td>Responsable technique :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Responsable politique :</td> <td>Mme Levillain<br/>Mme Lambert</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                   |                                      | Référent(s) techniques :                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ludovic Trihan<br>Elisabeth Lecompte | Responsable technique : |  | Responsable politique : | Mme Levillain<br>Mme Lambert | Services, partenaires, ressources :<br>Service Enfance Jeunesse Scolaire<br>Service Technique<br>Service Environnement Cadre de vie<br>Service Restauration<br>Education Nationale (écoles et inspection). |
| Référent(s) techniques :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Ludovic Trihan<br>Elisabeth Lecompte |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |
| Responsable technique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |
| Responsable politique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mme Levillain<br>Mme Lambert         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |
| Calendrier de l'action :<br><input type="checkbox"/> Long terme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                      | Budget prévisionnel de l'action :<br>Budget difficilement quantifiable pour l'ensemble des actions intégrées au périscolaire.<br><br><b>2017 : 8450€</b><br>- Fonctionnement : 950€<br>- Masse salariale valorisée : 7500€<br><br><b>2018 : 44100€</b><br>- Fonctionnement : 12200€<br>- Masse salariale valorisée : 31900€ |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |
| Evaluation :<br><u>Cohérence entre les dispositifs</u><br>Projets d'écoles<br>Projet Educatif Territorial<br>Agenda 21<br><br><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u><br>Etat des lieux des actions réalisées<br>Nombre de classes impactées<br>Nombre d'élèves participants<br><br><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u><br>Nouvelle demande des enseignants<br>Continuité des actions engagées<br>Retour des enfants sur les actions auxquelles ils ont participé. |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |
| Liens avec d'autres actions et/ou initiatives : sems pédagogique des services techniques, ruches d'abeille, mare pédagogique, Bouchons76                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                      |                         |  |                         |                              |                                                                                                                                                                                                            |

**Action : Promouvoir le jeu « Montivilliers se met sur son 21 »**

Action n°6

Défi : VILLE NATURE, VILLE RESPONSABLE

Objectif : Impulser l'éco-citoyenneté auprès des Montivilliers.

**Diagnostic et enjeux de l'action :**

La ville de Montivilliers conduit des actions de développement durable et en parallèle cherche à être reconnu à travers un dispositif ministériel appelé « Agenda 21 local ».

Suite au diagnostic réalisé, les points forts et les points à renforcer sur le territoire de la collectivité ont été mis en avant. Une stratégie a été déterminée afin de pouvoir préparer le plan d'actions de la ville permettant de renforcer certaines actions et d'en mettre en place de nouvelles. Cette stratégie est définie par 5 thèmes associés aux objectifs correspondants.

Afin de présenter le projet de manière ludique, un jeu a été élaboré : « Montivilliers se met sur son 21 ».

A partir de la carte géante de la ville, 5 ateliers sont proposés, correspondant aux 5 défis du plan d'actions.

Chaque étape de la mise en place d'un agenda 21 sur une collectivité doit être relayée à la population, aux acteurs locaux etc.

Le support « jeu » est un moyen de dialogue direct avec la population ou les acteurs qui participent. Il permet l'interaction nécessaire afin de sensibiliser, expliquer les enjeux d'un projet comme celui-ci sur le territoire de Montivilliers.

**Objectifs de l'action :**

- Permettre à la population de s'approprier et de vivre le projet Agenda 21 de leur Ville.
- Favoriser les espaces de dialogue autour de l'agenda 21.
- Diffuser les stratégies de développement durable à la population.

**Stade de mise en œuvre :**

- ☒ Action existante à poursuivre  
☐ Action nouvelle à mettre en œuvre

**Publics cibles :** Ecoles, accueils de loisirs, habitants, agents municipaux, acteurs locaux, CMJ

**Détails de mise en œuvre :**

- Ateliers éco-citoyens permettant de parfaire le jeu et d'en faire la communication.
- Prêt aux écoles, associations locales ou services désireux de l'utiliser.
- Mise en place d'une version adaptée à un jeune public.
- Support lors de rencontres thématiques avec les agents municipaux.

Réalisation d'un bilan à un an (Comité technique ? groupe Agenda 21 ?) pour tirer une analyse de l'utilisation du jeu, son efficacité, ses perspectives de développement éventuels...

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                      |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pilotage : Service environnement, santé, prévention et cadre de vie.<br><table border="1"> <tr> <td>Référent(s) techniques :</td> <td>Hélène LESAFFRE</td> </tr> <tr> <td>Responsable technique :</td> <td>Vincent MESENGE DGA</td> </tr> <tr> <td>Responsable politique :</td> <td>Virginie LAMBERT adjointe à l'environnement.</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                      | Référent(s) techniques : | Hélène LESAFFRE | Responsable technique : | Vincent MESENGE DGA | Responsable politique : | Virginie LAMBERT adjointe à l'environnement. | Services, partenaires, ressources :<br><br>Services municipaux, ARE NORMANDIE, ADEME, CODAH, CMI |
| Référent(s) techniques :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Hélène LESAFFRE                                                                                                                                                                                                      |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |
| Responsable technique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Vincent MESENGE DGA                                                                                                                                                                                                  |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |
| Responsable politique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Virginie LAMBERT adjointe à l'environnement.                                                                                                                                                                         |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |
| Calendrier de l'action :<br><input checked="" type="checkbox"/> Action engagée<br><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Budget prévisionnel de l'action :<br><b>2017 : 3300€</b><br>- Fonctionnement : 300€<br>- Masse salariale valorisée : 3000€<br><b>2018 : 7850€</b><br>- Fonctionnement : 1600€<br>- Masse salariale valorisée : 6250€ |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |
| Evaluation :<br><br><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Montivilliers ayant joué à « Montivilliers se met sur son 21 »</li> <li>- Nombre de lieux où se trouve le jeu</li> </ul> <u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de connaissance du projet développement durable de la mairie (par sondage)</li> <li>- Référence au développement durable dans les discours grâce au jeu</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                      |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |
| Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :<br>Transversal à l'ensemble du plan d'actions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                      |                          |                 |                         |                     |                         |                                              |                                                                                                  |



Action : Mener une étude d'opportunité sur les services à la personne

Action n°7

Défi de l'Agenda 21 : Ville d'inclusion, ville connectée

Objectif : Faire de l'intergénérationnalité un atout

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                 |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville mène de nombreuses actions de solidarité à destination des Montivilliers, tous âges confondus.</li> <li>Néanmoins, des opportunités apparaissent avec une population vieillissante, une situation socioéconomique des habitants qui ne s'améliore pas, un niveau de dépendance qui s'accroît.</li> <li>Les services à la personne, qui se développent en France depuis une dizaine d'années peuvent être une solution à de nombreux enjeux qui se posent pour le territoire et ses habitants.</li> </ul> <p>Une étude d'opportunité permettrait d'analyser le potentiel de développement de ces services à la personne pour les Montivilliers, la faisabilité du modèle économique.</p> | <p><b>Stade de mise en œuvre :</b></p> <p>Action existante à poursuivre</p> <p>■ Action nouvelle à mettre en œuvre</p> <p><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b></p> <p>Les Montivilliers</p> |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>Mobiliser les partenaires sociaux et économiques autour d'une réunion pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se mettre d'accord sur les enjeux du sujet et l'intérêt à mobiliser une telle étude</li> <li>Repérer les sujets entrant dans les services à la personne : garde d'enfants, soutien scolaire, entretien, assistance aux personnes âgées...</li> <li>Identifier les sources de financement possibles pour une étude</li> <li>Identifier la méthodologie de réalisation : enquête, entretiens qualitatifs, analyse des données sociodémographiques du territoire...</li> </ul> <p>Mettre en place un comité de pilotage de suivi de l'étude.</p>                                                                                  |                                                                                                                                                                                                 |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |
| <p><b>Pilotage : Vincent MÉSANGE</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Pilote technique</td><td>Muriel Retot - CCAS</td></tr> <tr> <td>Responsable hiérarchique / politique</td><td>Vincent MÉSANGE<br/>Nicole LANGLOIS</td></tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Pilote technique                                                                                                                                                                                | Muriel Retot - CCAS | Responsable hiérarchique / politique | Vincent MÉSANGE<br>Nicole LANGLOIS | <p><b>Services, partenaires, ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Département, Etat...</li> </ul> |
| Pilote technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Muriel Retot - CCAS                                                                                                                                                                             |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |
| Responsable hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Vincent MÉSANGE<br>Nicole LANGLOIS                                                                                                                                                              |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |
| <p><b>Calendrier démarrage de l'action :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Action engagée</p> <p><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) :</p> <p>✓ <b>Moyen terme (1 à 3 ans)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p><b>Budget de l'action :</b></p> <p><b>2018 : 6670€</b></p> <p>- Fonctionnement : 6670€</p>                                                                                                   |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |
| <p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'étude</li> <li>Mobilisation d'un comité de pilotage</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la situation selon les conclusions de l'étude</li> </ul> <p><b>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</b> à identifier avec les partenaires</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                 |                     |                                      |                                    |                                                                                                                          |

**Action : Mettre en place un système d'échanges et de services entre générations**

Action n°8

Défi de l'Agenda 21 : Ville d'inclusion, ville connectée  
Objectif : Faire de l'intergénérationnalité un atout

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                     |              |                                      |                                    |                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le diagnostic de l'Agenda 21 a mis en avant l'enjeu de renforcer le travail sur le lien social et l'échange intergénérationnel,</li> <li>Les systèmes d'échanges de biens et de services sont un outil en développement qui permet justement de travailler sur le tissage du lien social et sur la notion d'égalité au sein d'un groupe,</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p><b>Stade de mise en œuvre :</b></p> <p>Action existante à poursuivre<br/>■ <b>Action nouvelle à mettre en œuvre</b></p> <p><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b></p> <p>Les Montivilliers</p> |              |                                      |                                    |                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>Tout d'abord, mettre en place un groupe projet dédié à ce projet qui suivrait le projet dans son ensemble, acterait des orientations à prendre. Il peut inclure des partenaires mais également des habitants concernés. Ce réseau doit pouvoir s'appuyer sur le monde associatif qui est facilitateur, pourvoyeur d'échanges entre les habitants sur la ville.</p> <p>Quelques éléments méthodologiques pour étudier la faisabilité, l'opportunité de la mise en œuvre du SEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse fine des besoins et souhaits des habitants</li> <li>- Exercice d'information / sensibilisation sur les systèmes d'échanges locaux</li> <li>- Repérage des énergies mobilisables (habitants, associations, personnes ressources)</li> <li>- Identification d'offres (biens et de services) notamment proposés par des habitants, le milieu associatif et les acteurs ressources...</li> <li>- Séance collective pour imaginer le fonctionnement et l'organisation du SEL</li> </ul> <p>Parallèlement, il serait pertinent que l'animatrice du projet prenne contact avec des collectivités ou collectifs portant un SEL afin d'échanger sur des conseils, écueils à éviter... (ex. : <a href="http://sel.kforum.eu/index.php">http://sel.kforum.eu/index.php</a>)</p> |                                                                                                                                                                                                     |              |                                      |                                    |                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Pilotage : Vincent MESENGE</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Pilote technique</td><td>Muriel Retot</td></tr> <tr> <td>Responsable hiérarchique / politique</td><td>Vincent MESENGE<br/>Nicole LANGLOIS</td></tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pilote technique                                                                                                                                                                                    | Muriel Retot | Responsable hiérarchique / politique | Vincent MESENGE<br>Nicole LANGLOIS | <p><b>Services, partenaires, ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AMISC</li> <li>- Centre social Jean Moulin</li> <li>- Bailleurs sociaux</li> <li>- ...</li> </ul> |
| Pilote technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Muriel Retot                                                                                                                                                                                        |              |                                      |                                    |                                                                                                                                                                                              |
| Responsable hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Vincent MESENGE<br>Nicole LANGLOIS                                                                                                                                                                  |              |                                      |                                    |                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Calendrier démarrage de l'action :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Action engagée</p> <p><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) :</p> <p>✓ <b>Moyen terme (1 à 3 ans)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>Budget de l'action</b></p> <p><b>2018 : 9250€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 100€</li> <li>- Masse salariale valorisée : 9150€</li> </ul>                  |              |                                      |                                    |                                                                                                                                                                                              |

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

- Mise en place d'un système d'échange
- Nombre de réunions organisées
- Nombre de partenaires mobilisés (incluant des habitants)

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :

-

**Action : Elaborer un plan de lutte contre la fracture numérique**

Action n°9

Défi : VILLE D'INCLUSION, VILLE CONNECTEE

Objectif : Relier la ville pour réduire les ruptures urbaines

**Diagnostic et enjeux de l'action :**

La notion de fracture numérique désigne les inégalités entre territoires et individus dans l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies. Elle peut s'expliquer par trois types de disparités : les possibilités d'accès aux réseaux, la capacité à s'équiper à domicile, les usages des outils multimédias et des services de l'internet.

Montivilliers est sortie de la Politique de la Ville mais des quartiers restent en « territoires de veille active ». Ce constat, s'il est a priori positif, ne doit pas faire oublier la fragilité encore très forte de certaines familles. Nombreux équipements, services et animations qui répondent aux besoins de la population et des territoires. Montivilliers offre un accompagnement social des familles qui vise un retour à l'autonomie.

Aujourd'hui Montivilliers propose des services d'aide et d'accompagnement vers l'emploi avec une antenne Emploi Formation Insertion, du service action sociale, 2 antennes de la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, une bourse à l'emploi. Existence également de plusieurs espaces Ressources (mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement dans l'apprentissage, l'utilisation et les démarches administratives...) sur différents sites de la Ville (centre social AMISC, CCAS, centre social Jean Moulin, CLCV). Depuis plusieurs années, une instance de concertation appelée « commission lien social » réunit plusieurs acteurs œuvrant sur le territoire de Montivilliers : la collectivité représentée par le CCAS et le centre social Jean Moulin, le centre social AMISC, le département en la présence d'assistantes sociales, des associations locales telles la CLCV, les restos du cœur, l'AFGA, l'AHAPS. Les constats pointés par le groupe sont les difficultés pour les usagers à réaliser leurs démarches administratives à cause d'un accès difficile au numérique.

Plusieurs raisons ont été mises à jour :

- La disparition de permanences administratives de proximité (la CAF, le service social de la CARSAT, la sécurité sociale...).
- Les difficultés hétérogènes en fonction des publics accueillis (des compétences, des besoins et des problématiques différents).
- Une informatisation des démarches administratives de plus en plus développée.

Un plan de déploiement de salles multimédias existe dans trois écoles de Montivilliers (Louise MICHEL, Marius GROUT et Victor Hugo).

Un plan de déploiement de la fibre haut débit est en cours et sera uniforme sur l'ensemble du territoire d'ici 2018.

Les 2 RPA sont équipées de la fibre.

**Objectifs de l'action :**

- Simplifier l'accès au numérique sur le territoire.
- Développer et diversifier les usages.
- Homogénéiser et favoriser les propositions d'Espace Public Numérique sur le territoire.
- Accompagner les acteurs locaux, les habitants et les services aux usages du numérique.

**Stade de mise en œuvre :**

- ☒ Action existante à poursuivre
- ☐ Action nouvelle à mettre en œuvre

**Publics cibles :**

- Agents des services municipaux ;
- Habitants ;
- Résidents des RPA ;
- Acteurs et partenaires locaux ;

#### Détails de mise en œuvre :

##### Les EPN :

Différents types de publics en fonction des structures qu'ils fréquentent, ont été repérés, nécessitant un accompagnement différent :

- 1 Les personnes à l'aise avec l'outil informatique mais pas équipées.
- 2 Les personnes peu à l'aise mais prêtes à apprendre, n'ayant ni freins, ni préjugés.
- 3 Les personnes en difficultés avec l'informatique ou envers la démarche.

Les types d'accompagnements sont nécessairement différents.

• 3 lieux différents dans la Ville : le CCAS pour le centre-ville, le centre social AMISC pour le quartier gare-salines et le centre social Jean Moulin pour le quartier de la Belle Etoile-Ville haute.

• Des espaces ressources animés par des professionnels pour :

- repérer la demande des usagers,
- orienter vers le bon lieu en fonction de la démarche souhaitée ou identifiée par le professionnel,
- informer et conseiller.

• Des espaces complémentaires :

- ouvertures entre 2 et 4 heures par semaine.
- ouverture à des moments différents dans la semaine.

• Des relais différents selon les espaces :

- Le CCAS pour les démarches sociales et financières (épicerie sociale, instruction RSA, CUHAI...)

- Le centre social Jean Moulin pour l'implantation en Ville haute, le libre accès à l'outil informatique et l'autonomie dans les démarches et l'accès aux services accueillis comme la mission locale, le PU, le RAM, la CESF, les associations accueillies.

- L'AMISC pour la borne CAF qui peut être installée plus facilement (bureau disponible), les associations et les services accueillis comme le PU, le RAM, Charcot...

Un outil qui facilitera la consultation et ou la réalisation de démarches administratives. Mise en place d'un classeur avec des fiches pour réaliser les différentes démarches en fonction des sites :

- fiche demande pôle emploi, CAF, sécurité sociale...
- comment créer une boîte mail,
- actualisation pôle emploi.

Une permanence de la CLCV afin d'accompagner et former à l'utilisation de l'outil informatique.

Le développement d'un projet de formation par un groupe d'habitants du centre social Jean Moulin.

##### L'accompagnement des publics :

- Les personnes âgées au sein des RPA ont accès à la fibre. Des ateliers afin de les accompagner dans l'usage d'internet à mettre en place avec le personnel des résidences.

- Développement des salles multimédia au sein des écoles.

- Formation des agents

##### La valorisation du parc informatique :

- Valorisation du parc informatique en mettant en place un système de don aux associations, écoles, particuliers.

- Création d'une filière d'insertion pour récupérer et reconditionner les ordinateurs âgés.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                              |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Pilotage : Service des systèmes d'information</p> <table border="1"> <tr> <td>Référent(s) techniques :</td> <td>Julien LE GALL</td> </tr> <tr> <td>Responsable technique :</td> <td>Carole REAL DGA</td> </tr> <tr> <td>Responsable politique :</td> <td></td> </tr> </table>                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                              | Référent(s) techniques : | Julien LE GALL | Responsable technique : | Carole REAL DGA | Responsable politique : |  | <p>Services, partenaires, ressources :</p> <p>Morphosis (revalorisation des déchets)<br/>Département, CAF, ERDF, entreprises de l'économie sociale et solidaire.</p> |
| Référent(s) techniques :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Julien LE GALL                                                                                                                                                                                                               |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |
| Responsable technique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Carole REAL DGA                                                                                                                                                                                                              |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |
| Responsable politique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                              |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |
| <p>Calendrier de l'action :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action engagée</p> <p><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</p>                                                                                                                           | <p>Budget prévisionnel de l'action :</p> <p><b>2017 : 22850€</b><br/>-Fonctionnement : 600€<br/>-Masse salariale : 22250€</p> <p><b>2018 : 37800€</b><br/>-Fonctionnement : 600€<br/>-Masse salariale valorisée : 37200€</p> |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |
| <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées par les actions engagées</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des services soit à domicile soit dans un lieu accueillant du public</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                              |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |
| <p>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                              |                          |                |                         |                 |                         |  |                                                                                                                                                                      |



**Action : Développer le logement intergénérationnel**

Action n°10

Défi de l'Agenda 21 : Ville d'inclusion, ville connectée  
Objectif : Diversifier l'offre d'habitat

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comme de nombreuses villes en France, la Ville de Montivilliers souffre d'un vieillissement de sa population. Parallèlement, les facteurs d'attractivité ne manquent pas : proximité avec Le Havre et les centres d'études...</li> <li>L'enjeu réside donc dans l'accès au logement pour les jeunes en même temps qu'une forme de cohabitation pour des personnes habitant des logements d'une taille devenue trop importante.</li> <li>L'objectif s'inscrit également dans une démarche de développement durable avec une consommation d'espace existant pour le logement, évitant ainsi une sous-occupation de grands logements.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                               | <p><b>Stade de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Action existante à poursuivre</li> <li>■ <b>Action nouvelle à mettre en œuvre</b></li> </ul> <p><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les Montivilliers</li> <li>Les jeunes n'habitant pas Montivilliers</li> </ul> |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>Organiser une rencontre avec les acteurs concernés par cette action, à identifier : acteurs du logement, CCAS, monde étudiant, CODAH (logement) pour valider collectivement l'intérêt d'une telle action.</p> <p>Repérer également des initiatives intéressantes sur le sujet (ex. jeunes.gouv.fr sur la cohabitation intergénérationnelle ou encore le réseau national COSI)</p> <p>Réaliser par la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une étude d'opportunité auprès des Montivilliers pour identifier quelques personnes motivées. S'appuyer sur le public du CCAS</li> <li>Une analyse des conditions juridiques d'un tel dispositif (loyer ? service en contrepartie ?)</li> <li>La formalisation de ce type de démarche : une charte de cohabitation...</li> <li>Imaginer un événement sur Montivilliers promouvant le logement intergénérationnel et présentant ses modalités de fonctionnement</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Pilotage : Vincent MESENGE</b></p> <table border="1"> <tr> <td><b>Pilote technique</b></td><td>Muriel Retot, CCAS</td></tr> <tr> <td><b>Responsable hiérarchique / politique</b></td><td>Vincent MESENGE<br/>Nicole LANGLOIS</td></tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Pilote technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Muriel Retot, CCAS | <b>Responsable hiérarchique / politique</b> | Vincent MESENGE<br>Nicole LANGLOIS | <p><b>Services, partenaires, ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs ressources : COSI, le Parti Solidaire, villes engagées</li> <li>Baillleurs sociaux</li> <li>Monde étudiant</li> </ul> |
| <b>Pilote technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Muriel Retot, CCAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Responsable hiérarchique / politique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Vincent MESENGE<br>Nicole LANGLOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Calendrier démarrage de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Action engagée</li> <li><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) :</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Moyen terme (1 à 3 ans)</b></li> <li><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p><b>Budget de l'action</b></p> <p><b>2018 : 5700€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 100€</li> <li>- Masse salariale valorisée : 5600€</li> </ul>                                                                                                                                                              |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un dispositif de logement intergénérationnel</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres intergénérationnelles réalisées grâce au logement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>PLH de la CODAH</li> <li>Actions du CCAS auprès des personnes âgées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                    |                                             |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |

**Action : Mettre en place un plan d'accompagnement aux soins**

Action n°11

Défi de l'Agenda 21 : Ville d'accueil, ville dynamique  
Objectif : La santé pour tous et par tous

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                     |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montivilliers est une ville engagée sur la question de la santé, avec notamment l'animation d'un réseau local de santé.</li> <li>La dynamique partenariale est forte et tout l'enjeu réside dans la capacité à avoir une approche de la question des soins : accompagnement, prévention, soins.</li> <li>Egalement, la question intercommunale ne saurait être oubliée de ce travail.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>Stade de mise en œuvre :</b></p> <p>Action existante à poursuivre<br/>■ <b>Action nouvelle à mettre en œuvre</b></p> <p><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b></p> <p>Les Montivillions</p> |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>3 approches doivent être bien appréhendées pour cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le réseau Prévention santé qui se réunit pour coordonner et mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé et du socio-sanitaire. Public concerné : familles issues de la ville et de l'agglomération</li> <li>➤ La lutte contre la désertification médicale avec une étude en cours</li> <li>➤ L'action du CCAS sur ces questions</li> </ul> <p>Qualifier précisément ce qui est entendu par « plan d'accompagnement aux soins » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un volet prévention dans les actions de santé</li> <li>- Travailler sur la notion de bien-être</li> <li>- Envisager une couverture médicale et sociale pour les habitants.</li> </ul> <p>Se renseigner sur les mutuelles solidaires, qui se développent dans plusieurs collectivités en France</p> <p>L'approche intercommunale doit permettre de porter la question de l'accès aux soins et de la politique de santé à un niveau communautaire, dans une recherche de complémentarité entre les territoires et non de concurrence (pour l'installation de professionnels de santé par exemple...).</p> <p>Le réseau de prévention santé a fait l'objet d'un bilan avec les partenaires permettant de dresser des pistes d'amélioration (cf. synthèse évaluation RPS 2015)</p> |                                                                                                                                                                                                     |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |
| <p><b>Pilotage :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Pilotage technique</td><td>Muriel Retot, CCAS</td></tr> <tr> <td>Responsable hiérarchique / politique</td><td></td></tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Pilotage technique                                                                                                                                                                                  | Muriel Retot, CCAS | Responsable hiérarchique / politique |  | <p><b>Services, partenaires, ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du réseau local de santé</li> </ul> |
| Pilotage technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Muriel Retot, CCAS                                                                                                                                                                                  |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |
| Responsable hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                     |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |
| <p><b>Calendrier démarrage de l'action :</b></p> <p>✓ Action engagée à développer</p> <p><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) :</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p><b>Budget de l'action</b></p> <p>A définir</p>                                                                                                                                                   |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |
| <p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement du réseau</li> <li>- Nombre de priorités traitées</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                     |                    |                                      |  |                                                                                                                                            |

**Action : Mettre en place des citoyens ambassadeurs**

Action n°12

Défi : VILLE D'ACCUEIL, VILLE DYNAMIQUE

Objectif : Accueillir les nouveaux habitants qui vivent la Ville

**Diagnostic et enjeux de l'action :**

La dynamique de mise en place d'un Agenda 21 nécessite une impulsion participative. Lors de l'élaboration du diagnostic l'une des méthodes de travail a été la mise en place d'ateliers avec les forces vives du territoire. Une « formation action » avec les agents municipaux, un forum avec les habitants.

Le déploiement du dispositif de concertation reposant sur les élus de proximité permet un espace de dialogue avec les habitants. Montivilliers a été découpée en 10 grandes zones géographiques, chacune étant représentée par un ou plusieurs élus délégués qui sont les interlocuteurs privilégiés des habitants. Ceux-ci peuvent les solliciter pour toutes les questions de la vie quotidienne en rapport avec les compétences municipales.

Le Conseil Municipal Jeunes est un outil de démocratie qui représente tous les jeunes habitants de la Commune. L'adhésion se fait sur la base du volontariat et de la cooptation dans les établissements scolaires de la ville. Il aura pour vocation d'initier les collégiens à la citoyenneté par la familiarisation avec le processus démocratique (votes, débats, élections...), les instances locales, ou encore le fonctionnement de l'administration.

Les jeunes représentants ont la possibilité de s'exprimer en proposant des actions et en mettant en place des projets tant en faveur de la jeunesse que de l'intérêt général (solidarité, développement durable, loisirs, prévention...). Ces initiatives sont ensuite proposées au Maire. Ce travail se fait en collaboration avec les Élus sur des sujets précis. Les représentants sont donc intégrés à la vie de la municipalité : commémorations, événements culturels et sportif etc. afin de mieux comprendre leur rôle au sein de la collectivité.

Le Conseil Economique et Social Municipal est un organisme à vocation consultative dont la mission est, par ses études et avis, d'éclairer le Conseil Municipal sur différents projets de nature économique et sociale. C'est une instance neutre de réflexion et une force de proposition au service du Maire et des Élus. Saisi à la demande du Maire ou de son représentant, il donne un avis ou étudie un projet concernant un sujet de compétence communale. C'est « l'expertise d'usage », où le citoyen expose son attente, son problème ou sa suggestion. Il a parfois une connaissance fine du sujet, tout simplement parce qu'il vit à l'endroit où le problème est posé. Il peut aussi, à l'inverse, ne pas connaître le sujet mais avoir un « regard neuf » qui va oser des propositions souvent spontanées et pertinentes.

Un groupe de travail composé d'habitants, de techniciens, d'associations locales et d'élus est en charge de la réflexion autour de la thématique de la collecte et la réduction des déchets. Il participe à différents temps forts sur la thématique et est force de proposition afin d'améliorer la collecte et la réduction des déchets sur le territoire.

**Objectifs de l'action :**

- Mobiliser les citoyens, générations confondues, autour d'enjeux locaux partagés.
- Favoriser la vie sociale et citoyenne.
- Promouvoir la culture du Développement Durable et sensibiliser la population à la préservation d'un environnement de qualité.

**Stade de mise en œuvre :**

- ☐ Action existante à poursuivre
- ☒ Action nouvelle à mettre en œuvre

**Publics cibles :** Habitants, élèves, acteurs locaux...



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                  |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                  |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>Les citoyens ambassadeurs seront des interlocuteurs privilégiés auprès de la population pour relayer les valeurs du développement durable et faire remonter les remarques des habitants au service référent. Ils pourront proposer des actions en lien avec le plan d'actions. Ils pourront participer au comité de pilotage de l'Agenda 21.</p> <p>L'idée était aussi d'avoir des citoyens qui peuvent accompagner de nouveaux habitants, informer sur le fonctionnement de la collectivité, les services, les contacts, ce qui signifierait une formation préalable.</p> <p>La formation pourrait aussi porter sur l'attitude face à de nouveaux habitants / ce ne sont pas des agents municipaux / ils veulent simplifier et accompagner l'intégration dans la vie de Montivilliers...</p> <p>Pour recruter des « citoyens ambassadeurs », imaginer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appel à manifestation sur le site de la Ville expliquant la démarche</li> <li>- Stand de recrutement sur la semaine européenne du développement durable, lors des vœux du maire...</li> </ul> <p>les citoyens souhaitant s'impliquer dans la mise en œuvre des actions et le suivi de l'Agenda 21 pourront s'inscrire en tant que « citoyens ambassadeurs » à différentes occasions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentation lors de l'accueil des nouveaux arrivants ;</li> <li>-Différents temps forts municipaux ;</li> <li>-Dans les différents services municipaux ;</li> <li>-Sur le site internet ;</li> <li>-Dans les instances de concertation ;</li> </ul> <p>Une feuille de route sera travaillée avec l'ensemble des ambassadeurs. Leur rôle doit être clairement défini et validé par le maire.</p> <p>Les ambassadeurs ne se substituent pas aux instances en place mais peuvent en faire partie.</p> <p>Une évaluation annuelle sera proposée pour faire le bilan des actions et de la pertinence du rôle d'« ambassadeurs ».</p> |                                                                                                                                                                                                  |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Pilotage :</b> Service environnement, santé, prévention et cadre de vie.</p> <table border="1"> <tr> <td>Référent(s) techniques :</td> <td>Hélène LESAFFRE</td> </tr> <tr> <td>Responsable technique :</td> <td>Vincent MESÈNGE DGA</td> </tr> <tr> <td>Responsable politique :</td> <td>Virginie LAMBERT adjointe à la vie associative, l'environnement et la communication.</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                  | Référent(s) techniques : | Hélène LESAFFRE | Responsable technique : | Vincent MESÈNGE DGA | Responsable politique : | Virginie LAMBERT adjointe à la vie associative, l'environnement et la communication. | <p><b>Services, partenaires, ressources :</b></p> <p>DREAL, CODAH, Education Nationale, ARE NORMANDIE, CMI, CESM, élus de proximité, services municipaux, associations locales,</p> |
| Référent(s) techniques :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Hélène LESAFFRE                                                                                                                                                                                  |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
| Responsable technique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Vincent MESÈNGE DGA                                                                                                                                                                              |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
| Responsable politique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Virginie LAMBERT adjointe à la vie associative, l'environnement et la communication.                                                                                                             |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Calendrier de l'action :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Action engagée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</p> <p>Calendrier du recrutement :</p> <p>Calendrier de formation :</p> <p>Calendrier d'« intronisation » et de lancement sur la commune :</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p><b>Budget prévisionnel de l'action :</b></p> <p><b>2018 : 4950€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fonctionnement : 1200€</li> <li>-Masse salariale valorisée : 3750€</li> </ul> |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                  |                          |                 |                         |                     |                         |                                                                                      |                                                                                                                                                                                     |

- Nombre de citoyens ambassadeurs
- Nombre d'actions, impulsées, portées par les ambassadeurs

Indicateurs de résultats / impacts de l'action

- Personnes concernées par les actions
- Durée en tant qu'ambassadeur

Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :

Transversale à l'ensemble des actions du plan d'actions de l'Agenda 21.

Déf : VILLE D'ACCUEIL, VILLE DYNAMIQUE

Objectif : Stimuler le dialogue, la citoyenneté et la vie associative.

**Diagnostic et enjeux de l'action :**Vie sportive :

Il existe une offre riche en équipements et activités sportives, culturelles et socio-éducatives contribuant au dynamisme de Montivilliers et à la qualité du cadre de vie.

Le service des sports en charge de la vie associative sportive a une bonne connaissance des différentes associations. 33 associations sportives sur le territoire qui rassemblent 3800 licenciés.

Une réorganisation des services relatifs à la vie associative autour du service des sports a été mise en place et la sous-commission "Associations" a été réactivée afin d'apporter plus de transparence sur les décisions d'attribution des subventions avec l'élaboration de critères. La sous-commission a pour rôle également d'apporter une aide et un accompagnement aux associations pas uniquement financière.

Cet accompagnement reste à consolider car les demandes sont nombreuses (location de terrain, salles, demandes de nouvelles pratiques sportives etc.), mais les moyens ne sont pas toujours suffisants pour y répondre.

La dynamique associative avec les structures qui contribuent à un projet de territoire reste à consolider.

Nécessité de structurer les événements en termes de sécurité, de développement durable, de planification.

Vie associative non sportive :

La ville de Montivilliers accueille un nombre important d'associations intervenant dans tous les secteurs de la vie sociale et culturelle. Néanmoins, aujourd'hui ce secteur manque de coordination pour pouvoir impliquer et faire participer activement les associations à la vie sociale locale.

- Depuis 2015, le renforcement de la vie associative, le développement des relations entre associations et l'accueil de services sont des missions portées par le centre social Jean Moulin et sont essentielles pour le développement urbain et social du quartier.

- Le centre social par son cahier des charges et son savoir-faire dans l'accueil des associations travaillent avec l'objectif d'avoir une vision globale sur les possibilités d'actions sur la commune, et ainsi soutenir le bénévolat et la participation des habitants. Il faut renforcer les liens entre les différentes associations et mieux connaître le potentiel de celles-ci.

**Objectifs de l'action :**

- Permettre aux associations locales de vivre la cité.
- Accompagner les bénévoles dans leur rôle.
- Mutualiser plusieurs projets sur la ville avec les partenaires et acteurs locaux
- Renforcer et développer les relations entre associations
- Améliorer et impulser l'animation du quartier
- Renforcer et valoriser le bénévolat

**Stade de mise en œuvre :**

- ☒ Action existante à poursuivre  
☐ Action nouvelle à mettre en œuvre

**Publics cibles :** Associations, habitants, Education Nationale, CFA.

**Détails de mise en œuvre :**

La mise en place d'un « cahier des associations » référençant les règles de sécurité à observer lors d'un événement extérieur ou dans une salle.

Ne serait-il pas intéressant de réaliser un sondage sur les éventuels besoins des associations en matière de formation/qualification ?

La formation des bénévoles sur la mise en place d'éco-événements.

Une programmation annuelle des demandes, quand c'est possible, afin d'organiser les réponses dans les meilleures conditions.

Etudier les demandes en faisant le lien avec la stratégie touristique du territoire : pourquoi cette stratégie-là prédomine ? Pourquoi pas aussi avec la stratégie DD ?

Le centre social assure le suivi administratif de certaines associations, les rencontre, les accompagne dans leurs démarches et doit faire les liens entre les compétences et spécificités et les projets du centre social ou de la municipalité (notamment le DD).

Afin d'assurer la transparence et l'équité dans l'octroi des subventions aux associations, la ville de Montivilliers a mis en place des critères objectifs d'attribution. Des points sont majorés si certains des critères correspondent aux objectifs politiques portés par la municipalité, à titre d'exemples : L'accessibilité, la pratique des éco gestes ou encore la participation aux actions portées par la ville.

Une bonne connaissance des bénévoles permet de co construire des temps forts et de faire s'impliquer les acteurs locaux.

Le centre social travaille également en collaboration avec les autres services concernés par les associations.

Un soutien via des formations ou des réunions thématiques seront également mises en place.

**Pilotage :** Service des sports/service environnement, santé, prévention et cadre de vie.

|                          |                                                                                       |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Référent(s) techniques : | Yvon DUPARC/Mylène REGAR                                                              |
| Responsable technique :  | Ludovic TRIHAN DGA/Vincent MESÈNGE DGA                                                |
| Responsable politique :  | Jean-Luc GONFROY adjoint aux sports<br>Virginie LAMBERT adjointe à la vie associative |

**Services, partenaires, ressources :**  
Services municipaux, associations locales, CODAH, OMS, Education Nationale, CFA.

**Calendrier de l'action :**

- ☒ Action engagée
- ☐ Court terme (moins d'un an)
- ☐ Moyen terme (1 à 3 ans)
- ☐ Long terme (+ 3 ans)

**Budget prévisionnel de l'action :**

**2017 : 26650€**  
-Fonctionnement : 900€  
-Masse salariale valorisée : 25750€  
**2018 : 30950 €**  
-Fonctionnement : 29250€  
-Masse salariale valorisée : 1700€

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

- Nombre de rencontres avec les associations
- Nombre d'actions impulsées et portées par les associations en lien avec la Ville.

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

- Nombre d'associations concernées
- Reconduction ou non des actions.

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

Définir une stratégie touristique sur Montivilliers

Organiser des éco-événements

Mettre en place des citoyens ambassadeurs.

Action « Définir une stratégie touristique sur Montivilliers »

Action n°14

Défi : 4 « Ville économique, inventive et moderne »

Objectif : Une économie aux prises avec la diversité des besoins du territoire

**Diagnostic et enjeux de l'action :** Montivilliers possède un potentiel touristique fort grâce à son patrimoine culturel (Abbaye, centre-ville ancien de caractère, Alstre de Brégarret, Temple protestant...). Il convient de réfléchir à impulser une dynamique à l'échelle communale, basée sur potentiel actuel et inscrite dans le long terme. Il s'agit d'augmenter à terme l'attractivité de la Ville.

**Objectifs de l'action :** Aboutir à l'élaboration d'une stratégie touristique communale, en adéquation avec la stratégie communautaire et départementale, avec l'élaboration d'un plan d'action

**Stade de mise en œuvre :**

- ☐ Action existante à poursuivre  
☒ Action nouvelle à mettre en œuvre

**Publics cibles :** montivillions et touristes

**Détails de mise en œuvre :** Etat des lieux critique stratégique (diagnostic) et plan d'actions.

**Pilotage :**

|                          |                                |
|--------------------------|--------------------------------|
| Référent(s) techniques : | Estelle BOURCIER (par intérim) |
| Responsable technique :  | Héloïse PAUMIER                |
| Responsable politique :  | Emmanuel DEUNEAU               |

**Services, partenaires, ressources :**  
 Comité Départementale de Tourisme –  
 Office de Tourisme - CODAH

**Calendrier de l'action :**

- ☐ Action engagée  
☐ Court terme (moins d'un an)  
☒ Moyen terme (1 à 3 ans)  
☐ Long terme (+ 3 ans)

**Budget prévisionnel de l'action :**

2017 : 8500€  
 -Fonctionnement : 700 €  
 -Masse salariale valorisée : 7800€  
 2018 : 21150 €  
 -Fonctionnement : 13350€  
 -Masse salariale valorisée : 7800€

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

- Diagnostic
- Plan d'actions

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

- Fréquentation de la Ville en augmentation

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

**Action : Etudier les besoins en commerce et artisanat**

Action n°15

Défi de l'Agenda 21 : Ville économique, inventive et moderne

Objectif : Une économie aux prises avec la diversité des besoins du territoire

**Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action**

- Le diagnostic de l'Agenda 21 a mis en avant un fragile équilibre entre les activités du centre-ville et les activités des zones d'activité. Et ce d'autant plus que le RSAC s'est achevé à l'échelle de la commune au 31 Décembre 2015.
- De plus, le tissu économique dans les quartiers est encouragé et préservé à travers un travail important sur les complémentarités entre les zones économiques de la ville.
- L'enjeu de cette action repose sur le besoin d'adapter l'offre économique aux besoins existants ou à venir sur le territoire.

**Stade de mise en œuvre :**

Action existante à poursuivre

- Action nouvelle à mettre en œuvre

**Public(s) ciblé(s) par l'action :**

Les Montivillions en tant que consommateurs

Les artisans et commerçants

**Détails de mise en œuvre :**

La vacance des commerces est la conséquence de perte d'activités économiques. Ces activités commerciales et artisanales sont génératrices d'emplois, de revenus fiscaux pour la commune et de loyers pour les propriétaires. Elles ont également une influence sociale avec le maintien d'un service de proximité pour les habitants. Avec leur disparition, la ville peut tendre vers une perte d'attractivité aussi bien pour l'implantation d'autres commerces et/ou artisans, pour l'habitat mais également au niveau touristique avec visuellement une dégradation de l'attrait patrimonial de la ville.

- Il est important que la ville agisse via son service développement économique dans l'élaboration d'une stratégie de reconquête des commerces et artisans. Cette stratégie se décompose en 4 actions :
- Réaliser un diagnostic (audit des commerces vacants, rencontre avec les commerçants pour connaître leurs états de santé et projets, enquête de consommation)
- Prospector (création observatoire des commerces pour anticiper la cession ou fermeture, développer un réseau de partenaires comme les agences immobilières, définir un plan de composition commerciale...)
- Lutter contre la vacance des commerces (définir un secteur de sauvegarde, appliquer un droit de préemption commerciale, taxer les fiches commerciales, occuper visuellement les vitrines des commerces fermés par des trompes l'œil)
- Pérenniser le tissu commercial existant (accompagner les Unions Commerciales, mener des actions sur les aides avec la CCI, créer un parcours commerçant et touristique, améliorer les conditions de travail des commerçants...)

Une enquête auprès des Montivillions sera réalisée à partir de fin Avril pour identifier notamment leurs attentes en terme d'offre commerciale et les freins à la consommation dans les commerces de proximité (accessibilité, stationnement, horaires d'ouvertures...). Cette enquête sera confiée aux étudiants de 1<sup>re</sup> année de FIUT Techniques de commercialisation dans le cadre de leur cours de marketing.

L'action consiste en l'élaboration, l'administration et l'analyse des résultats d'une enquête de consommations des montivillions. Les résultats seront présentés à la Commission Urbanisme et Développement économique et au Club Entreprise. L'action prendra la forme d'un projet de classe pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de l'Institut Universitaire Technologique - Techniques de commercialisation (IUT TC) du Havre. L'encadrement de ce projet sera assuré par leur professeur de marketing.

En contrepartie de ce travail fait par les étudiants, la ville de Montivilliers versera une subvention à l'association des étudiants FormAction pour financer leurs projets et recherche de stages.

Une convention tripartite sera signée par M. le Maire, le directeur de l'IUT TC et l'association FormAction détermine les modalités de ce projet étudiant et les différents engagements des parties.



Un rendu est prévu en juin 2017.

**Pilotage :**

|                                      |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Pilote technique                     | Emilie Lebrun                       |
| Responsable hiérarchique / politique | Estelle Boudier<br>Gilbert Fournier |

**Services, partenaires, ressources :**

- CODAH
- CRMA
- Association des commerçants
- CCI
- Région Normandie

**Calendrier démarrage de l'action :**

- ☐ Action engagée
- ✓ **Court terme (moins d'un an) : débutée**
- ☐ Moyen terme (1 à 3 ans)
- ☐ Long terme (+ 3 ans)

**Budget de l'action :**

- 2017 : 4850€**
- Fonctionnement : 2500 €
  - Masse salariale valorisée : 2350€

**2018 : 10500 €**

    - Fonctionnement : 6500 €
    - Masse salariale valorisée : 4000€

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

- Nombre de questionnaires administrés
- Présentation des résultats de l'enquête

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

- Prise en compte des résultats de l'enquête dans l'élaboration du plan de composition commerciale, la
- Prospection et le périmètre de sauvegarde

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

- Stratégie de développement économique de la CODAH
- Action faisant partie de la stratégie de reconquête du commerce de proximité

**Action : Mettre en place un plan d'économie sociale et solidaire**

Action n°16

Défi de l'Agenda 21 : Ville économique, inventive et moderne  
Objectif : Donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire

**Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action**

- L'économie sociale et solidaire est très peu développée sur Montivilliers, quelques initiatives existent qui fonctionnent, mais globalement, la dynamique reste limitée.
- Pour autant, le potentiel de développement est important (services à la personne, circuits courts, mobilité, numérique...) et gagnerait à être exploité, d'autant plus que les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont présents sur le territoire et pourraient être des ressources pour accompagner la ville et ses acteurs.

**Stade de mise en œuvre :**

- Action existante à poursuivre
- Action nouvelle à mettre en œuvre

**Public(s) ciblé(s) par l'action :**

Les Montivillions et les acteurs économiques

**Détails de mise en œuvre :**

Pour mettre en place ce plan, plusieurs étapes utiles peuvent être prévues :

- Rencontre avec des acteurs de l'ESS pour comprendre les enjeux et cibler les besoins, démarches : CRES de Haute Normandie, ADRESS, Agence de développement économique de la CODAH (Le Havre Développement)
- Repérage de quelques collectivités engagées pour échanger avec elles sur l'opportunité d'engager ce type de projet, les conseils, conditions de réussite...
- Echange avec l'équipe municipale à travers un temps de présentation/sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire, approche économique souvent méconnue ou souffrant de préjugés (économie purement réparatrice...)
- Analyse des acteurs de l'ESS sur Montivilliers, ce qu'ils font

Une fois cette phase exploratoire réalisée, l'opportunité de réaliser un plan d'ESS sera évaluée. Dans le cas où l'objectif se confirme, une démarche de projet pourra être engagée :

- Réalisation d'un diagnostic partagé mobilisant les acteurs économiques, de la société civile, les associations, les Montivillions pour :
  - o Evaluer l'existant
  - o Evaluer les besoins
  - o Identifier ce que peut couvrir le champ de l'ESS pour répondre aux enjeux territoriaux (tourisme, services à la personne, restauration, mobilité...)
- Définition d'une stratégie permettant de :
  - o Accompagner les acteurs de l'ESS
  - o Promouvoir l'ESS auprès des Montivillions, élus, partenaires
  - o Développer des initiatives là où c'est nécessaire, etc.

L'enjeu repose très explicitement sur l'engagement politique à considérer que l'ESS est un champ économique à part entière qu'il faut pouvoir intégrer dans une stratégie économique plus globale et ne pas la considérer comme marginale.

**Pilotage :**

|                                             |                                      |
|---------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Pilote technique</b>                     | Emilie Lebrun                        |
| <b>Responsable hiérarchique / politique</b> | Estelle Bourcier<br>Gilbert Fournier |

Envisager le recrutement d'une stagiaire sur l'ESS

**Services, partenaires, ressources :**

- CRES Normandie
- Le réseau GRANDDE
- Le Conseil National des CRES
- ADRESS
- CODAH (développement économique)
- Acteurs associatifs



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- ARE</li> <li>- Le Labo de l'ESS</li> </ul> |
| <b>Calendrier démarrage de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Action engagée</li> <li><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) : rencontre CRES en 2017</li> <li><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans) : démarrage 2018</li> <li><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</li> </ul>                                                                                                        | <b>Budget de l'action</b> <p>2018 : 9200€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 0€</li> <li>- Masse salariale valorisée : 9200€</li> </ul> |                                                                                                                     |
| <b>Evaluation :</b> <p><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des actions préalables à la réalisation du plan</li> <li>- Réalisation du plan</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs de l'ESS mobilisés sur Montivilliers</li> <li>- Activité économique générée par le champ de l'ESS</li> </ul> |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                     |
| <b>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de développement économique de la Ville et de la CODAH</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                     |

**Action : Sensibiliser les commerçants au développement durable**

Action n°17

Défi de l'Agenda 21 : Ville économique, inventive et moderne

Objectif : Concilier développement économique et exigence environnementale

**Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action**

- Les acteurs économiques ont eux aussi une part à prendre dans les efforts pour un développement durable. Des initiatives existent partout en France (groupements d'achats, services de mobilité, etc.
- Malgré le sentiment, souvent établi que le développement durable représente une contrainte économique, il est important de démontrer que le développement durable peut également être une opportunité sur le plan commercial, énergétique et surtout économique.
- Il est à noter que plusieurs initiatives existent via la Chambre de Commerce et d'Industrie : diagnostic énergie, déchets... Proposition de pistes d'amélioration. Ceci permettant d'obtenir le label écoditoyen. A ce jour, 4 commerçants de Montivilliers sont labellisés.

**Stade de mise en œuvre :**

Action existante à poursuivre

- Action nouvelle à mettre en œuvre

**Public(s) ciblé(s) par l'action :**

Les acteurs économiques de Montivilliers

**Détails de mise en œuvre :**

Des actions de formation, de sensibilisation, d'échange sur le développement durable dans l'activité commerciale et artisanale peut être intéressante mais contraignante pour comprendre les perceptions des commerçants et artisans.

Certains acteurs ressources pourront être identifiés : chambres consulaires, organismes de formation.

Il peut être intéressant d'aller à la rencontre des commerçants/artisans pour comprendre leur perception du sujet, ce qu'ils sont prêts à faire ou ne pas faire... pour les accompagner de la manière très opérationnelle.

L'intérêt de ce type de démarche réside également dans la valorisation et l'échange de pratiques : comment mettre en avant des initiatives existantes et capitaliser dessus pour qu'entre eux, les commerçants s'enrichissent.

Repérer les sujets sur lesquels les accompagnements pourraient porter :

- Déchets
- Gestion de l'énergie
- Gestion de l'eau
- Santé environnement
- Responsabilité sociale des entreprises
- Autre

Trouver un juste milieu avec les contraintes des commerçants dont les horaires diffèrent, pour proposer des temps adaptés.

Proposer un calendrier d'accompagnement aux acteurs économiques de Montivilliers, dans lesquelles la Ville pourra s'intégrer afin d'identifier ce sur quoi elle peut aider les commerçants et artisans par exemple.

**1ère étape :**

Retravailler avec la CCI pour envisager la relance d'un label écoditoyen, analyser les engagements financiers.

**Pilotage :**

|                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Pilote technique                     | Emilie Lebrun                        |
| Responsable hiérarchique / politique | Estelle Bourcier<br>Gilbert Fournier |

**Services, partenaires, ressources :**

- Chambres consulaires
- ARE
- Club d'entreprises animé par la ville
- CODAH
- ...

**Calendrier démarrage de l'action :**

- ☐ Action engagée
- ✓ **Court terme (moins d'un an) : rencontre des partenaires**
- ☐ Moyen terme (1 à 3 ans)
- ☐ Long terme (+ 3 ans)

**Budget de l'action**

2018 : 6600 €  
- Fonctionnement : 5000 €  
- Masse salariale valorisée : 1600 €

**Evaluation :**

Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre d'artisans / commerçants touchés

Indicateurs de résultats (impacts de l'action)

- Evolution des pratiques chez les commerçants et artisans

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

- Club d'entreprises ?

**Action : Développer la commande publique responsable**

Action n°18

**Objectif : Faire de Montivilliers un acheteur responsable**

**Défi : Ville exemplaire**

**Diagnostic et enjeux de l'action :**

Aujourd'hui on parle de commande publique durable, celle-ci permet au quotidien de concrétiser la notion de développement durable dans les achats publics.

Par nécessité juridique, les marchés doivent obligatoirement prendre en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale (art. 30 de l'ordonnance 2015-899).

Concrètement cela signifie qu'une non-prise en compte du développement durable dans la définition de ses besoins expose l'acheteur à un recours et pouvant également entraîner une annulation du marché avec les coûts et retards qui peuvent l'accompagner.

Cela signifie qu'il existe deux façons de faire du développement durable :

- soit dès le départ du projet en l'intégrant dans sa conception initiale,
- soit lors de la rédaction du marché.

La définition nationale des achats durables ouvre également, de façon inhabituelle aux « parties prenantes », dont le rôle sera en réalité déterminant dans la réussite à venir de l'achat (depuis sa préparation, sa rédaction et jusqu'à sa mise en œuvre).

Ce sont elles en effet qui permettront d'appréhender au mieux les pratiques et les besoins réels correspondants, qui exprimeront leur degré d'acceptation et de compréhension de nouvelles exigences en matière de développement durable, et au final qui feront ou non la réussite du marché lors de sa mise en œuvre opérationnelle.

En engageant une politique d'achat durable, la personne publique cherche à répondre aux 5 finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité ;
- Permettre l'épanouissement des êtres humains ;
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les hommes ;
- Générer une dynamique de développement suivant les modes de production.

**Objectifs de l'action :**

- Intégrer des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favoriser le développement économique ;
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Permettre de réaliser des économies "intelligentes" au plus près du besoin et indite à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

**Stade de mise en œuvre :**

- ☐ Action existante à poursuivre
- ☐ Action nouvelle à mettre en œuvre

**Publics cibles :**

**Détails de mise en œuvre :**

#### **A - AVANT LA REDACTION DU MARCHE PUBLIC**

Déterminer ses besoins de façon précise a avant tout pour vocation un calibrage adapté de ses achats dans un souci d'efficacité et d'économie.

Définir ses besoins en termes de fonctionnalités (et pas seulement de prescriptions techniques immuables reconduites de marché en marché) permet, d'une part, de s'assurer que la prestation sera pleinement conforme à ses attentes, et d'autre part, de ne pas les surestimer afin de ne pas, par exemple, se retrouver avec des produits inutilisés devenant inutilisables, augmentant indirectement la quantité de déchets à prendre en charge, et de ne pas chercher à imposer des exigences excessives.

En second lieu, prendre en compte les objectifs de développement durable lors de la définition des besoins est formellement une obligation juridique confortée dans le décret d'application de l'ordonnance 2015.

La méconnaissance de cette obligation par le pouvoir adjudicateur l'expose au risque potentiel, mais réel, de recours et à l'engagement de la responsabilité des élus, à l'annulation du marché, à des retards préjudiciables et la mobilisation coûteuse de nouveaux moyens financiers pour relancer une autre procédure.

#### **LE SOURCING (ou SOURCAGE)** (art. 30 de l'ordonnance 2015-899 – art. 4 du Décret n° 2016-360).

La méthode du sourcing consiste d'abord à identifier, recenser puis selon les cas rencontrer, dialoguer, réunir des informations sur les acteurs économiques et industriels afin : d'identifier et évaluer les offres susceptibles de répondre pleinement aux exigences du marché en matière de développement durable ; de découvrir les offres innovantes ; d'informer les entreprises sur ses futurs projets et donc d'augmenter ses chances d'avoir de nombreuses offres ; de favoriser, au final, l'accès des TPE, PME et ETI à la commande publique et les distinguer sur leurs performances en matière de développement durable.

Le projet de décret d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 dans son article 3 stipule :

« Afin de préparer la passation d'un marché public, l'acheteur peut réaliser des consultations, solliciter des avis, faire réaliser des études de marché ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences ».

Ainsi, la demande croissante des pouvoirs adjudicateurs pour des produits et des services durables encourage les entreprises à s'y adapter et donc à augmenter leur offre en la matière (ce qui entraînera ainsi, à terme, une baisse des prix sur les produits durables).

Points de vigilance : cette démarche est tout à fait légale puisqu'elle n'entraîne pas de distorsion de concurrence (délit de favoritisme), les contacts directs se déroulant hors procédure, en amont de la consultation, et respecte donc des principes de déontologie, notamment de transparence et d'égalité d'accès à la commande publique.

#### **LA MUTUALISATION DES ACHATS GRACE AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES** (art. 28 du Décret n° 2016-360)

Le recours à la mutualisation en matière de commande publique durable est particulièrement pertinent pour acheter en masse et ainsi réduire les coûts correspondants.

Regrouper les commandes permet par ailleurs aux collectivités de mutualiser les connaissances juridiques et techniques, les expériences en matière de marchés publics durables, ainsi que les moyens humains pour les mettre en œuvre.

#### **L'ALLOTISSEMENT** (art. 32 de l'ordonnance 2015-899 – art. 12 du Décret n° 2016-360)

L'allotissement est la règle. Pour s'inscrire progressivement dans une démarche d'achats responsables, il est possible, dans un premier marché, de consacrer un seul lot à des produits durables. Au vu des résultats, il pourra être décidé, dans un marché suivant, que tous les lots concerneront des produits et services durables.

#### **LES MARCHES RESERVES** (art. 36 et 37 de l'ordonnance 2015-899 – art. 13 et 14 du Décret n° 2016-360)

Certains marchés publics ou lots peuvent être réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

#### **B - LA REDACTION DU MARCHE**

##### **DIFFERENCES ENTRE LA CLAUSE ET LE CRITERE**

Une « clause » environnementale ou sociale est une exigence insérée dans le cahier des charges (CCTP), en tant que spécification technique, et constitue une obligation pour les candidats aux marchés publics.

La non-prise en compte de cette obligation amène le pouvoir adjudicateur à rejeter une offre lors de son analyse.

La clause environnementale ou sociale, lorsqu'elle est formulée, est donc la meilleure garantie pour l'acheteur de disposer au final de spécifications environnementales ou sociales de façon certaine, tel que strictement formulé dans



le cahier des charges.

Un « critère » environnemental ou social correspond à la base de choix et d'évaluation des offres elles-mêmes, et est utilisé pour la sélection des offres. Selon la pondération du critère (environnemental ou social par exemple), celui-ci s'imposera ou non face aux autres (en général le prix, toujours présent, et la valeur technique).

Le choix entre clause et critère n'est donc pas anodin et doit au contraire relever d'une véritable stratégie réfléchie du pouvoir adjudicateur.

#### **LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES – LABELS** (art. 31 de l'ordonnance 2015-899 – art. 6 à 10 du Décret n° 2016-360).

Les spécifications techniques sont les caractéristiques que doivent présenter les produits, services, travaux, auxquelles doivent répondre les candidats.

Le pouvoir adjudicateur peut formellement exiger que les produits présentent des caractéristiques environnementales et sociales, y compris à d'autres étapes du cycle de vie. Pour cela, il est largement encouragé (article 9 du projet de décret) à s'inspirer des exigences techniques contenues dans les cahiers des charges des écolabels. Le pouvoir adjudicateur peut à ce propos exiger que les produits correspondent à tout ou partie seulement des spécifications d'un ou plusieurs labels (ou à leur équivalent).

Il convient donc de porter une attention toute particulière aux types de labels auxquels l'on se réfère et de savoir parfaitement les reconnaître entre eux.

Qu'est-ce qu'un écolabel ? Il s'agit d'un référentiel garantissant la qualité écologique d'un produit.

**Écolabels officiels (type I)** : garantissent à la fois « la qualité d'usage des produits ou services » et la réduction effective et simultanée des impacts environnementaux de ces derniers. Les caractéristiques de ces labels sont identifiées via l'ISO 14024 ou équivalent, même sans aucune connaissance a priori du label en question.

**Labels écologiques reconnus (type II)** : concerne par exemple les labels : FSC ou PEFC qui concernent la forêt gérée durablement et le seul stade de la matière première ; AB qui concerne l'agriculture biologique et ses produits dépourvus d'intrants chimiques de synthèse au stade de la production ; Energy Star et le plafonnement des consommations d'énergie au stade de l'utilisation de certains matériels informatiques. L'ensemble des caractéristiques des labels écologiques de type II est identifié via l'ISO 14021 ou équivalent.

#### **LES CONDITIONS D'EXECUTION**

Il s'agit d'exigences objectives liées à la façon dont le marché sera exécuté.

Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi.

Faute de pouvoir formuler explicitement dans le cahier des charges des spécifications techniques environnementales ou sociales, les conditions d'exécution sont une réponse très pertinente pour faire du développement durable dans ses achats.

Les spécifications techniques pourront se référer aux travaux, fournitures et services ainsi qu'« à n'importe quel stade de leur cycle de vie ».

#### **Qu'entend-t-on par « cycle de vie » ?** (art. 38 de l'ordonnance 2015-899 – art. 63 du Décret n° 2016-360).

En faisant référence au cycle de vie, le législateur donne la possibilité explicite, aux pouvoirs adjudicateurs, d'exiger que la « recherche et le développement, la production, la commercialisation, le transport, l'utilisation et la maintenance », l'élimination d'un produit, ouvrage ou service soient réalisés en respectant des conditions particulières. C'est pourquoi il est nécessaire que l'acheteur ait une connaissance approfondie de l'impact global d'un produit ou d'un service au niveau environnemental, social et économique.

Ainsi, en intégrant des considérations sociales et environnementales dans les conditions d'exécution, le pouvoir adjudicateur dispose d'un instrument puissant pour encourager une meilleure prise en compte de ces aspects dans chacune des étapes de la vie d'un produit ou service.



#### **L'INSERTION SOCIALE** (art. 36 de l'ordonnance 2015-899 – art. 13 du Décret n° 2016-360).

Utiliser l'insertion sociale comme condition d'exécution du marché a pour objectif de faire en sorte que l'entreprise attributaire du marché réserve une partie des heures générées par le marché à des personnes en difficulté d'insertion. Mais le pouvoir adjudicateur ne peut pas imposer à l'entreprise la façon dont celle-ci mettra en œuvre la clause sociale. L'entreprise est libre de choisir la méthode de recrutement la plus adaptée à son fonctionnement.

#### **LES CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE** (art. 52 de l'ordonnance 2015-899 – art. 62 du Décret n° 2016-360)

Le pouvoir adjudicateur établit, pour chaque lot du marché, des critères d'attribution associés à une pondération propre. Ainsi, le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, évaluée sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs.

**Condition :** les critères de sélection doivent toujours être liés à l'objet du marché. Ils ne doivent pas donner une liberté de choix illimitée au pouvoir adjudicateur et doivent faire en sorte de garantir une liberté de concurrence entre les candidats.

En diminuant la pondération relative au critère prix au profit du critère environnemental et/ou social, le pouvoir adjudicateur peut donner un signe explicite pour favoriser une offre plus performante en matière environnementale ou sociale.

#### **LES VARIANTES** (art. 58 du Décret n° 2016-360)

Autoriser les variantes au sein d'un marché permet de se voir proposer des offres innovantes et par définition relevant donc très souvent du développement durable, et répondant aux critères établis, à un prix compétitif. Le pouvoir adjudicateur établit ainsi des exigences minimales auxquelles doivent répondre ces variantes et ne doit étudier que celles rentrant strictement dans ce cadre.

La démarche est en outre vraiment sans risque pour le pouvoir adjudicateur qui dispose seulement ici d'une offre complémentaire, sans aucune obligation de la retenir, ni pour le soumissionnaire de faire une offre en ce sens s'il ne dispose pas d'offre alternative.

#### **C - PENDANT ET APRES LA REALISATION DU MARCHE**

Une étape à ne pas négliger est celle du bilan et ainsi de s'inscrire dans une perspective d'amélioration continue. Pendant et après la réalisation du marché, le pouvoir adjudicateur se doit de contrôler et d'évaluer, à intervalles réguliers, sa mise en œuvre.

#### **LA COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC ET DES USAGERS**

Il est important d'effectuer un travail de communication à propos des marchés publics durables passés dans la collectivité pour non seulement faire figure d'exemple, mais aussi pour montrer qu'elle se préoccupe du bien-être de ses citoyens et des enjeux majeurs de notre temps.

##### **Quelques idées :**

- Organiser une signalétique informative dans les locaux administratifs, ou dans les milieux extérieurs, en fonction du marché public, pour mettre en évidence les changements qu'il a impliqués.
- Valoriser l'action dans le journal de la collectivité et dans la presse locale.



- Se rapprocher des agences régionales de l'environnement pour qu'elles renforcent la visibilité de l'action et pour être conseillé pour les prochains marchés publics durables.
- Organiser des réunions d'information.

#### D – DEROULEMENT DE LA MISE EN PLACE

Quel que soit le projet (travaux, acquisitions, services), le pilote d'un projet doit se poser la question et réfléchir à la prise en compte de la notion DD appropriée à l'objet de son besoin très en amont, dès la définition du besoin (programme, fiche technique préalable aux commissions) et définir à la façon d'intégrer le développement durable dans son projet au vu des points évoqués ci-dessus.

Un travail sera mené conjointement avec le service de la commande publique grâce à l'intervention d'un stagiaire courant 2017 pour accompagner les services dans leur réflexion et la rédaction des pièces.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pilotage :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                    | <b>Service des marchés publics</b> | <b>Services, partenaires, ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Services pilotes des projets,</li><li>- RAN COPER,</li><li>- ADEME</li><li>- Stagiaire</li></ul>                                                                                                                                         |
| <b>Référent(s) techniques :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | Christine MAZE (cheffe de service)                 |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Responsable technique :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Carole REAL (DGA)                                  |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Responsable politique :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Dominique THINNES (adjoint à la commande publique) |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Calendrier de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Action engagée</li><li><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)</li><li><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)</li><li><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</li></ul> |                                                    |                                    | <b>Budget prévisionnel de l'action :</b><br><b>2017 : 3700€</b> <ul style="list-style-type: none"><li>-Fonctionnement : 200€</li><li>-Masse salariale valorisée : 3500€</li></ul><br><b>2018 : 4700 €</b> <ul style="list-style-type: none"><li>-Fonctionnement : 200€</li><li>-Masse salariale valorisée : 4500€</li></ul> |
| <b>Evaluation :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u><b>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</b></u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction du règlement intérieur intégrant les critères de développement durable</li><li>-</li></ul>                                                                                                      |                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u><b>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</b></u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Respect et prise en compte des critères.</li><li>-</li></ul>                                                                                                                                              |                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :</b><br>Définir une stratégie touristique pour Montvillers.<br>Mettre en place un plan d'économie sociale et solidaire.<br>Organiser des éco-événements.                                                                                                     |                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |



|                                                                                 |             |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Action : Intégrer le développement durable dans le plan de formation des agents | Action n°19 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|

**Défi de l'Agenda 21 : Ville exemplaire**

**Objectif : Rendre les agents et élus pleinement acteurs du développement durable**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville de Montivilliers, dans le cadre de son Agenda 21 a proposé deux sessions de travail sur le développement durable à 45 de ses agents.</li> <li>Il s'agit désormais d'aller plus loin en proposant à chaque agent d'être sensibilisé au développement durable et formé sur la manière de le prendre en compte dans son travail.</li> </ul> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans les postes de travail les pratiques du développement durable,</li> <li>Sensibiliser les agents aux éco gestes (via différents supports de transmission de l'information)</li> <li>Responsabiliser les encadrants en leur définissant un rôle de veille et de respect des critères du développement durable au sein de leurs équipes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p><b>Stade de mise en œuvre :</b></p> <p>Action existante à poursuivre<br/>■ Action nouvelle à mettre en œuvre</p> <p><b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b></p> <p>Les agents de la commune</p> |
| <p><b>Détails de mise en œuvre :</b></p> <p>Dans le cadre du développement de la politique Ressources Humaines, il est envisagé de définir le plan de formation 2018 de façon à ne plus seulement intégrer les demandes de formation des services, mais construire en réaction avec les services un véritable plan de formation en fonction des attentes de la collectivité. Pour l'année 2018, la priorité de la collectivité sera placée sur le développement du management à destination des encadrants, dans la continuité de la redéfinition des fiches de poste. De ce fait, les concepts de développement durable qui seront intégrés dans les fiches de poste des agents pourront permettre d'accompagner les responsables vers des formations adaptées.</p> <p>Il conviendra ainsi de proposer un choix de formations adaptées auprès de différents organismes : CNFPT, ADIAJ, divers organismes de formation afin de mettre en avant les priorités définies par la collectivité à la fois concernant le management et à la fois concernant l'intégration du développement durable dans les différents postes de travail. Dans le cadre du travail mis en place dans la définition des profils de poste, il pourra être prévu de définir avec les services en fonction des métiers les besoins d'accompagnement sur le développement durable.</p> <p>Prévoir également que des témoins experts interviennent dans différents modules. Il est indispensable de disposer d'une approche métier pour être opérationnel tout en ayant une approche thématique pour croiser les regards et inviter les agents à travailler en transversalité.</p> <p>Il sera important également de proposer des formations communes. A ce titre, une formation sur les éco-événements est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.</p> <p>A terme, la ville souhaite personnaliser la formation en proposant des formations internes dédiées à ses propres agents. L'action sera mise en œuvre sur l'année 2018 avec un recensement des besoins sur la fin de l'année 2017. Une commission formation se réunira en début d'année 2018 pour arbitrer les choix de formation de la collectivité. Les priorités pourront ainsi être posées au cours de cette commission formation.</p> <p>Un point sur la réalisation des formations sera fait au mois de septembre, ce qui permet de réajuster certaines demandes si besoin en fonction de l'évolution de la ligne budgétaire.</p> <p>Un bilan sera fait en fin d'année 2018 pour apprécier les formations suivies sur la thématique du développement durable.</p> |                                                                                                                                                                                                     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |                  |                |                                       |                               |                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------|----------------|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <table border="1"> <tr> <td>Pilotage :</td> <td>Carole REAL</td> </tr> <tr> <td>Pilote technique</td> <td>Magali BODINÈS</td> </tr> <tr> <td>Res ponsable hiérarchique / politique</td> <td>Carole REAL<br/>Patricia DUVAL</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Pilotage :                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Carole REAL | Pilote technique | Magali BODINÈS | Res ponsable hiérarchique / politique | Carole REAL<br>Patricia DUVAL | Services, partenaires, ressources :<br>- CNFPT<br>- Organismes de formation<br>- AREN |
| Pilotage :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Carole REAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |                  |                |                                       |                               |                                                                                       |
| Pilote technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Magali BODINÈS                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |             |                  |                |                                       |                               |                                                                                       |
| Res ponsable hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Carole REAL<br>Patricia DUVAL                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             |                  |                |                                       |                               |                                                                                       |
| Calendrier démarrage de l'action :<br><input type="checkbox"/> Action engagée<br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Budget de l'action :<br>2017 : €7250<br>-Fonctionnement : 200€<br>-Masse salariale valorisée : 7050€<br>2018 : 7000€<br>-Fonctionnement : 7000€<br>-Masse salariale valorisée : €<br>Ligne budgétaire dédiée à la formation. Le budget alloué à la fois à l'accompagnement managérial et au développement durable. |             |                  |                |                                       |                               |                                                                                       |
| Evaluation :<br><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations dispensées</li> <li>- Nombre de métiers ayant fait l'objet d'une formation au développement durable</li> </ul> <u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution du nombre de formations dispensées en lien avec le développement durable</li> <li>- Nombre de participants aux formations</li> <li>- Prise en compte du développement durable dans le travail des agents</li> <li>- Prise en compte dans les postes des responsables de leur responsabilité à mettre en œuvre la politique dédiée au développement durable</li> </ul> Lien avec d'autres actions et/ou initiatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de formation</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |                  |                |                                       |                               |                                                                                       |

**Action : Organiser des éco-événements à Montvilliers**

Action n°20

**Défi de l'Agenda 21 : Ville exemplaire**

**Objectif : Rendre les agents et élus pleinement acteurs du développement durable**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |                                                                                                                                           |                      |                                      |  |                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rappel du contexte et de l'enjeu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la Ville s'engage dans le développement durable, celui-ci n'est pas nécessairement présent dans les manifestations qu'elle organise.</li> <li>• Les événements sont des moments importants pour la mise en valeur de la Ville, de ses projets, de ses valeurs. Y intégrer le développement durable constitue une suite logique d'un engagement à faire connaître.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                      | <b>Stade de mise en œuvre :</b><br>Action existante à poursuivre<br><input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle à mettre en œuvre |                      |                                      |  |                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      | <b>Public(s) ciblé(s) par l'action :</b><br>Les Montvillonnais et la ville                                                                |                      |                                      |  |                                                                                               |
| <b>Détails de mise en œuvre :</b><br>Prendre connaissance des guides existants sur les éco-événements, ou l'écoconception d'événements (site : <a href="http://www.eco-evenement.org">www.eco-evenement.org</a> )<br>Parallèlement, identifier les événements sur lesquels un premier test peut être mené et mobiliser les responsables de ces événements pour envisager avec eux la déclinaison du développement durable sur ledit événement. Les champs d'actions peuvent être les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports / hébergement</li> <li>- Traiteur / restauration</li> <li>- Gestion des déchets</li> <li>- Eclairage / sonorisation</li> <li>- Edition / invitation / signalétique</li> <li>- Etc.</li> </ul> Prévoir une feuille de route allant vers des éco-événements sur Montvilliers.<br>Prévoir un temps de sensibilisation des agents aux enjeux et organisations des éco-événements. |                      |                                                                                                                                           |                      |                                      |  |                                                                                               |
| <b>Pilotage :</b> <table border="1"> <tr> <td>Pilote technique</td> <td>Service événementiel</td> </tr> <tr> <td>Responsable hiérarchique / politique</td> <td></td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                      | Pilote technique                                                                                                                          | Service événementiel | Responsable hiérarchique / politique |  | <b>Services, partenaires, ressources :</b><br>- ARE, a développé une spécialité sur ce sujet. |
| Pilote technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Service événementiel |                                                                                                                                           |                      |                                      |  |                                                                                               |
| Responsable hiérarchique / politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |                                                                                                                                           |                      |                                      |  |                                                                                               |
| <b>Calendrier démarrage de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Action engagée</li> <li><input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an) :</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Moyen terme (1 à 3 ans)</b></li> <li><input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      | <b>Budget de l'action :</b><br>2018 : 8400 €<br>-Fonctionnement : 2650€<br>-Masse salariale valorisée : 5750€                             |                      |                                      |  |                                                                                               |
| <b>Évaluation :</b><br><u>Indicateurs de réalisation (ce qui a été fait)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'événements ayant été éco-conçus</li> </ul> <u>Indicateurs de résultats (impacts de l'action)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eventuels frais économisés sur des achats</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                      |                                                                                                                                           |                      |                                      |  |                                                                                               |

**Liens avec d'autres actions et/ou initiatives :**

«

## **27. ENVIRONNEMENT, SANTE, PREVENTION ET CADRE DE VIE – CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LCBE - ADOPTION - AUTORISATION**

**Mme Virginie LAMBERT, Adjointe au Maire.**– La municipalité souhaite accompagner le projet des 30 ans de l'association Loisirs, Sport et Culture de la Belle Etoile dont le spectacle de fin d'année aura lieu le 30 juin prochain. En effet, ce spectacle « particulier » nécessite cette année plus de dépenses, notamment pour la location d'un vidéo projecteur et de décors plus importants.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**VU** le rapport de Madame l'Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, la communication et la vie associative ;

### **CONSIDERANT**

- que l'association LCBE fait déjà l'objet d'un suivi et d'une attribution de subvention de fonctionnement,
- que la demande d'attribution est exceptionnelle et répond au cadre réglementaire après demande d'un complément du projet,
- que le service environnement, santé, prévention, santé et cadre de vie, via le centre social Jean Moulin accompagne la vie associative.
- sa sous-commission municipale vie associative, réunie le 24 janvier 2017 consultée;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention exceptionnelle de 1000€.

### **Imputation budgétaire**

Exercice 2017

Budget principal

Sous-fonction et rubriques : 025

Nature et intitulé : 6574 subvention de fonctionnement aux associations

Montant de la dépense : 1000 euros

**Monsieur le Maire : 30 ans d'une belle association, avec beaucoup de bénévoles qui travaillent pour les enfants.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE par le Conseil Municipal.**

## G– ENFANCE JEUNESSE SCOLARITE

### 28. SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE – FRAIS DE SCOLARITE – PRESENTATION DES COUTS ET APPLICATION DU PRINCIPE DE RECIPROCITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

**Mme Corinne LEVILLAIN, Adjointe au Maire.**— Pour l'année scolaire 2016-2017, la Ville de Montivilliers compte **62** enfants scolarisés vers l'extérieur, **27** en maternelle et **35** en primaire, (pour mémoire 55 enfants en 2015-2016). **72** enfants d'autres communes sont scolarisés à Montivilliers, **26** en maternelle et **46** en primaire, (pour mémoire 78 enfants en 2015-2016).

Pour les communes qui scolarisent des enfants à Montivilliers sans recevoir des enfants Montivillons, je vous propose d'appliquer le tarif de **543.75 €** par élève (soit 1 % de revalorisation par rapport à l'année précédente).

Depuis de nombreuses années, la répartition intercommunale des frais de scolarité s'applique en fonction du principe de réciprocité. Chaque Conseil Municipal détermine librement le montant des ses frais de scolarité. Après rapprochement des deux communes concernées, un montant est retenu et chacune peut s'acquitter des dépenses en respectant une exacte parité.

Le calcul des Dépenses et Recettes de l'année scolaire 2016 – 2017 est joint en annexe. Ces chiffres sont inclus au Budget Prévisionnel 2017 en fonction 2.

Les chiffres précis définitifs, pour l'année scolaire 2016 – 2017, seront communiqués en fin d'année après vérification des montants avec les autres communes.

Pour l'année scolaire 2016 – 2017 la dépense prévisionnelle est :

- de **34 578.61 €** pour ce qui doit être remboursé aux autres communes.
- La recette prévisionnelle est quant à elle de **38 681.15 €**.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**VU** Sa commission municipale, Affaires Scolaires, Restauration Municipale et Petite Enfance réunie le 13 juin 2017, consultée ;

**VU** le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, en charge des Affaires Scolaires, de la Restauration Municipale et de la Petite Enfance ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager les procédures administratives et financières nécessaires.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager les procédures administratives et financières pour régulariser l'année scolaire 2015 – 2016 au niveau budgétaire.

## Imputation budgétaire

Exercice 2017

Budget principal

Sous-fonction et rubriques : 211 : Ecoles maternelles

Nature et intitulé : 6558 : Autres contributions obligatoires

Montant estimé de la dépense : **15 052.44 €**

Sous-fonction et rubriques : 212 : Ecoles primaires

Nature et intitulé : 6558 : Autres contributions obligatoires

Montant estimé de la dépense : **19 526.17 €**

Sous-fonction et rubriques : 211 : Ecoles maternelles

Nature et intitulé : 74748 : participation des communes

Montant estimé de la recette : **13 841.21 €**

Sous-fonction et rubriques : 212 : Ecoles primaires

Nature et intitulé : 74748 : participation des communes

Montant estimé de la recette : **24 839.94 €**

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE

### FRAIS DE SCOLARITE

2016-2017

TARIFS 2016-2017

Montant :

543,75 €

Hausse de 1 %

Montivilliers, le

06/06/2017

Rappel 2015-2016

Montant :

538,31 €

### Enfants domiciliés à Montivilliers - Scolarisés vers l'extérieur

#### DEPENSES

|  |  |  |  |  |  | Prévisionnel |             | montant total |
|--|--|--|--|--|--|--------------|-------------|---------------|
|  |  |  |  |  |  | Maternelle   | Primaire    |               |
|  |  |  |  |  |  | DEPENSES     |             |               |
|  |  |  |  |  |  | - €          | - €         | - €           |
|  |  |  |  |  |  | 2 718,75 €   | 2 718,75 €  | 5 437,50 €    |
|  |  |  |  |  |  | 2 718,75 €   | 3 806,25 €  | 6 525,00 €    |
|  |  |  |  |  |  | 1 087,50 €   | 2 175,00 €  | 3 262,50 €    |
|  |  |  |  |  |  | 1 087,50 €   | 543,75 €    | 1 631,25 €    |
|  |  |  |  |  |  | 3 262,50 €   | 3 262,50 €  | 6 525,00 €    |
|  |  |  |  |  |  | 2 002,44 €   | 2 669,92 €  | 4 672,36 €    |
|  |  |  |  |  |  | 543,75 €     | 1 087,50 €  | 1 631,25 €    |
|  |  |  |  |  |  | - €          | 1 087,50 €  | 1 087,50 €    |
|  |  |  |  |  |  | 543,75 €     | - €         | 543,75 €      |
|  |  |  |  |  |  | - €          | 1 087,50 €  | 1 087,50 €    |
|  |  |  |  |  |  | 543,75 €     | 543,75 €    | 1 087,50 €    |
|  |  |  |  |  |  | 543,75 €     | - €         | 543,75 €      |
|  |  |  |  |  |  | - €          | 543,75 €    | 543,75 €      |
|  |  |  |  |  |  | - €          | - €         | - €           |
|  |  |  |  |  |  | 15 052,44 €  | 19 526,17 € |               |
|  |  |  |  |  |  | 34 578,61 €  |             |               |

# Enfants domiciliés à l'extérieur - Scolarisés à Montivilliers

Mise à jour le 2 Juin 2017

| RECETTES                 |            | Nombre d'enfants |       |                  |              |             |             |             |                                                                                 |
|--------------------------|------------|------------------|-------|------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Commune                  | Maternelle | Primaire         | Total | Tarifs 2016/2017 | Observations | Maternelle  | Primaire    | RECETTES    | Observation                                                                     |
| ANGERVILLE L'ORCHER      | 1          | 0                | 1     | 543,75 €         |              | 543,75 €    | - €         | 543,75 €    |                                                                                 |
| Anglesqueville l'Esneval | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Epouville                | 0          | 4                | 4     | 543,75 €         |              | - €         | 2 175,00 €  | 2 175,00 €  |                                                                                 |
| Etainhus                 | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Fontaine la Mallet       | 0          | 2                | 2     | 543,75 €         |              | - €         | 1 087,50 €  | 1 087,50 €  |                                                                                 |
| Fontenay                 | 3          | 5                | 8     | 543,75 €         |              | 1 631,25 €  | 2 718,75 €  | 4 350,00 €  |                                                                                 |
| Gonfreville l'Orcher     | 0          | 2                | 2     | 543,75 €         |              | - €         | 1 087,50 €  | 1 087,50 €  |                                                                                 |
| Gainneville              | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Harfleur                 | 2          | 3                | 5     | 667,48 €         |              | 1 334,96 €  | 2 002,44 €  | 3 337,40 €  |                                                                                 |
| Havre                    | 12         | 16               | 28    | 543,75 €         |              | 6 525,00 €  | 8 700,00 €  | 15 225,00 € |                                                                                 |
| Les Loges                | 1          | 0                | 1     | - €              |              | - €         | - €         | 0,00 €      | La municipalité ne participera pas aux frais de scolarités (1 enfant scolarisé) |
| Hermeville               | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Manéglise                | 0          | 2                | 2     | 543,75 €         |              | - €         | 1 087,50 €  | 1 087,50 €  |                                                                                 |
| Notre Dame du Bec        | 3          | 0                | 3     | 543,75 €         |              | 1 631,25 €  | - €         | 1 631,25 €  |                                                                                 |
| Octeville sur Mer        | 1          | 4                | 5     | 543,75 €         |              | 543,75 €    | 2 175,00 €  | 2 718,75 €  |                                                                                 |
| Rogerville               | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Turretot                 | 1          | 0                | 1     | 543,75 €         |              | 543,75 €    | - €         | 543,75 €    |                                                                                 |
| Sainneville sur Seine    | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Saint Aubin Routot       | 0          | 1                | 1     | - €              |              | - €         | - €         | 0,00 €      | La municipalité ne participera pas aux frais de scolarités (1 enfant scolarisé) |
| Saint Martin du Manoir   | 1          | 0                | 1     | 543,75 €         |              | 543,75 €    | - €         | 543,75 €    |                                                                                 |
| Saint Martin du Bec      | 0          | 1                | 1     | 543,75 €         |              | - €         | 543,75 €    | 543,75 €    |                                                                                 |
| Vergetot                 | 1          | 0                | 1     | 543,75 €         |              | 543,75 €    | - €         | 543,75 €    |                                                                                 |
|                          |            |                  |       |                  |              | 13 841,21 € | 24 839,94 € |             |                                                                                 |
|                          | 26         | 46               | 72    |                  |              | 38 681,15 € |             |             |                                                                                 |

**Madame AFIOUNI :** C'est dommage que Madame LEVILLAIN ne soit pas là, même si à mon avis il n'y a pas de conseil d'école qui dure jusqu'à cette heure ci – mais elle sait quel est le contenu de ma remarque puisque je l'ai déjà fait en commission et je souhaite la faire à nouveau en conseil municipal – je voudrais à nouveau dénoncer le fonctionnement de la commission qui n'existe plus, de la gestion de Madame LEVILLAIN des dérogations sans concertation avec les directeurs et les directrices des établissements scolaires. Je trouve que de monopoliser, sans concertation j'insiste, avec les directeurs des établissements, mène parfois à des fermetures de classes comme celle qui nous guette pour la rentrée.

**Monsieur le Maire :** Je dois dire que je n'ai pas la réponse, mais on a fait un courrier concernant les dérogations et je peux vous affirmer que les dérogations qui ont été données à l'école Victor Hugo ne sont pas susceptibles de supprimer l'éventuelle fermeture de classe qui avait été prévue par l'Education Nationale. Nous sommes particulièrement vigilants. Je n'ai pas les chiffres en tête, nous vous les redonnerons. Je les ai donnés au représentant des parents d'élèves pour information. Nous avons des difficultés du fait de ce qui a été proposé par le Gouvernement, avec la division par deux du nombre d'élèves. Nous aurons des difficultés pour trouver des enseignants supplémentaires. Madame LEVILLAIN vous donnera toutes les réponses et vous pourrez lui poser la question lors du prochain conseil municipal, ou nous vous les enverrons par nos services.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE** par le Conseil Municipal.

## INFORMATIONS

### **I.01 INFORMATION - DELEGATION DE SIGNATURES ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION.**

**M. Daniel FIDELIN, Monsieur le Maire** - En vertu de la délégation qui m'a été donnée par le Conseil Municipal, je vous informe des domaines dans lesquels cette délégation a été utilisée.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 ;

**CONSIDERANT** que les décisions suivantes ont été transmises au contrôle de légalité en vertu de cette délégation ;

Prend communication de la signature des décisions suivantes et de leur envoi au contrôle de légalité :

#### **SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :**

- 1) **Marché de travaux de mise en place de gouttières et de chéneaux aux nefs et bas-côté de l'église abbatiale Saint sauveur – Avenant n° 1 : (DE1706I1\_1M), acte certifié exécutoire le 17/05/2017**

Dans le cadre du marché de travaux pour la mise en place de gouttières et de chéneaux aux nefs et bas-côté de l'église abbatiale Saint Sauveur signé avec la SAS Rémy Dupuis (Route de Saint Germain – 76690 CAILLY) et notifié le 4 avril 2017, il est nécessaire de réaliser des prestations non prévisibles avant le démarrage des travaux. Un avenant est signé avec la SAS Rémy Dupuis pour la réalisation des prestations supplémentaires. Il s'agit d'une part, sur la zone Nord de l'église abbatiale des remplacements de la sablière, remplacement planche de rive sur Nef gothique et remplacement des chevrons en mauvais état au niveau du coyau sur le versant sur une longueur de 15 ml. Et d'autre part, il s'agit, sur la zone Sud des remplacements de la sablière Bas-côté (Zone A), remplacement de la sablière Bas-côté + chevrons (Zone B) et remplacement de la sablière Bas-côté + chevrons (Zone c).

Le devis de travaux supplémentaire présenté par l'entreprise DUPUIS s'élève à **16.972,00 € H.T.**

Un délai supplémentaire de quatre semaines est nécessaire pour leur réalisation.

Un délai supplémentaire de **cinq semaines** est nécessaire pour la réalisation de l'ensemble de ces prestations supplémentaires.

Ces prestations supplémentaires entraînent une plus-value d'un montant de 13.500,00 €HT et de 16.972,02 € H.T soit **une plus-value globale de 30.472,02 € HT, soit 36.566,42 € TTC** (suivant devis joints).

De ce fait, le montant du marché qui était initialement de 119.423,72 € HT, passe à 149.895,74€ HT soit 179.874,89 € TTC

**Imputation budgétaire :** 2313-324-1030



**2) Marché de travaux de remplacement de la couverture de l'école Victor Hugo : (DE1706I1 2M), acte certifié exécutoire le 31/05/2017**

Suite à la consultation organisée le 24 mars 2017, il a été décidé de confier le marché de travaux pour le remplacement de la couverture de l'école Victor Hugo à la société BIENFAIT S.A.R.L (27 rue Viviani – BP 208 – 76053 LE HAVRE CEDEX) pour un montant de 133.566,48 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2135 212*

**SERVICE TECHNIQUES :**

**3) Acquisition d'un véhicule (DE1705I1 1T), acte certifié exécutoire le 15/05/2017**

Suite à une consultation organisée le 24 février 2017 relative à l'acquisition d'un véhicule pour le service informatique, il a été décidé de passer commande à l'UGAP (5 avenue d'Italie – CS 19015 – 80094 AMIENS Cédex), pour un véhicule BERLINGO d'un montant de 12 576,77 € HT, soit 15 092,12 € TTC auquel s'ajoute le coût d'une carte grise d'un montant de 215,76 €, soit un total de 15.307,88 €.

*Imputation budgétaire : 2182-0201*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.**

La séance est levée à 20h15

\*\*\*\*\*